

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°09-2020-153

ARIÈGE

PUBLIÉ LE 4 DÉCEMBRE 2020

# Sommaire

09 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE	
L'ARIEGE - POLE PILOTAGE ET RESSOURCES	
09-2020-12-03-001 - RVLLP Publication grille tarifaire (2 pages)	Page 4
09 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES - SERVICE	
ENVIRONNEMENT-RISQUES	
09-2020-12-02-002 - Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral portant nomination des	
lieutenants de louveterie pour la période 2020/2024 (2 pages)	Page 6
09-2020-11-27-003 - Arrêté préfectoral portant modification de la composition de la	
commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Bassins	
Versants des Pyrénées Ariégeoises » (5 pages)	Page 8
09-2020-11-24-002 - Arrêté préfectoral portant sur la régularisation du barrage situé sur la	
commune de SIEURAS au lieu-dit TAPALA (5 pages)	Page 13
09 – DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA	
PROTECTION DES POPULATIONS - SERVICE POLITIQUES SOCIALES	
09-2020-11-26-002 - Arrêté préfectoral portant renouvellement d'agrément d'activité	
d'ingénierie sociale, financière et technique, et d'activité d'intermédiation et de gestion	
locative sociale de SOLIHA ARIEGE (3 pages)	Page 18
09 – PREFECTURE - DIRECTION DE LA COORDINATION	
INTERMINISTERIELLE ET DE L'APPUI TERRITORIAL	
09-2020-12-03-006 - Arrêté préfectoral de mesure d'urgence à l'encontre de la société	
Réseau de transport d'électricité (RTE) pour son site de l'Usine, à Perles-et-Castelet (09)	
(4 pages)	Page 21
09 – PREFECTURE DE L'ARIEGE – DIRECTION DE LA COORDINATION	
INTERMINISTERIELLE ET DE L'APPUI TERRITORIAL	
09-2020-12-03-003 - ANNEXE 1 A L'Arrêté préfectoral du 3 DECEMBRE 2020 déclarant	
d'utilité publique le projet de création d'une voie à mobilité active en Vallées d'Ax sur le	
territoire des communes de Bouan, Sinsat, Verdun, Les Cabannes, Albiès, Urs, Vèbre,	
Lassur, Garanou, Luzenac, Unac, Tignac, Perles et Castelet, Savignac les Ormeaux,	
Ax-les-Thermes, Orgeix et Orlu et portant cessibilité des parcelles nécessaires au projet. (4	
pages)	Page 25
09-2020-12-03-004 - Annexe 2 A l'Arrêté préfectoral du 3 décembre 2020 déclarant	
d'utilité publique le projet de création d'une voie à mobilité active en Vallées d'Ax sur le	
territoire des communes de Bouan, Sinsat, Verdun, Les Cabannes, Albiès, Urs, Vèbre,	
Lassur, Garanou, Luzenac, Unac, Tignac, Perles et Castelet, Savignac les Ormeaux,	
Ax-les-Thermes, Orgeix et Orlu et portant cessibilité des parcelles nécessaires au projet.	
(38 pages)	Page 29

09-2020-12-03-005 - annexe 3 A l'Arrêté préfectoral du 3 décembre 2020 déclarant	
d'utilité publique le projet de création d'une voie à mobilité active en Vallées d'Ax sur le	
erritoire des communes de Bouan, Sinsat, Verdun, Les Cabannes, Albiès, Urs, Vèbre,	
Lassur, Garanou, Luzenac, Unac, Tignac, Perles et Castelet, Savignac les Ormeaux,	
Ax-les-Thermes, Orgeix et Orlu et portant cessibilité des parcelles nécessaires au projet.	
(21 pages)	Page 67
09-2020-12-03-002 - Arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique le projet de création	
d'une voie à mobilité active en Vallées d'Ax sur le territoire des communes de Bouan,	
Sinsat, Verdun, Les Cabannes, Albiès, Urs, Vèbre, Lassur, Garanou, Luzenac, Unac,	
Γignac, Perles et Castelet, Savignac les Ormeaux, Ax-les-Thermes, Orgeix et Orlu et	
portant cessibilité des parcelles nécessaires au projet. (4 pages)	Page 88
09-2020-11-12-003 - Arrêté préfectoral n° SPL-2020-026 portant renouvellement de la	
composition de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E) du Schéma d'Aménagement et de	
Gestion des Eaux (S.A.G.E.) de la Haute Vallée de l'Aude (6 pages)	Page 92

# **RVLLP - Publication grille tarifaire**

# DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ARIEGE

# BORDEREAU D'ACCOMPAGNEMENT RELATIF À LA MISE À JOUR DES PARAMÈTRES DÉPARTEMENTAUX D'ÉVALUATION DES LOCAUX PROFESSIONNELS

# Informations générales

Le dispositif de mise à jour des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels décrit à l'article 1518 ter du code général des impôts (CGI) prévoit que :

- les tarifs sont mis à jour annuellement par l'administration fiscale ;
- les coefficients de localisation peuvent être mis à jour les troisième et cinquième années suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Le renouvellement des conseils municipaux ayant eu lieu en 2020, aucune mise à jour des coefficients de localisation n'a été mise en œuvre en 2020 pour les impositions 2021.

Seuls les tarifs ont fait l'objet d'une mise à jour.

# Situation du département de l'Ariège

Conformément aux dispositions de l'<u>article 334 A</u> de l'annexe II au CGI, les derniers tarifs publiés au recueil des actes administratifs par n°09-2019-095 en date du 18/12/2019 ont été mis à jour des évolutions de loyer constatées. Les nouveaux tarifs ainsi obtenus font l'objet de la présente publication.

# Publication des paramètres départementaux d'évaluation

Conformément aux dispositions de l'<u>article 371 ter S</u> de l'annexe II au CGI, la grille tarifaire qui regroupe l'ensemble des tarifs appliqués pour chaque catégorie dans chaque secteur est publiée.

#### Délai de recours

Les décisions figurant dans le document pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois suivant leur publication.

# Département : Ariège

Mise à jour des tarifs et des valeurs locatives des locaux professionnels pris pour l'application du l de l'article 1518 ter du code général des impôts pour les impositions 2021

Catégories —			Tarifs 2021 (€/m²)		
Categories	secteur 1	secteur 2	secteur 3	secteur 4	secteur 5
ATE1	28.2	40.2	39.5	54.4	80.5
ATE2	19.8	20.7	40.2	57.0	67.7
ATE3	15.1	18.1	21.1	27.2	30.2
BUR1	58.1	83.6	83.4	104.3	108.4
BUR2	50.5	90.7	99.8	115.4	133.6
BUR3	30.0	35.2	36.2	124.0	122.0
CLI1	30.0	35.2	77.7	110.8	115.4
CLI2	39.1	70.0	76.2	98.4	98.4
CLI3	66.0	66.0	66.8	138.4	148.0
CLI4	37.0	45.3	55.4	60.4	90.7
DEP1	3.4	2.3	2.3	5.0	6.0
DEP2	29.8	35.1	35.6	51.4	51.2
DEP3	6.0	6.0	6.0	6.0	6.4
DEP4	32.5	32.5	32.5	37.4	57.9
DEP5	25.2	25.2	25.2	25.2	25.2
ENS1	27.0	27.0	27.0	27.0	27.0
ENS2	37.0	37.0	37.0	37.0	37.0
HOT1	42.1	52.0	64.1	79.0	97.3
нот2	23.9	23.9	30.0	32.3	79.0
нотз	20.8	35.8	36.6	74.9	94.9
НОТ4	33.1	33.5	33.5	33.5	33.5
НОТ5	27.3	53.8	41.3	78.4	115.0
IND1	4.5	22.3	33.1	33.2	64.8
IND2	5.6	5.6	5.6	5.6	5.6
MAG1	38.1	71.6	85.1	113.2	125.9
MAG2	38.5	51.8	69.4	106.3	106.9
MAG3	31.8	51.9	71.9	109.1	204.0
MAG4	31.2	31.2	46.6	64.9	64.8
MAG5	17.6	17.6	32.7	54.0	71.9
MAG6	20.1	26.4	36.4	71.6	68.4
MAG7	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0
SPE1	23.3	23.3	23.3	23.3	23.3
SPE2	6.0	8.4	22.4	47.1	66.2
SPE3	22.7	28.2	33.2	34.1	70.5
SPE4	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
SPE5	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
SPE6	8.4	8.4	40.2	47.1	166.7
SPE7	22.9	15.5	34.9	80.4	80.4

# DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES



Service environnement risques

# Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral portant nomination des lieutenants de louveterie pour la période 2020/2024

La préfète de l'Ariège Chevalier de la légion d'honneur Chevalier de l'ordre national du mérite

- Vu les articles L. 427-1 à L. 427-7, R. 427-1 à R. 427-21 et R. 422-88 du code de l'environnement;
- Vu l'arrêté préfectoral portant nomination des lieutenants de louveterie pour la période 2020/2024 en date du 24 décembre 2019 ;
- Vu l'arrêté modifiant l'arrêté préfectoral portant nomination des lieutenants de louveterie pour la période 2020/2024 en date du 17 juillet 2020 ;
- Vu la candidature de monsieur BOULBES Jean-Albert souhaitant remplir les fonctions de lieutenant de louveterie pour la circonscription de Lavelanet ;
- Vu les avis recueillis le 23 novembre 2020 des représentants de l'Office français de la biodiversité, de la fédération départementale des chasseurs et de l'association départementale des lieutenants de louveterie lors de l'audition de monsieur BOULBES Jean-Albert;

Sur proposition du directeur départemental des Territoires de l'Ariège,

# ARRÊTÉ

# Article 1:

L'article 4 de l'arrêté préfectoral portant nomination des lieutenants de louveterie pour la période 2020/2024 en date du 24 décembre 2019 est abrogé.

#### Article 2:

À l'article 2, il est ajouté à la liste des lieutenants de louveterie nommés dans le département de l'Ariège, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024 :

■ Circonscription de Lavelanet

M. BOULBES Jean-Albert 64 bis avenue Saint-Roch 09600 Léran

# Article 3:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ariège, soit par courrier, soit par l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien:http:\www.telerecours.fr.

10 rue des Salenques – BP 10102 - 09007 FOIX CEDEX Téléphone : 05 61 02 47 00 / mél : ddt@ariege.gouv.fr

Site internet: www.ariege.gouv.fr

# Article 4:

Le secrétaire général de la préfecture de l'Ariège, la sous-préfète de Pamiers, le sous-préfet de Saint-Girons, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ariège.

Fait à Foix, le 02 décembre 2020

signé

**Chantal MAUCHET** 

#### **DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

Service environnement risques



Arrêté préfectoral portant modification de la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises »

> La préfète de l'Ariège Chevalier de la légion d'honneur Chevalier de l'ordre national du mérite

Vu la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE du 23 octobre 2000;

Vu la loi du 3 janvier 1992 instituant le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ;

- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 212-4 et R. 212-29 à R. 212-48 relatifs aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE);
- Vu le décret n°2010-0146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 1<sup>er</sup> décembre 2015 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Adour-Garonne 2016-2021;
- Vu l'arrêté interdépartemental du 6 septembre 2018 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises » et désignant la préfète de l'Ariège responsable de la procédure d'élaboration et de révision du SAGE « Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises » ;
- Vu l'arrêté préfectoral portant création de la commission locale de l'eau du SAGE « Bassins versants des Pyrénées ariégeoises » en date du 6 décembre 2019 ;
- Vu l'arrêté interpréfectoral n°DLC/BCLI-2019-025 du 20 décembre 2019 portant création du syndicat mixte fermé à la carte Réseau Solidarité Eau 11 (dit Réseau 11) entraînant la dissolution de plein droit de la fédération des distributions publiques d'eau potable de l'Aude ;
- Vu les résultats des élections municipales de l'année 2020 (15 mars et 28 juin) ;
- Vu les propositions des associations des maires de France des départements de l'Ariège, de l'Aude, de la Haute-Garonne et des Pyrénées-Orientales ;
- Vu les propositions des collectivités locales consultées ;
- Vu les propositions des organismes et groupements consultés ;
- Considérant la nécessité de mettre à jour la composition de la commission locale de l'eau du SAGE « Bassins versants des Pyrénées ariégeoises » ;
- Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Ariège,

# ARRÊTE

2, rue de la Préfecture-Préfet Claude Erignac-B.P. 40087- 09007 Foix cedex-Standard 05.61.02.10.00

# Article 1:

Suite aux résultats des élections municipales de l'année 2020 (15 mars et 28 juin) la composition de la commission locale de l'eau chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi de l'application et de la révision du SAGE « Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises » est modifiée. Sa nouvelle composition est exposée dans l'article 2.

#### Article 2:

L'article 2 de l'arrêté préfectoral portant création de la commission locale de l'eau du SAGE « Bassins versants des Pyrénées ariégeoises » du 6 décembre 2019 est supprimé et remplacé par :

« La commission locale de l'eau se compose de trois collèges dont les membres sont listés ci-après.

# <u>1<sup>er</sup> collège composé des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (40 membres)</u>

A / Membres désignés par l'association des maires de France (21 membres)

Membres nommés par l'association des maires de France de l'Ariège :

- Communauté d'agglomération Foix-Varilhes : M. Michel AUDINOS, maire de Soula,
- Communauté de communes de la Haute-Ariège : M. Daniel GERAUD, maire de Les Cabannes,
- Communauté de communes du pays de Tarascon: M Daniel GONCALVES, conseiller municipal d'Arignac,
- Communauté de communes du pays d'Olmes: M. Nicolas DIGOUDÉ, maire de Montségur,
- Communauté de communes des Portes d'Ariège : Mme Cécile POUCHELON, conseillère municipale de Pamiers,
- Communauté de communes du pays de Mirepoix : M. Guillaume LOPEZ, maire de La Bastide sur l'Hers,
- Communauté de communes d'Arize-Lèze : M. Manuel SARDA, maire adjoint d'Artigat,
- Communauté de communes Couserans-Pyrénées: M. Bernard LAMARY, maire de Lorp-Sentaraille,
- · Commune d'Aleu: M. André VIDAL, maire,
- Commune de Foix : M. André PECHIN, maire adjoint,
- Commune d'Artigat : M. François VANDERSTRAETEN, maire.

Membres désignés par l'association des maires de France de la Haute-Garonne :

- Communauté d'agglomération Muretain-Agglo : M. David CARLIÉ,
- Communauté d'agglomération du SICOVAL : M. Pascal CHICOT,
- Communauté de communes du bassin Auterivain : M. Joël CAZAJUS,
- Communauté de communes Terres-du-Lauragais : M. Jean-Jacques RAMADE,
- Communauté de communes Coeur-de-Garonne : Mme Juliette AMIOT,
- Communauté de communes Cagires-Garonne-Salat : M. Alain SOULÉ,
- Communauté de communes du Volvestre : M. Pierre VIEL.

Membres désignés par l'association des maires de France de l'Aude :

- Communauté de communes Piège-Lauragais-Malepère : M. Jean-Christophe MARIO, conseiller municipal de Belpech,
- Communauté de communes des Pyrénées Audoises : M. Paul COËFFARD, maire de Val de Lambronne.

Membre désigné par l'association des maires de France des Pyrénées-Orientales :

• Communauté de communes Pyrénées-Cerdagne : M. Georges ARMENGOL, maire de Saillagouse.

# B / Autres membres (19 membres)

- Conseil régional d'Occitanie : M. Thierry SUAUD,
- Conseil départemental de l'Ariège : Mme Nicole QUILLIEN,
- Conseil départemental de la Haute-Garonne : M. Julien KLOTZ,
- Conseil départemental de l'Aude : Mme Marie-Christine BOURREL,
- · Conseil départemental des Pyrénées-Orientales : M. Nicolas GARCIA,
- Syndicat mixte SCOT Vallée de l'Ariège : M. Jean-Luc ROUAN,
- Parc Naturel des Pyrénées Ariégeoises : Mme Christine TEQUI,
- Syndicat Couserans Service Public: M.Daniel ARTAUD,
- Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arize: M. Alain METGE,
- Syndicat Mixte de la Vallée de la Lèze : M. Jean-Jacques MARTINEZ,
- Syndicat Mixte d'Aménagement des Rivières Val d'Ariège : M. Daniel BESNARD,
- Syndicat du Bassin du Grand Hers : M. Xavier CAUX,
- Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de la Lèze: M. David COMMINGES,
- Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement 31 : M. Jean-Louis REMY,
- Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège: M. Marc SANCHEZ,
- Réseau 11 : M. Claude CANSINO,
- Institution pour la Conception et l'Exploitation d'Ouvrage de Production d'Eau Brute : M. Benoit ALVAREZ,
- Institution Interdépartementale pour l'Aménagement du Barrage de Montbel : Mme Karine ORUS-DULAC,
- Institution des Eaux de la Montagne Noire: M. Gilbert HEBRARD.

# 2<sup>ème</sup> collège composé des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (21 membres)

- Chambre d'agriculture de l'Ariège : M. le Président ou son représentant,
- Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne : M. le Président ou son représentant,
- Chambre d'agriculture de l'Aude : M. le Président ou son représentant,
- Fédération régionale d'agriculture biologique : M. le Président ou son représentant,
- Organisme unique Vallée de l'Ariège: M. le Président ou son représentant,
- Organisme unique Garonne Amont : M. le Président ou son représentant,
- Chambre de commerce et d'industrie de l'Ariège: M. le Président ou son représentant,
- Syndicat des propriétaires forestiers privés d'Ariège : M. le Président ou son représentant,
- Électricité de France Hydro Aude-Ariège: M. le Directeur ou son représentant,
- France Hydro Électricité: Mme la Présidente ou son représentant,
- Fédération des Moulins de France: M. le Président ou son représentant,
- UNICEM Midi-Pyrénées : M. le Président ou son représentant,
- Comité régional Occitanie Canoë-Kayak : M. le Président ou son représentant,

- Agence de développement touristique de l'Ariège: M. le Président ou son représentant,
- Association des Naturalistes de l'Ariège: Mme la Directrice ou sa représentante,
- France nature environnement Midi-Pyrénées: M. le Président ou son représentant,
- Association Nationale pour la Protection des Eaux&Rivières Comité Écologique Ariégeois : M. le Président de l'une ou l'autre structure ou leur représentant,
- Union fédérale des consommateurs Que Choisir Ariège-Comminges : M. le Président ou son représentant,
- Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Ariège :
   M. le Président ou son représentant,
- Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Aude :
   M. le Président ou son représentant,
- Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de la Haute-Garonne : M. le Président ou son représentant.

# 3ème collège composé des représentants de l'État et de ses établissements publics (12 membres)

- Monsieur le Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne ou son représentant,
- Madame la Préfète de l'Ariège, responsable de la procédure du SAGE « Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises » ou son représentant ,
- Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne ou son représentant,
- Madame la Préfète de l'Aude ou son représentant,
- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales ou son représentant,
- Monsieur le Directeur régional de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt d'Occitanie ou son représentant,
- Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de l'Agence de l'eau Adour-Garonne ou son représentant,
- Monsieur le Directeur régional Occitanie de l'Office français de la biodiversité (OFB) ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de l'agence territoriale Ariège-Aude-Pyrénées Orientales de l'Office national des forêts ou son représentant,
- Monsieur le Directeur du Centre régional de la propriété forestière d'Occitanie ou son représentant. »

# Article 3:

L'article 3 de l'arrêté préfectoral portant création de la commission locale de l'eau du SAGE « Bassins versants des Pyrénées ariégeoises » du 6 décembre 2019 est supprimé et remplacé par :

« En application des dispositions de l'article R. 212-31 du code de l'environnement, la durée du mandat des membres de la commission locale de l'eau du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises autres que les représentants de l'État, est de six années à compter de la date de signature de l'arrêté de création de la commission, le 6 décembre 2019. Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

En cas d'empêchement un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

En cas de vacance pour quelque cause que ce soit du siège d'un membre de la commission, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation, dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée du mandat restant à courir.

Les fonctions des membres de la commission sont gratuites. »

# Article 4:

Le président de la commission locale de l'eau est élu, en leur sein, par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements locaux.

#### Article 5:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication.

#### Article 6:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Ariège, de la Haute-Garonne, de l'Aude et des Pyrénées Orientales. Il sera mis en ligne sur leurs sites internet des services de l'État respectifs, ainsi que sur le site internet GESTEAU (www.gesteau.eaufrance.fr), désigné par la ministre chargé de l'environnement.

# <u>Article 7</u>:

Les secrétaires généraux des préfectures de l'Ariège, de la Haute-Garonne, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à chacun des membres de la commission locale de l'eau.

> Fait à Foix, le 27 novembre 2020 Signé

Chantal MAUCHET

# DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES Service environnement-risques



Arrêté préfectoral portant sur la régularisation du barrage situé sur la commune du SIEURAS au lieu dit Talapa. Le propriétaire est le groupement foncier agricole de Talapa

La préfète de l'Ariège Chevalier de la légion d'honneur Chevalier de l'ordre national du mérite

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 211-1, L. 214-3, L. 214-6 et R. 214-1 et suivants;

Vu le dossier de demande de régularisation déposé par le groupement foncier agricole de Talapa, représenté par Madame Sophie COTTES le 29 septembre 2020 ;

Vu la procédure contradictoire, effectuée par courrier du 28 octobre 2020 informant le pétitionnaire du projet d'arrêté et sa réponse sans remarque particulière;

Vu l'arrêté préfectoral numéro 2020-16 du 2 janvier 2020 donnant délégation de signature à Stéphane DEFOS, directeur départemental des territoires :

Vu la décision DDT numéro 2020-18 du 1 juillet 2020 donnant subdélégation de signature à Jean-Pierre CABARET, chef du service environnement-risques.

#### Considérant

- que le barrage a été réalisé en 1996;
- que la régularisation de l'ouvrage nécessité le dépôt d'un dossier de déclaration au sens de l'article R 214-32 du code de l'environnement ;
- les caractéristiques techniques du barrage, notamment sa hauteur de 5,3 mètres, son volume estimé à 34102 mètres cubes, sa superficie en eau de 11100 mètres carrés;
- que le barrage respecte les règles de l'art ;

Sur proposition du chef de service environnement-risques:

#### ARRÊTE

# Article 1: objet de l'autorisation

Le barrage situé sur la commune de Sieuras au lieu dit Talapa, sur le ruisseau de Goutillou, est autorisé.

Les rubriques concernées de l'article R. 214-1 du code de l'environnement, "nomenclature", sont les suivantes:

10 rue des Salenques -- BP 10102 - 09007 FOIX CEDEX Téléphone : 05 61 02 47 00 / mél : ddt@ariege.gouv.fr

Site internet: www.ariege.gouv.fr

Rübrique	Intitulé	Régime
3.2.3.0	Plan d'eau permanent ou non dont la superficie est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha .	Déclaration
3.2.4.0	Vidange de plan d'eau dont la superficie est supérieure à 0,1 ha.	Déclaration
3.1.1.0	Installation, ouvrages, remblais et épis dans le lit mineur d'un cours d'eau constituant :  un obstacle à l'écoulement des crues et un obstacle à la continuité écologique.	Autorisation

# Article 2 : section aménagée, propriétaire de l'emprise et de l'ouvrage.

Les coordonnées du barrage sont les suivantes : X = 517 361 et Y= 1 799 141 en Lambert II étendu. L'ouvrage est situé sur les parcelles cadastrales 0A 62 .II est la propriété du GFA de Talapa qui en est également gestionnaire.

### Article 3 : caractéristiques de l'ouvrage.

# Caractéristiques de la digue du barrage :

- la digue est en terre ;
- la hauteur maximum, au-dessus du terrain naturel est de 5,3 mètres ;
- la longueur de la digue est de 80 mètres ;
- la largeur en crête est de 7,5 mètres ;
- la pente du parement avai est de 32 %;
- la pente du parement amont est de 47 %;

# Caractéristiques de la retenue :

- la surface de la retenue au niveau normal d'exploitation est de 11100 mètres carrés :
- -la capacité de la retenue au niveau normal d'exploitation est estimée à 34102 mètres cubes ;

# Caractéristique de la vidange :

- -conduite en acier de diamètre 200 mm.
- -le point de vidange se trouve à la côte 317,35 m,
- -la longueur de la conduite de vidange est estimée à une quarantaine de mètres.
- l'opération de vidange se fait grâce à une vanne guillotine manuelle actionnée par un volant.

5

-le débit de vidange maximum est estimé à 74 l/s ;

Caractéristiques de l'évacuateur de crues :

- il s'agit d'un ouvrage bétonné, en rive gauche ancré dans la digue et constitué de deux buses en béton, l'une de 630 mm de diamètre, la deuxième de 500 mm de diamètre.

#### Article 4 : remplissage de la retenue.

La retenue est remplie à partir du ruisseau de Goutillou et de ruissellements du bassin versant.

#### Article 5 : prélèvement d'eau dans le plan d'eau.

Aucun prélèvement d'eau n'est autorisé.

#### Article 6: entretien et surveillance de la retenue.

Il convient de respecter les réglés de l'art concernant l'entretien et la surveillance.

L'entretien consiste notamment à maintenir la digue du barrage sans arbre et arbuste. Celle-ci doit seulement être recouverte d'herbe maintenue rase.

Les organes de sécurité doivent être en état de fonctionner. L'évacuateur de crues ne doit pas être obstrué et la vanne de vidange en parfait état de fonctionner.

La surveillance consiste notamment à ausculter visuellement les parements et la crête de digue plusieurs fois par an ou après de fortes précipitations, pour rechercher toute détérioration de l'ouvrage (fuite, glissement de terrain etc).

Un registre de l'ouvrage doit être ouvert. Il permet de consigner les constats, les opérations d'entretiens et travaux effectués sur l'ouvrage.

### Article 7 : débit réservé.

Le débit réservé est de 0,5 litre par seconde.

### Il s'applique de la manière suivante :

En période d'assec du cours d'eau, le débit réservé est nul. En période où le débit naturel du cours d'eau est inférieur au débit réservé, le débit réservé est égal au débit entrant dans la retenue. En période où le débit naturel du cours d'eau est supérieur ou égal au débit réservé, le débit réservé doit être maintenu, au minima, dans le cours d'eau en aval de la retenue.

# Article 8: usage.

La réserve d'eau a un usage d'agrément.

# Article 9: mesures de sauvegarde.

Les eaux devront être restituées en aval de l'ouvrage de manière à garantir chacun des éléments mentionnés à l'article L. 211-1 du code de l'environnement.

Indépendamment de la réglementation générale, notamment en matière de police des eaux, le permissionnaire sera tenu en particulier de se conformer aux dispositions ci-après :

# a) Dispositions relatives aux divers usages de l'eau énumérées ci-dessus :

Les eaux restituées au milieu naturel, à l'exception des vidanges régulièrement autorisées, le seront dans un état de salubrité, de pureté et de température proche de celui des écoulements du ruisseau.

La qualité des eaux lors du rejet, doit être compatible avec l'arrêté du 25 janvier 2010. Les paramètres physico-chimique et biologique doivent répondre à minima à une eau en bon état.

#### Article 10: vidange.

La présente autorisation vaut autorisation de vidange de la retenue. Les prescriptions de l'arrêté du 27 août 1999, modifié par l'arrêté du 27 juillet 2006 parus le 25 août 2006 portant des prescriptions générales applicables aux opérations de vidange des plans d'eau soumises à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement sont applicables à cette opération.

Préalablement à toute opération de vidange totale ou partielle de la retenue, le permissionnaire informera le service chargé de la police des eaux de la motivation de l'opération, de la date de l'intervention et de sa durée. Il énoncera les mesures qui seront mises en œuvre pour protéger l'environnement pendant l'opération.

Les opérations de vidange ne pourront être mises en œuvre qu'après accord du service chargé de la police des eaux.

#### Article 11: accès aux installations.

Les agents chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques auront libres accès aux installations, ouvrages, travaux ou activités autorisés par la présente autorisation, dans les conditions fixées par le code de l'environnement. Ils pourront demander communication de toute pièce utile au contrôle de la bonne exécution du présent arrêté.

# Article 12 : déclaration des incidents et accidents.

Le maître d'ouvrage est tenu de déclarer au préfet, dès qu'il en a connaissance, les accidents ou incidents intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet de la présente autorisation qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L.211-1 du code de l'environnement.

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire le préfet, le maître d'ouvrage devra prendre ou faire prendre toutes dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

Le maître d'ouvrage demeure responsable des accidents ou dommages qui seraient la conséquence de l'activité ou de l'exécution des travaux et de l'aménagement.

En cas d'incident pouvant impacter la qualité sanitaire des eaux distribuées, le maître d'ouvrage s'engage à informer le gestionnaire de la ressource en eau potable, la délégation territoriale de l'agence régionale de la santé et le service police de l'eau. Le maire de la commune, la préfecture, le service de police de l'eau seront prévenus de tout dysfonctionnement du barrage qui peuvent faire craindre la rupture de l'ouvrage.

#### Article 13 : caractère de l'autorisation.

L'autorisation est accordée à titre personnel, précaire et révocable sans indemnité de l'État exerçant ses pouvoirs de police.

Faute par le maître d'ouvrage de se conformer aux dispositions prescrites, l'administration pourra prononcer la déchéance de la présente autorisation et prendre les mesures nécessaires pour faire disparaître aux frais du maître d'ouvrage tout dommage provenant de son fait, ou pour prévenir ces dommages dans l'intérêt de l'environnement, de la sécurité et de la santé publique, sans préjudice de l'application des dispositions pénales relatives aux contraventions au code de l'environnement. Il en sera de même dans le cas où, après s'être conformé aux dispositions prescrites, le maître d'ouvrage changerait ensuite l'état des lieux fixé par la présente autorisation

sans y être préalablement autorisé, ou s'il ne maintenait pas constamment les installations en état normal de bon fonctionnement.

Article 14 : durée de l'autorisation de l'ouvrage et conditions de renouvellement de l'autorisation.

La présente autorisation de l'ouvrage est de 30 ans à partir de la signature de cet arrêté. Avant l'expiration de l'autorisation, le maître d'ouvrage, s'il souhaite en obtenir le renouvellement, devra adresser au préfet une demande dans les conditions de délai, de forme et de contenu définis par la réglementation.

# Article 15 : changement de pétitionnaire

Lorsque le bénéfice de l'autorisation est transmis à une autre personne que celle qui était mentionnée au dossier, le nouveau bénéficiaire en fait la déclaration au préfet, dans les trois mois qui suivent la prise en charge de l'ouvrage ou le début de l'exercice de son activité.

# Article 16 : droits des tiers.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

#### Article 17: autres réglementations.

Le présent arrêté ne dispense en aucun cas le pétitionnaire d'obtenir les autorisations ou de faire les déclarations requises par d'autres réglementations.

#### Article 18 : voies et délais de recours.

Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le tribunal administratif de Toulouse par courrier ou sur l'application informatique télérecours, accessible par le lien http://www.telerecours.fr dans un délai de :

- deux mois pour les pétitionnaires, à compter de la notification de la décision ;
- quatre mois par les tiers, à compter de la dernière formalité de publicité.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois auprès de l'auteur de la décision, prorogeant ainsi de deux mois les délais précités. Le silence de l'administration vaut rejet implicite de cette demande au terme d'un délai de deux mois.

# Article 19: publication et information des tiers.

Une copie de l'arrêté est déposée à la mairie de la commune de Sieuras. Un extrait de cet arrêté est affiché à la mairie de la commune de Sieuras. L'arrêté est publié sur le site internet de la préfecture.

#### Article 20 : autorités chargées de l'exécution de l'arrêté.

Le secrétaire général de la préfecture de l'Ariège, le directeur départemental des territoires, le commandant du groupement de gendarmerie de l'Ariège, le maire de la commune de Sieuras, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Foix, le 24 novembre 2020 Pour la préfète et par délégation, Le chef du service environnement-risques,

signé

Jean-Pierre CABARET

5



# DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS Service politiques sociales

Affaire suivie par Virginie Bontemps Tél : 05 61 02 43 61

Courriel: virginie.bontemps@ariege.gouv.fr

Arrêté préfectoral portant renouvellement d'agrément d'activité d'ingénierie sociale, financière et technique, et d'activité d'intermédiation et de gestion locative sociale de SOLIHA ARIEGE

La préfète de l'Ariège Chevalier de la légion d'honneur Chevalier de l'ordre national du mérite

Vu les articles R365-1 à R365-8 du code de la construction et de l'habitation.

Vu la loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant la mise en œuvre du droit au logement.

Vu la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion.

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové.

Vu le décret n°2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées.

Vu la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées.

Vu l'arrêté de la Préfecture de l'Ariège du 5 janvier 2011 portant agrément d'activité d'ingénierie sociale, financière et technique, et d'activité d'intermédiation et de gestion locative sociale pour la Maison de l'Habitat de l'Ariège.

Vu l'arrêté de la Préfecture de l'Ariège du 14 décembre 2015 portant renouvellement d'agrément d'activité d'ingénierie sociale, financière et technique, et d'activité d'intermédiation et de gestion locative sociale pour la Maison de l'Habitat de l'Ariège.

Vu la demande de renouvellement d'agrément présentée le 12 novembre 2020 par SOLIHA ARIEGE.

Sur proposition de la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Ariège

ARRÊTE

9 rue Lieutenant Paul Delpech - 09000 Foix Cedex - Tél : 05 61 02 43 00

Site internet :  $\underline{www.ariege.gouv.fr}$ 

# Article 1:

L'agrément de SOLIHA ARIEGE est renouvelé pour assurer, sur le territoire du département de l'Ariège, les activités suivantes :

#### ACTIVITE D'INGENIERIE SOCIALE, FINANCIERE ET TECHNIQUE :

- 1- les activités d'accueil, de conseils et d'assistance (assistance à maîtrise d'ouvrage avec ou sans mission technique, maîtrise d'œuvre) pour l'amélioration ou l'adaptation de l'habitat conduites en faveur des personnes défavorisées ou des personnes âgées et handicapées,
- 2- l'accompagnement social des personnes pour favoriser leur accès ou leur maintien dans le logement,
- 3- l'assistance des requérants dans les procédures du droit au logement opposable devant les commissions de médiation ou les tribunaux administratifs.
- 4- la recherche de logements adaptés,

#### ACTIVITE D'INTERMEDIATION ET DE GESTION LOCATIVE SOCIALE :

- 1- la location de logements en vue de leur sous-location auprès d'un organisme agréé pour son activité de maîtrise d'ouvrage ou d'un organisme HLM,
- 2- la location de logements en vue de leur sous-location auprès de bailleurs autres que des organismes HLM
- 3- la location de logements en vue de l'hébergement de personnes défavorisées auprès d'un organisme conventionné à l'allocation logement temporaire (ALT)
- 4- les activités de gestion immobilière en tant que mandataire,

# Article 2:

SOLIHA ARIEGE s'engage à transmettre, annuellement, le bilan de son activité ainsi que ses comptes financiers,

#### Article 3:

L'agrément est renouvelé pour une durée de cinq ans.

Sur demande de l'association, cet agrément pourra éventuellement être étendu aux autres domaines d'intervention listés dans la circulaire du 6 septembre 2010.

Le retrait de cet agrément pourra être prononcé en cas de manquements graves ou répétés de SOLIHA ARIEGE à ses obligations et après que ses dirigeants aient été mis en demeure de présenter leurs observations.

# Article 4:

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou par les tiers à compter de sa publication au recueil des actes administratifs des services de l'État.

Le tribunal administratif peut-être saisir par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet  $\underline{www.telerecours.fr}$ 

# Article 5:

Le secrétaire général de la préfecture de l'Ariège et la directrice sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs.

Fait à Foix, le 26 novembre 2020

P/La Préfète, Le secrétaire général de la préfecture de l'Ariège,

signé

Stéphane DONNOT



Direction de la coordination interministérielle et de l'appui territorial Bureau de l'appui territorial Cellule environnement

Arrêté préfectoral de mesure d'urgence à l'encontre de la société Réseau de transport d'électricité (RTE) pour son site de l'Usine, à Perles-et-Castelet (09)

La préfète de l'Ariège Chevalier de la légion d'honneur Chevalier de l'ordre national du mérite

- **Vu** le code de l'environnement, et en particulier ses articles L. 171-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1, L. 514-5;
- Vu la nomenclature des installations classées ;
- Vu le décret 2019-1096 du 28 octobre 2019 modifiant la nomenclature des installations classées notamment la rubrique 2925 relative aux ateliers de charge d'accumulateurs électriques ;
- **Considérant** que, lors de la visite d'inspection du 1<sup>er</sup> décembre 2020, l'inspection des installations classées a constaté les faits suivants :
  - l'incendie de 60 batteries au lithium ;
  - le site n'est pas déclaré au titre des installations classées pour l'atelier de charge d'accumulateurs électriques;
  - l'exploitant ne disposait pas de moyens d'extinction adaptés à cette situation.
- Considérant qu'il convient en conséquence, et en application des dispositions prévues à l'article L.512-20 du code de l'environnement, de prescrire la réalisation des évaluations et la mise en œuvre des remèdes que rendent nécessaires les conséquences de l'incendie susvisé ;
- **Considérant** la déclaration réalisée le 2 décembre par l'exploitant de son installation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement;
- **Considérant** que les dispositions proposées ont pour objectif de préserver les intérêts visés à l'article L.511-1 du code de l'environnement ;
- **Considérant** que l'urgence des mesures à mettre en œuvre ne permet pas de recueillir préalablement l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques ;
- Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Ariège :

#### ARRÊTE

# Article 1 - Respect des prescriptions

La société Réseau de transport d'électricité (RTE), dont le siège social est situé Immeuble Window – 7 C place du Dôme – 92800 PUTEAUX, est tenue de respecter les dispositions d'urgence prévues par le présent arrêté, pour son site de production et de transformation d'électricité situé au lieu-dit « l'Usine » sur le territoire de la commune de Perles-et-Castelet.

# Article 2 - Mise en sécurité du site

L'exploitant procède à la mise en place, dans un délai d'un jour à compter de la notification du présent arrêté, à la mise en place :

2 rue de la Préfecture – Préfet Claude – Erignac B.P. 40087 - 09007 Foix Cedex – Tél : 05 61 02 10 00 Site internet : <u>www.ariege.gouv.fr</u>

- d'une interdiction d'accès à la zone sinistrée ;
- d'un protocole permettant de surveiller la température interne du container contenant les batteries au lithium.

Les justificatifs liés aux mesures prises pour répondre à l'ensemble des dispositions du présent article sont transmis à l'inspection des installations classées.

#### Article 3 - Mesures conservatoires dans l'environnement sur le site

Afin d'évaluer l'impact sur l'environnement de l'incendie, l'exploitant met en œuvre, dans un délai aussi court que techniquement possible, et n'excédant pas une semaine à compter de la notification du présent arrêté, toutes mesures utiles à l'évaluation de l'ampleur d'une éventuelle contamination via notamment la réalisation de prélèvements et d'analyses conservatoires dans les milieux ou matrices environnants suivants :

- eaux d'extinction récupérées par les réseaux de collecte des eaux pluviales ainsi que par la rétention déportée des transformateurs,
- sols : sauf impossibilité technique dûment justifiée, des prélèvements de sols sont réalisés dans un rayon de 100 mètres autour du foyer de l'incendie, sur des sols nus non protégés, non retournés, ni soumis à d'autres influences comme les voies de circulation ou zones de passages d'engins ou de piétons. Les prélèvements des sols dont le maillage de prélèvement sera défini en accord avec l'inspection des installations classées sont réalisés entre 0 et 5 cm pour les sols n'ayant pu être impactés par les eaux d'extinction et entre 0 et 1 m pour les zones impactées par les eaux d'extinction. Une attention particulière sera portée au niveau des sols situés à proximité de l'habitation évacuée. Un prélèvement de sol et une analyse de référence servant à définir le fond géochimique local sont effectués à une distance d'au moins 500m du foyer de l'incendie,
- végétation : des prélèvements superficiels sont effectués sur la végétation la plus proche du foyer de l'incendie.

Les paramètres à rechercher sont déterminés au regard des produits impliqués dans le sinistre et des substances susceptibles d'avoir été émises dans l'incendie et comportent à minima les paramètres suivants :

- Dioxines, furanes, HAP, PCB, HCT,
- composés métalliques sous formes particulaire et sous forme oxydées : Lithium, nickel, cadmium, cobalt, aluminium, manganèse, chrome,
- pour les eaux, les paramètres supplémentaires pH, conductivité, DCO,

Les justificatifs liés aux mesures prises pour répondre à l'ensemble des dispositions du présent article ainsi que les résultats des analyses et l'interprétation de ces derniers sont transmis à l'inspection des installations classées.

# Article 4 - Gestion des déchets

# Article 4.1 - Gestion des eaux d'extinction

Pour les eaux d'extinction contenues sur site, leur évacuation s'effectue après réception des résultats des analyses mentionnées à l'article 3 du présent arrêté et examen de l'acceptabilité du rejet en fonction de l'exutoire (réseau d'eaux du site ou installation de traitement des déchets).

#### Article 4.2 - Gestion des autres déchets liés au sinistre

L'exploitant procède à la gestion de tous les déchets présents sur le site, issus du sinistre, conformément à la réglementation en vigueur (stockage et élimination). Les bordereaux de suivi de déchets sont transmis à l'inspection des installations classées.

# Article 5 - Rapport d'accident

L'exploitant est tenu de fournir, sous un mois à compter de la notification du présent arrêté, en application de l'article R.512-69 du code de l'environnement, un rapport écrit décrivant a minima en les justifiant :

- la chronologie des événements : descriptif de l'incident, actions menées par l'exploitant, etc., à partir notamment des enregistrements de la vidéosurveillance et de la télésurveillance ;
- l'analyse des causes profondes de l'accident : causes techniques et organisationnelles pouvant être à l'origine de l'évènement ou d'un évènement similaire,
- les mesures mises en œuvre pour gérer l'incendie,
- les conséquences de l'incendie pour les personnes et pour l'environnement (eaux, sols, odeurs, air...),
- les conséquences économiques,
- les mesures à mettre en œuvre pour la remise en service de l'installation en cause et le délai de réalisation de ces mesures,
- l'évaluation de la nécessité de mettre en place de nouvelles mesures techniques et /ou organisationnelles pour éviter un accident similaire ou en réduire la probabilité des effets associés,
- un échéancier de mise en œuvre de ces mesures.

En fonction de l'avancement des différentes investigations, le rapport d'accident pourra être complété au fil de l'eau postérieurement au délai d'un mois.

### Article 6 - Redémarrage des activités

La reprise de l'activité soumise à déclaration au titre de la rubrique 2925 de la nomenclature des installations classées en tout ou partie pourra être autorisée par la Préfète après transmission par l'exploitant de tous éléments utiles permettant de garantir la préservation des intérêts protégés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement, et en particulier la mise en œuvre des moyens de lutte contre l'incendie appropriés.

En application des dispositions l'article 5. 512-54 du code de l'environnement, l'exploitant porte à la connaissance de la Préfète :

- les caractéristiques techniques des nouvelles installations réaménagées ;
- la définition et la mise en œuvre des mesures préventives ou correctives destinées à prévenir le renouvellement d'un incendie similaire tenant compte des conclusions du rapport d'accident évoqué à l'article 5.

La remise en exploitation du poste de transformation est subordonnée à la réalisation d'un contrôle de l'ensemble des matériels (condensateurs, isolateurs,....) afin de vérifier que ces derniers n'ont pas subit de dommages lors de l'incendie ou ne sont pas susceptible de créer un dysfonctionnement lors de leur remise en marche.

#### Article 7

Tous les frais occasionnés par l'incendie et par les études, analyses et les travaux menés en application du présent arrêté sont à la charge de l'exploitant.

#### Article 8

Faute pour l'exploitant de se conformer aux dispositions du présent arrêté, il peut être fait application à son encontre, indépendamment des sanctions pénales encourues, des sanctions administratives prévues à l'article L.171-8 du code de l'environnement.

### Article 9

Conformément à l'article L. 171-11 du code de l'environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Toulouse, dans les délais prévus à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, à savoir dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent arrêté.

La saisine du tribunal administratif peut être effectuée par courrier ou par voie électronique par le biais de l'application Télérecours accessible sur le site <a href="https://www.telerecours.fr/">https://www.telerecours.fr/</a>.

#### Article 10

Conformément à l'article R. 171-1 du code de l'environnement, en vue de l'information des tiers, le présent arrêté sera publié sur le site internet des services de l'État en Ariège pendant une durée minimale de quatre mois.

# Article 11

Le secrétaire général de la Préfecture de l'Ariège, le maire de la commune de Perles-et-Castelet et le directeur de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Occitanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la société RTE et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Foix, le 3 décembre 2020

Pour la préfète et par délégation, Le secrétaire général

Signé

Stéphane DONNOT

# ANNEXES à l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique le projet de création d'une voie à mobilité active en vallées d'Ax

Annexe 1 : Exposé des motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique du projet

La production du présent document est requise par les articles L122-1 et L122-2 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et les articles L123-2 et L126-1 du code de l'environnement.

Ce document n'a pas pour objet de se substituer au dossier d'enquête unique, à l'étude d'impact et à l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement qui seuls justifient de manière exhaustive le caractère d'utilité publique du projet et les mesures d'évitement, de réduction et de compensation des incidences sur l'environnement dont il est prévu la mise en œuvre.

I. Présentation de l'opération soumise à déclaration d'utilité publique :

La voie à mobilité active en vallées d'Ax consiste à créer un itinéraire de 37km entre Sinsat et Orlu. Il s'agit d'une nouvelle offre de mobilité, constituée de sections aménagées en voie verte, sections en zone 30 ou zones de rencontre dans les villes, sections aménagées en voie partagée sur voiries départementales/communales à faible circulation avec traitement des accotements lorsque cela est possible, sections traitées par l'aménagement de bandes cyclables et sections traitées en itinéraires de liaison avec amélioration de leur qualité pour faciliter la pratique de la randonnée pédestre, équestre et VTT.

Ce projet a pour objectif:

- de proposer aux résidents touristiques et locaux une activité de plein air accessible à un large public, de relier les points touristiques par une desserte propre,
  - de diversifier l'offre de loisirs, marquée par le ski et le thermalisme,
  - de proposer un équipement de qualité qui reliera le territoire des vallées d'Ax au Tarasconnais,
- de desservir les principaux lieux de vie quotidiens : commerces, lieux de travail, écoles, lieux de loisirs.
  - de créer de l'activité économique (location, réparation de vélos...)

# II. Impact environnemental:

Les zones proches du projet de voie à mobilité active se situent à proximité de deux parcs régionaux, d'une réserve nationale et d'un arrêté de protection du biotope. L'aire recoupe deux sites Natura 2000.

#### FLORE:

La prospection a été effectuée entre mai 2016 et octobre 2016 ce que l'autorité environnementale a jugé satisfaisante. Elle a mis en évidence 20 espèces floristiques d'intérêt régional dont l'Orchis à odeur de vanille, espèce protégée au niveau national et le Barbon velu, espèce inscrite comme quasi menacée sur la liste rouge de Midi-Pyrénées.

Orchis à odeur de vanille : elle a été identifiée à proximité des chemins. Aucune espèce protégée n'a été identifiée sur l'emprise même du chemin.

#### FAUNE:

Le projet ne fait pas l'objet de dérogation au titre des espèces protégées.

# III. Evaluation environnementale:

L'autorité environnementale d'Occitanie a, dans son avis du 28 mai 2019, conclu que l'étude d'impact était complète et de bonne facture en prenant en compte les aspects naturalistes et la démarche d'évaluation environnementale depuis les débuts du projet.

Elle a jugé que les mesures d'évitement et de réduction adoptées par la communauté de communes de la Haute Ariège étaient satisfaisantes, les mesures compensatoires s'avèrent inutiles étant donné les impacts résiduels sur la biodiversité jugés non significatifs.

# Mesures d'évitement :

L'étude d'impact présente les différentes options de tracé envisagées qui ont permis de retenir le tracé le moins impactant pour la biodiversité en empruntant des itinéraires déjà existants avec la création de deux secteurs seulement :

- évitement de la rive droite de la section 1,
- évitement d'une zone humide en bordure de sentier sur la section 7, Vallée de l'Oriège (7.4.2) ce qui explique le recours au défrichement ,
- évitement de destruction de murets en pierre en section 4.

La communauté de communes de la Haute Ariège a donc retenu l'itinéraire qui permet l'évitement de zones à forts enjeux environnementaux.

# Mesures de réduction des impacts environnementaux :

- adaptation du calendrier des travaux: les travaux de défrichement, qui feront l'objet d'une autorisation spécifique auprès des services compétents, ainsi que les travaux de débroussaillage et de terrassement seront effectués de septembre à décembre, période la moins sensible pour la faune.
- balisage des stations et la mise en défens de l'Orchis à odeur de vanille à proximité de la voie,
- mesures environnementales classiques en phase chantier : suivi du chantier par un écologue,
- reconstruction des murets en pierres sèches en cas de destruction lorsque le chantier est difficile d'accès.

# Mesures de compensation :

sans objet

# IV. Participation du public :

Le déroulement de l'enquête publique :

Elle a eu lieu du 18 novembre 2019 au 19 décembre 2019.

Elle a donné lieu à un avis favorable du commissaire enquêteur au projet de création d'une voie à mobilité active assorti de :

#### - de trois réserves :

- <u>1. réserve 1 :</u> un plan de fréquentation doit être élaboré avec les services de police afin de limiter le risque accidentogène.
- <u>2. réserve 2</u>: les conditions de réalisation des travaux devront prendre en compte dans les marchés le respect du milieu aquatique et les réseaux AEP.
- 3. réserve 3 : une attention particulière au risque incendie dans les itinéraires de liaison.
- de 8 recommandations :
  - la substitution d'un itinéraire dans la commune de Verdun (1);
  - le maintien du statut « chemin des Anglars » à Albiès (2);
  - la largeur du chemin de liaison (Luzenac -Unac) (3) est à maintenir ;
  - les prescriptions liées à des écoulements des eaux, et à des aménagements donneront lieu à un conventionnement à Garanou (4) ;
  - la protection d'un arbre remarquable dans le chemin de liaison à Perles (5);
  - l'accessibilité à une habitation à conjuguer avec l'élargissement de voie (6);
  - la conception des pontons pour franchissement par les équidés (7);
  - à hauteur du Centre Équestre la disposition des clôtures, les conditions d'abreuvement des équidés sont à examiner(8)

Les conclusions du commissaire enquêteur ont été transmises au président de la communauté de communes de la Haute Ariège.

# IV. La déclaration de projet et les modifications apportées au projet :

IV-1 La déclaration de projet :

Par délibération du 30 juillet 2020, le président de la communauté de communes de la Haute Ariège déclare l'intérêt général du projet création de la voie à mobilité active, après avoir pris en considération les avis de l'Autorité environnementale et les conclusions du commissaire enquêteur.

# IV-2 Modifications apportées :

Ces 3 réserves ont été adoptées par la communauté de communes de la Haute Ariège qui les a intégrées dans son avant-projet.

Ces huit recommandations ont été adoptées par la communauté de communes de la Haute Ariège qui les a intégrées dans son avant-projet. Le commissaire enquêteur a considéré qu'elles ne modifiaient pas l'économie générale du projet.

# V. Les considérations justifiant le caractère d'utilité publique du projet :

- 1. Considérant que la voie à mobilité active permet :
  - de relier dix-sept territoires communaux sur 36,9 km entre Sinsat et Orlu,
  - d'accéder aux trois gares SNCF,
  - la création de voies partagées (véhicules et cyclistes)
- de bénéficier de déplacements doux localement avec des itinéraires réservés à des randonneurs, VTT et chevaux.
- 2. Considérant que la voie à mobilité active présente un intérêt général en améliorant les conditions de circulation et de sécurité pour les usagers des mobilités douces ; que cette voie permettra de relier les villages et facilitera ainsi l'accessibilité aux services en utilisant des modes de transport non motorisés.
- 3. Considérant que la voie à mobilité active offre une diversification des attraits de la Haute Ariège, territoire connu pour ses stations de ski et de thermalisme ; qu'ainsi la voie à mobilité active relie un patrimoine parfois méconnu et des paysages splendides aux activités déjà présentes sur le territoire; qu'ainsi l'offre touristique de ce territoire sera étoffée.
- 4. Considérant que la voie à mobilité active présente un intérêt économique avec l'installation de services spécifiques au long du territoire et la desserte entre les différents lieux de vie et de service ;
- 5. Considérant que les mesures d'évitement et de réduction des impacts environnementaux présentés par la communauté de communes de la Haute Ariège ont été jugés satisfaisants par l'autorité environnementale; qu'il n'est pas nécessaire de prévoir des mesures de compensation étant donné le faible impact environnemental.
- 6. Considérant que les modifications demandées par le commissaire enquêteur dans ses huit recommandations et adoptées par la communauté de communes de la Haute Ariège n'altèrent pas l'économie générale de l'opération,
- 7. Considérant que les atteintes à la propriété ou aux intérêts généraux d'ordre environnemental, social ou économique ne sont pas excessives eu égard à l'intérêt que présente l'opération ; que l'opération est nécessaire et fait apparaître que ses avantages sont supérieurs à ses inconvénients ; le caractère d'utilité publique du projet de création d'une voie à mobilité active en vallées d'Ax est iustifié.

Vu pour être annexé à mon arrêté en date du 1 3 DEC 2020

P/La préfète et par de legation

Annexe 2: Etat parcellaire

Annexe 3: Plans parcellaires des communes de Bouan, Sinsat, Verdun, Albiès, Urs, Garanou, Luzenac, Unac, Tignac, Perles et Castelet, Savignac les Ormeaux, Ax-les-Thermes, Orgeix et Orlu.

7

	CCHA				ETAT PARCELLAIRE	T PARCELLAIRE		<b>X</b>		MAEN	VALLE	PROJET VMA EN VALLEES D'AX
Ä	Référence cadastrale	dastrale			Person	Personnes physiques			Bât	Bâtis/non Bâtis	.s	Observations
Commune TERRIER	Section et n° de parcelles	et n° de elles	Adresse ou lieu dit	Nom	Nom d'époux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile	Profession Nature du terrain	lature du terrain	Superficie stotale en s	Superficie à acquérir en m²	
				CIVRAC Andrée Marie Jeanne Cécile (née VIDAL-SAINT-ANDRE)	CIVRAC	03/03/1937 à TOULOUSE (31)	7 route des Corniches 09400 BOMPAS					
				BUSSY Lucienne Marie Thérèse Juliette Françoise (née VIDAL- SAINT-ANDRE)	BUSSY	10/08/1926 à BOUAN (09)	Résidence Treize-Vents 31450 BELBERAUD				×	
4	Ą	8	Illat	VIDAL-SAINT-ANDRE Marie Cécile Geneviève Bernadette		08/07/1927 à BOUAN (09)	7 rue d'Olivet 75007 PARIS TÈME ARRONDISSEMENT		Lande	OhaOOa14 OhaOOa14 ca ca	0ha00a14 ca	
		T.	×	VIDAL-SAINT-ANDRE Philippe Victor Lucien Cecil		22/06/1929 à BOUAN (09)	Mapad Plenitude St Michel, 28 allées Jules Guesde 31000 TOLI IOLISE					
BOUAN				VIDAL-SAINT-ANDRE Bruno René Florentin Henri		03/04/1934 à TOULOUSE (31)	88					
н	∢	1286	⊪at	CARBONNE Simone Thereze Jeannine (née BOY)	CARBONNE	02/04/1937 à SINSAT (09)	App 8, résidence les Quais des Minimes, 49 Av Maignan, 31200 TOULOUSE		Ā	Oha38a90 Oha00a61	0ha00a61	
				BOY René Jean Ömer		19/01/1935 à SINSAT (09)	5 chemin du Coural, 09400 TARASCON-SUR-ARIÈGE			3	3	
.7	⋖	1287	at	COMMUNE DE SINSAT			SIREN 210 902 961 "en mairie" 5 Avenue Paul Berdot		Lande	Oha15a90 Oha01a93	OhaO1a93 ca	
							09310 SINSAT					

Superficie à acquérir en m²	Oha01a81 ca		Oha10a36 ca		Oha02a36 ca		Oha00a97 ca		
Superficie totale en m²	Oha12a74 OhaO1a81 ca ca		Oha66a20   Oha10a36 ca   ca	·	Oha08a40   Oha02a36 ca ca		Oha34a10 Oha00a97		
Profession Nature du terrain	Pré		Pré		Pré		Pré		
Profession			2						
Adresse du domicile	Impasse de la Coume 09310 ASTON	5 chemin du Coural, 09400 TARASCON-SUR-ARIÈGE	App 8, résidence les Quais des Minimes, 49 Av Maignan, 31200 TOULOUSE	5 chemin du Coural, 09400 TARASCON-SUR-ARIÈGE	App 8, résidence les Quais des Minimes, 49 Av Maignan, 31200 TOULOUSE	1 impasse du Saint Barthélémy, 09300 DREUILHE	7b route de Pamiers, 09100 BONNAC	16 chemin de la Soulano, 09300 LAVELANET	44 chemin de Guilhermy 31100 TOULOUSE
Date et lieu de naissance	16/01/1961 à MONTPELLIER (34)	19/01/1935 à SINSAT (09)	02/04/1937 à SINSAT (09)	19/01/1935 à SINSAT (09)	02/04/1937 à SINSAT (09)	01/07/1943 à LAVELANET (09)	17/06/1965 à LAVELANET (09)	08/11/1971 à LAVELANET (09)	17/08/1951 à TARASCON-SUR- ARIÈGE (09)
Nom d'époux			CARBONNE		CARBONNE	DAYNIE	ARAGON		ROMEU
Nom	TEISSIER Jean-Pierre Émile	BOY René Jean Ömer	CARBONNE Simone Thereze Jeannine (née BOY)	BOY René Jean Ömer	CARBONNE Simone Thereze Jeannine (née BOY)	DAYNIE Jacqueline Jeanne (née CODINACH)	ARAGON Magali Joséphine (née SANCHEZ)	SANCHEZ Pascal Eric	ROMEU Rose (née DA COSTA)
Adresse ou lieu dit	Illat		Padalis		Padalis		Padalis		
Section et n° de parcelles	1335		202		203		206		
	ď		4		∢		4		
Commune N° d'ordre TERRIER	æ		102		102		109		
Commune						SINSAT			

P III	Commune N° d'ordre TERRIER	Section	Section et n° de parcelles	Adresse ou lieu dit	Nom	Nom ďépoux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile P	Profession terrain	Vature du terrain	Superficie totale en m²	Superficie à acquérir en m²	
	107	∢ .	210	Padalis	ROMEU Jean Claude Marcel		05/07/1950 à SINSAT (09)	44 chemin de Guilhermy 31100 TOULOUSE		Pré	Oha48a25 OhaO1a35 ca ca	OhaO1a35 ca	
					ROMEU Jean-François		18/02/1973 à FOIX (09)	38b route de Bouchonne 09100 PAMIERS					
	106	∢	216	Padalis	HAMY Michelle Hélène Jacqueline (née PARRAT)	HAMY	04/12/1944 à RIOM (63)	Chez Mme D. Mallet, Apt 13, 65 avenue de Saint Exupery		Pré	Oha10a50 Oha00a37	Oha00a37 ca	
								31400 TOULOUSE					
1	108	∢	217	Padalis	ROMEU Christophe Jean-François		04/05/1970 à FOIX (09)	Mansard, Route de Soula, 09330 MONTGAILLARD		Pré	0ha23a05 ca	Oha23a05 Oha01a60 ca ca	
- 11													
	103	٨	222	Padalis	COMMUNAUTE COM DES VALLEES D AX			SIREN 240 900 266 13 RTE NATIONALE 09250 LUZENAC	Ε.	Pré	0ha24a20 ca	0ha24a20 0ha02a75 ca ca	
								12 rue Bergamotte					
					RAPEAU Emmanuelle Françoise (née GODET)	RAPEAU	15/07/1968 à THOUARS (79)	12 I de Bergalfolle 86580 VOUNEUIL-SOUS-BIARD					
					GODET François Dominique André		24/07/1961 à THOUARS (79)	1b chemin du Canal 31320 PÉCHABOU				51	3 =
	105	∢	367	Padalis	PETREGNE Dominique		15/11/1946 à PARIS 15ÈME ARRONDISSEMEN T (75)	Maison Horlopo, 665 route de Mentaxuri 64990 SAINT-PIERRE-D'IRUBE		Pré	Oha10a50 ca	Оћа10а50 Оћа00а51 са са	
					GODET Françoise (née PETREGNE)	GODET	05/08/1937 à PARIS 15ÈME ARRONDISSEMEN T (75)	1b chemin du Canal 31320 PÉCHABOU					
111								5 chemin du Coural,					

						7							
Superficie à acquérir en m²		0ha10a85 ca	0ha10a01	g	0ha03a93	ខ			Oha25a56 Oha03a82 ca ca			Oha15a96 Oha02a81	
Superficie totale en m²		1ha58a25 Oha10a85 ca		0ha26a00	ខ				Oha25a56 ca			Oha15a96 ca	
Profession Nature du terrain		Pré Taillis		Lande					Pré			Pré	
Profession													
Adresse du domicile	09400 TARASCON-SUR-ARIÈGE	App 8, résidence les Quais des Minimes, 49 Av Malgnan, 31200 TOULOUSE	SIREN 210 902 961	"en mairie"	5 Avenue Paul Berdot	09310 SINSAT	5 chemin du Coural,	09400 TARASCON-SUR-ARIÈGE	App 8, résidence les Quais des Minimes, 49 Av Maignan,	31200 TOULOUSE	5 chemin du Coural, 09400 TARASCON-SUR-ARIÈGE	App 8, résidence les Quais des Minimes, 49 Av Maignan, 31200 TOULOUSE	5 chemin du Coural, 09400 TARASCON-SUR-ARIÈGE
Date et lieu de naissance	19/01/1935 à SINSAT (09)	02/04/1937 à SINSAT (09)		·				19/01/1935 à SINSAT (09)	02/04/1937 à SINSAT (09)		19/01/1935 à SINSAT (09)	02/04/1937 à SINSAT (09)	19/01/1935 à SINSAT (09)
Nom d'époux		CARBONNE							CARBONNE			CARBONNE	
Nom	BOY René Jean Ömer	CARBONNE Simone Thereze Jeannine (née BOY)		COMMUNE DE SINSAT				BOY René Jean Ömer	CARBONNE Simone Thereze Jeannine (née BOY)		BOY René Jean Ömer	CARBONNE Simone Thereze Jeannine (née BOY)	BOY René Jean Ömer
Adresse ou lieu dit		La prade		La prade				1	La prade		ia a	La prade	
Section et n° de parcelles		T		2					606			915	
Section		В		ω					<b>a</b>			Φ.	
N° d'ordre TERRIER		102		104					102			102	
Commune N° d'ordre									5.			Recoiled	

Superficie à acquérir en m²	OhaO2aO4 OhaO1aO7	Oha00a31 Oha00a31 ca ca	0ha00a71			Oha11a25 OhaOa61ca		Oha12a90 Oha00a07	g		Oha11a00 Oha02a33 ca	Oha20a00 Oha00a88	Oha15a50 Oha00a44	8	
Superficie totale en m²	Oha02a04 ca	0ha00a31 ca	0ha00a71 ca			Oha11a25 ca		Oha12a90	8		Oha11a0C ca	0ha20a00 ca	Oha15a5(	8	
Nature du terrain	Pré	Pré	Pré			Lande			Lande		Lande	Pré		g e	
Profession Nature du terrain															
Adresse du domicile	App 8, résidence les Quais des Minimes, 49 Av Maignan, 31200 TOULOUSE	13 CHE DE LA PRADE 09310 SINSAT	13 CHE DE LA PRADE 09310 SINSAT		SIREN 492 513 344,	3b place des Platanes,	09310 LES CABANNES	1 rue du Rempart, 09310 VERDUN	1 rue du Rempart.	09310 VERDUN	SIREN 210 903 282 en Mairie, 25 route des Cotes, 09310 VERDUN	57 Unac Village, 09250 UNAC	18 avenue de Cadirac, 09000 FOIX	18 avenue de Cadirac, 09000 FOIX	18 avenue de Cadirac,
Date et lieu de naissance	02/04/1937 à SINSAT (09)	23/04/1963 à AUCH (32)	23/04/1963 à AUCH (32)					17/10/1923 à TOULOUSE (31)	4 2001/C1/OC	29/12/1926 a VERDUN (09)		04/02/1975 à TOULOUSE (31)	06/06/1930 à VERDUN (09)	05/12/1933 à FOIX (09)	06/06/1930 à
Nom d'époux	CARBONNE							MOURAREAU					MARROT		#Odd 444
Nom	CARBONNE Simone Thereze Jeannine (née BOY)	BARES Joelle Pascale Jeannette	BARES Joelle Pascale Jeannette			DU QUIE -		MOURAREAU Renée Lucienne Andrée (née MELET)	COLO COLORA LIA DO COLORA	MOORAKEAO Maurice Jean Joseph	Commune de Verdun	VAQUIE Hélène Aimée Françoise	MARROT Denise Jeanne Louise (née AUTHIER)	MARROT Albert Marcel	MARROT Denise Jeanne Louise
Adresse ou lieu dit	La prade	La prade	La prade		Cadefals et ille			All to close of	Caderais et ille		Cadefals et ille	Lille		9	
et n° de illes	212	921	924		1518 C			0,000	1519		1522	1547	r C	1348	
Section et n° de parcelles	ω	В	В			∢		<	₹		∢	۵	•	₹	
1° d'ordre TERRIER	102	101	101			210		000	977		508	240	Ç	077	
Commune TERRIER				_									VERDUN		

										,	m 1	4	10	
Superficie à acquérir en m²	Oha00a29	3	0ha00a42	3		Oha00a72 ca			Oha00a97 ca		0ha01a03 ca	0ha00a94 ca	Oha01a35 ca	6
Superficie totale en m²	Oha10a20 Oha00a29	3	Oha12a50 Oha00a42	3		Oha11a20 Oha00a72 ca ca			0ha30a50 0ha00a97 ca ca			0ha84a00 ca		3
lature du terrain	Pré		Pré			Lande			Terre			Pré		
Profession Nature du terrain														
Adresse du domicile	09000 FOIX	18 avenue de Cadirac, 09000 FOIX	187 Mte de Pierre Regard, 69700 MONTAGNY	31 av Lamartine, 31100 TOULOUSE		31 av Lamartine, 31100 TOULOUSE	187 Mte de Pierre Regard, 69700 MONTAGNY	1 chemin d'Endoumens, 09310 VERDUN	2 Ricou, 09310 VERDUN	3 rue du Barry d'En Haut, 09310 VERDUN	3 rue de Furstemberg	75006 PARIS GÈME ARRONDISSEMENT		3 rue de Furstemberg
Date et lieu de naissance	VERDON (09)	05/12/1933 à FOIX (09)	09/03/1966 à TOULOUSE (31)	21/10/1935 à TOULOUSE (31)		21/10/1935 à TOULOUSE (31)	09/03/1966 à TOULOUSE (31)	06/10/1961 à FOIX (09)	22/09/1966 à TOULOUSE (31)	26/02/1932 à VILLENEUVE-DU- LATOU (09)	7 CHO1 10 CO	DOVOLY 1553 d PARIS 3ÈME ARRONDISSEMEN T (75)		08/01/1953 à
Nom d'époux				ESPY		ESPY				BERNADAC				
Nom	(пее дотнієк)	MARROT Albert Marcel	ESPY Véronique Huguette Danielle	ESPY Josette Cécile Raymonde (née SARDEING)	PROPRIETAIRES DU BND 328 A1551 -	ESPY Josette Cécile Raymonde (née SARDEING)	ESPY Véronique Huguette Danielle	BERNADAC GUY	BERNADAC Régine Martine	BERNADAC Marthe (née RIVES)		CASTAING Emmanuelle Marie Madeleine Jeanne		
Adresse ou lieu dit	Lille		lle L			- IIIe			Lille			Lille	14	
18.50%	1549		1550			1551			1552			1554		
Section et n° de parcelles	4		∢			∢	v		∢			∢		
J° d'ordre TERRIER	220		212			231			203			207		
Commune N° d'ordre TERRIER											VERDUN			_

											T *
Superficie à acquérir en m²	Са	Oha00a21 ca	0ha02a19 ca		Oha41a40 Oha01a90 ca ca			Oha28a70 Oha02a59 ca ca	OhaO1aO1 ca	OhaO7a5O OhaO1a15	
Superficie totale en m²	ca	0ha13a50   0ha00a21 ca ca	Oha53a50 Oha02a19		Oha41a40 ca			0ha28a70 ca	0ha04a20 ca	Oha07a50 ca	
Nature du terrain	Sol	Terre	Pré		Pré			Pré	Lande	Lande	
Profession Nature du terrain				83							
Adresse du domicile	75006 PARIS GÈME ARRONDISSEMENT	3 rue de Furstemberg 75006 PARIS GÈME ARRONDISSEMENT	Par Mme Jauze Nicole, 9 rue Beaumont, 33530 BASSENS	1 impasse du Saint Barthélémy, 09300 DREUILHE	7b route de Pamiers, 09100 BONNAC	16 chemin de la Soulano, 09300 LAVELANET	5 chemin du Coural, 09400 TARASCON-SUR-ARIÈGE	App 8, résidence les Quais des Minimes, 49 Av Maignan, 31200 TOULOUSE	09310 PECH	chemin de Rebeu 09310 ALBIES	Résidence Joseph Mounie
Date et lieu de naissance	PARIS SEIVIE ARRONDISSEMEN T (75)	08/01/1953 à PARIS 3ÈME ARRONDISSEMEN T (75)	06/10/1929 à LES CABANNES (09)	01/07/1943 à LAVELANET (09)	17/06/1965 à LAVELANET (09)	08/11/1971 à LAVELANET (09)	19/01/1935 à SINSAT (09)	02/04/1937 à SINSAT (09)		17/04/1985 à TOULOUSE (31)	
Nom d'époux				DAYNIE	ARAGON			CARBONNE			
Non	CASTAING EIMINAINEILE INAME Madeleine Jeanne	CASTAING Emmanuelle Marie Madeleine Jeanne	JAUZE André Jean	DAYNIE Jacqueline Jeanne (née CODINACH)	ARAGON Magali Joséphine (née SANCHEZ)	SANCHEZ Pascal Eric	BOY René Jean Ömer	CARBONNE Simone Thereze Jeannine (née BOY)	BOUZIGUES Rémy	GARDES Julien Marcel Claude	DB/DBIFTAIBFC III BNN 279
Adresse ou lieu dit	Lille	Lille	r ille		e iiie			r ille	Parecol	Parecol	
0.1921	1555	1556	1557		1560			1562	1221	1222	
Section et n° de parcelles	4	A	٨		4			∢	a	8	
v° d'ordre TERRIER	207	207	216		238			205	213	213	
Commune TERRIER									VERDUN		

51																				
Superficie à acquérir en m²		0ha03a88 ca			Oha01a96	es	OhaO1a62 ca		0ha03a04 ca		Oha00a30 ca	0ha00a37 ca		0ha00a05 ca		0ha03a28 ca		0ha00a86 ca		0ha02a51 ca
Superficie totale en m²		Oha14a70 Oha03a88 ca ca			Oha09a00 Oha01a96	2	0ha09a40 ca		Oha14a20 Oha03a04 ca ca		0ha02a00 0ha00a30 ca ca	0ha02a50 ca		0ha11a05   0ha00a05 ca ca		Oha31a50 ca		0ha04a50   0ha00a86 ca ca		Oha54a34 Oha02a51 ca ca
Vature du terrain		Lande				Prē	Pré		Lande		Lande	Lande		Lande		Pré		Lande		Pré
Profession terrain																				
Adresse du domicile	09400 TARASCON-SUR-ARIÈGE	09310 LES CABANNES	32 avenue de la Cote des Roses,	11100 NARBONNE	chemin de Rebeu	09310 ALBIES	09310 ALBIÈS	3 rue de la Chapelle,	80 Unac Village,	09250 UNAC	09310 ALBIÈS	09310 ALBIÈS	Le Clos des Minimes, Appt A9,	16 rue Marc Arcis,	31200 TOULOUSE	32 route des Cotes, 09310 VERDUN	Par Mme Bonnet Doumens Gisèle,	5 rue du Barry d'En Bas,	09310 VERDUN	09310 VERDUN
Date et lieu de naissance			05/03/1949 à CUXAC-CABARDÈS	(11)	17/04/1985 à	TOÚLOÚSE (31)			27/08/1947 à TOULOUSE (31)					08/03/1946 à VERDUN (09)		06/07/1953 à VERDUN (09)		15/10/1949 à VERDUN (09)		22/10/1918 à ASTON (09)
Nom d'époux																MESSAUT				
Nom	B1228 -	SURRE Albert	MIQUEL Jean Aimé			GARDES Julien Marcel Claude	ALAZET François		Costes de beleze RUAMPS Jean Claude Irénée René		MICHEL Félix	MICHEL Félix		IZARD Bernard Joseph Raymond		MESSAUT Eveline Christine (née IZARD)	. 4	DOUMENS Claude Jean Marie		MAURY Marius Henri
Adresse ou lieu dit		Parecol			S#5	Costes de beleze	Costes de beleze		Costes de beleze		Costes de beleze	Costes de beleze		Costes de beleze		Costes de beleze		Costes de beleze		Fourmentax d en bas
COLUMN TWO		1228				1235	1236		1243		1244	1245		1252		1254		1255		1256
Section et n° de parcelles		В			ſ	n	а		a		В	В		<b>B</b>		8		8		8
u° d'ordre TERRIER		232			ţ	213	201		237		225	225		214		215		500		224
Commune N° d'ordre TERRIER															VERDUN					

						2.				1		1	
Superficie à acquérir en m²						0ha46a50 0ha01a07 ca ca							
Superficie totale en m²						0ha46a50 ca							
Profession Nature du terrain						Pré		11					
Profession													
Adresse du domicile	15 Rue Auguste Renoir, 31870 LAGARDELLE-SUR-LÈZE	210 Che del cers, 31560 NAILLOUX	11 rue de Solferino, 31500 TOULOUSE	15 Av Lachapelle, 31110 BAGNÈRES-DE-LUCHON	12 Sonnhaldenstr, Uster, 57340 SUISSE	5 rue du 19 Mars 1962, 31140 LAUNAGUET	15 Imp Saint Jean, 09100 PAMIERS	12 chemin de Mounet, 09310 VERDUN	39 Che de Peyret 09310 VERDUN	1 route de St Amadou 09100 LA TOUR-DU-CRIEU	Le Bernet n°5 09000 GANAC	L'oustal Planvigny,	1892 LAVEY-VILLAGE,
Date et lieu de naissance	17/04/1950 à VERDUN (09)	12/08/1962 à FOIX (09)	16/03/1975 à TOULOUSE (31)	27/12/1963 à VERDUN (09)	15/01/1946 à VERDUN (09)	22/08/1942 à TARASCON-SUR- ARIÈGE (09)	12/10/1956 à VERDUN (09)	30/03/1947 à VERDUN (09)	10/10/1952 à VERDUN (09)	10/04/1954 à VERDUN (09)	12/04/1961 à VERDUN (09)		29/08/1951 à VERDUN (09)
Nom d'époux					SCHMIDLI	AURIOL	CANAL	FERNANDEZ					
Nom	MAURY Régine Marie	MAURY Philippe François	MAURY Patrick	MAURY Noelle Jackie	SCHMIDLI Nadine Marie Henriette (née MAURY)	AURIOL Monique Claudine (née MAURY)	CANAL Marylise (née MAURY)	FERNANDEZ Lysiane Juliette (née MAURY)	MAURY Jean Claude	MAURY Guy Justin	MAURY Eric Yves		MAURY Édith Gilberte
Adresse ou lieu dit					, v,	Fourmentax d en bas							
Section et n° de parcelles						1259							
Section						æ							
N° d'ordre TERRIER						222							
Commune N° d'ordre TERRIER						VERDUN							

	Γ														
Superficie à acquérir en m²				Oha01a07	g	•		OhaO1a98 ca		Oha00a53	3		Oha05a20 Oha00a85	e	
Superficie totale en m²				Oha46a50 Oha01a07	ខ			Oha44a15 OhaO1a98		Oha21a70 Oha00a53	3		Oha05a20	ខ	
Nature du terrain				Pré	,			Lande		Terre			Terre	5	
Profession Nature du terrain															
Adresse du domicile	57340 SUISSE	48 rue des Thermes, 179 Loum,	09400 ORNOLAC-USSAT-LES- BAINS	36 Rue Louis Guichard, 09100 PAMIERS	4 Rte de Rieux, 09120 VARILHES	86 Unac Village, 09250 UNAC	18a avenue Louis Siret, 09120 VARILHES	19 rue Genissieu, 38000 GRENOBLE		8 Rue Robert Schuman 28600 LUISANT	Notre Dame de la Paix, 961 Av Colonel Picot,	83100 TOULON	1459 route de Lacourt,	82700 MONTECH	Le Courbas,
Date et lieu de naissance		24/08/1969 à		20/04/1948 à VERDUN (09)	24/08/1959 à FOIX (09)	04/10/1943 à VERDUN (09)	01/11/1923 à VERDUN (09)	25/08/1938 à GRENOBLE (38)		30/10/1928 à LES CABANNES (09)	07/10/1922 à LA SEYNE-SUR-MER (83)		14/12/1940 à	VERDUN (09)	
Nom d'époux				NADOUCE	BARTHE		MAURY	ROYER			CHENU				
Nom	14	MALIRY David		NADOUCE Christiane Madeleine (née MAURY)	BARTHE Anne Geneviève (née MAURY)	MAURY André Jean	MAURY Antoinette (née GERMA MARTHE)	ROYER Marguerite Marie Paule Germaine (née PIERRETON)	PROPRIETAIRES DU BND 328 B1278 -	ALZIEU Marcel Henri François	CHENU Gilberte Mélanie Henriette (née BIGEON)		LEMAIRE Germain Marcel		
Adresse ou lieu dit				Fourmentax	d'en bas			Touronc		Touronc			Touronc		
et n° de elles				1259				1277		1278			1280		
Section et n° de parcelles				œ				æ		а			æ		
N° d'ordre TERRIER				222				230		233			218		
Commune TERRIER									VERDUN						

				1								
Superficie à acquérir en m²	Oha11a8O Oha01a09 ca ca	Oha15a00 Oha01a36 ca ca	5	Oha37a55 Oha01a44 ca ca		Oha30a70 Oha01a22 ca ca		Oha04a18 ca	, de 100 m	Ca C	Oha21a20 OhaO3a28 ca ca	Oha00a50 Oha00a50 ca ca
Superficie totale en m²	Oha11a80 ca	Oha15a00 ca		0ha37a55 ca		0ha30a70 ca		0ha20a91 ca	24.0	Ca	Oha21a20 ca	Oha00a50 ca
Profession Nature du terrain	Taillis	Lande		Terre		Terre		Lande		Lande	Terre	Terre
Profession												
Adresse du domicile	17 route de Verniolle, 09120 VARILHES	Par Mme Jauze Nicole, 9 rue Beaumont, 33530 BASSENS	288 Dom de Guilhot, 09120 RIEUX-DE-PELLEPORT	15 chemin d'Enflourens, 09310 VERDUN	15 chemin d'Enflourens, 09310 VERDUN	Chez M Galinie Manuel, 86 avenue Jean Rieux,	31500 IOULOUSE	39 rue Ledru Rollin, 94200 IVRY-SUR-SEINE	95 route de Boisbelle, 18250 HENRICHEMONT	24 rue de Colombes, 92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE	. 6 le Village 09310 PECH	Chemin de Rebeu 09310 ALBIES
Date et lieu de naissance	17/06/1957 a ORNOLAC-USSAT- LES-BAINS (09)	06/10/1929 à LES CABANNES (09)	07/12/1962 à FOIX (09)	27/04/1952 à TARASCON-SUR- ARIÈGE (09)	17/08/1928 à AXIAT (09)	16/09/1919 à LUZENAC (09)		04/10/1937 à ORTHEZ (64)	17/10/1955 à TAVERNY (95)	22/08/1982 à CHÂTEAUROUX (36)	03/07/1925 à PECH (09)	17/04/1985 à TOULOUSE (31)
Nom d'époux		ř)			MAURY	GALINIE					PUJOL	
MoM	ALZIEU Jean Plerre	JAUZE André Jean	MAURY Michel Richard Noel	MAURY Robert Victor Claude François	MAURY Joséphine Denise (née PONSI)	GALINIE Gilberte Françoise Anna (née ROUZAUD)		DUPUIS Jean Émile	ROUSSEAU Hervé Lucien Constant	ROUSSEAU Maeliss Josiane Marguerite	PUJOL Irène Anna Françoise (née BOUSIGUE)	GARĎES Julien Marcel Claude
Adresse ou lieu dit	Touronc	Touronc		Pech martine		Pech martine		Costes de beleze		Parecol	Cantauli	Cantauli
	1281	1283		1322		1326		2387	l .	2389	11	12
Section et n° de parcelles	æ	8		æ		æ		В		ω	٨	∢
N° d'ordre TERRIER	202	216		221		235		211		234	302	306
Commune N° d'ordre				VERDUN								ALBIES

Commune	Commune N° d'ordre TERRIER	Section	Section et n° de parcelles	Adresse ou lieu dit	Nom	Nom d'époux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile	Profession Nature du terrain	Vature du terrain	Superficie totale en m²	Superficie à acquérir en m²	
-	304	∢	22	Cantauli	CLAVERIE Jean Pierre Louis François		09/10/1968 à FOIX (09)	Apt 17, Etage 1, 10 rue de Lafrau, 09400 TARASCON-SUR-ARIÈGE		Lande	Oha07a90 Oha03a29 ca ca	3ha03a29 ca	
	304	∢	30	Cantauli	CLAVERIE Jean Pierre Louis François		09/10/1968 à FOIX (09)	34 rue de l'Artech 09400 QUIE		Lande	0ha17a30 0ha04a77 ca ca	)ha04a77 ca	
ALBIES					AUTHIE Pauline Marcelle (née MIR)	AUTHIE	09/11/1931 à TOULON (83)	Hopital Jules Rousse, Rue de Lafrau, 09400 TARASCON-SUR-ARIÈGE					
	308	4	45	Cantauli	MIR Marcel Onesime Paul		12/03/1921 à ALBIÈS (09)	L Escaillon, Chemin de la Commanderie, 83200 TOULON		Lande	OhaO9a3O OhaO1aO6	Jha01a06 ca	
					MAURY Evelyne (née AUTHIE)	74		32 ch des Arigols 09400 QUIE					
	401	٧	353	Le sauzet	SNCF MOBILITES -			SIREN 552 049 447,  CS 20012,  9 rue Jean Philippe Rameau, 93200 SAINT-DENIS		Ch. de fer	Oha57a51 OhaO1a89 ca ca	OhaO1a89 ca	
Ŝ	401	∢	529	Le village	SNCF MOBILITES -			SIREN 552 049 447, CS 20012, 9 rue Jean Philippe Rameau, 93200 SAINT-DENIS		Ch. de fer	Oha54a65 ca	Oha04a80 ca Oha01a56	
	509	∢	340	Gransat	IMERYS TALC LUZENAC FRANCE			20 route Nationale 09250 LUZENAC		Terre	0ha04a40 0ha00a79 ca ca	0ha00a79 ca	
GARANOU	509 L	A	341	Gransat	IMERYS TALC LUZENAC FRANCE			20 route Nationale 09250 LUZENAC		Terre	Oha06a45 Oha01a18 ca ca	OhaO1a18 ca	

_	
0ha00a94 ca	Oha01a22 ca
0ha04a79 ca	Oha10a21 Oha01a22 Ca Ca
Terre	Terre
Travers du Pech de Labrame, 46200 PINSAC	10/10/1948 a Travers du Pech de Labrame, GARANOU (09) 46200 PINSAC
10/10/1948 à GARANOU (09)	10/10/1948 à GARANOU (09)
MIRAS	MIRAS
MIRAS Rose Louise (née CHAMPEU)	MIRAS Rose Louise (née CHAMPEU)
Gransat	Gransat
342	343
4	A
205	202
	A 342 Gransat MIRAS Rose Louise (née MIRAS   10/10/1948 à Travers du Pech de Labrame, CHAMPEU)  A6200 PINSAC  Terre Oha04a79 Oha

Superficie à acquérir en m²		ha02a05 ca		16		ha01a66			ha01a66	8		JhaO1a44 Ca	)ha00a93 ca		3	Ca	
Superficie S totale en à m²		0ha09a20 0ha02a05 ca ca	_			OhaO4a35 OhaO1a66			Oha04a35 Oha01a66	ឌ		Oha26a84 Oha01a44 ca ca	Oha00a93 Oha00a93			Ch. de fer   una84au/   unau1a95 ca ca	
Nature du terrain		Terre				Jardin			<u>.</u>	Jardin		Pré	Lande			Ch. de fer	
Profession Nature du terrain																	
• Adresse du domicile	Apt 17, 90 allées de Barcelone, 31000 TOULOUSE	Apt 17, 90 allées de Barcelone, 31000 TOULOUSE	Chez Mr et Mme Conesa Michel, 90 allées de Barcelone, 31000 TOULOUSE	24 résidence du Viaduc, 09000 VERNAJOUL	17 chemin du Moulin, 31560 SAINT-LÉON	13 avenue de Fontenay, 18300 SAINT-SATUR	Les Treilles, 22a Village de Vernaux, 09250 VERNAUX	2 quartier de Celles 09250 GARANOU	Résidence Raymond Roger, Appt 3, 18 Rue de l'Espinet, 09000 FOIX	132 route des Ecoles, 31130 PIN-BALMA	14 Route de Montbrun, 31450 DONNEVILLE	11 rue Eugène d'Hautpoul, 31400 TOULOUSE	SIREN 552 049 447, CS 20012, 9 rue Jean Philippe Rameau,	93200 SAINT-DENIS	SIREN 552 049 447, CS 20012,	9 rue Jean Philippe Rameau,	93200 SAINT-DENIS
Date et lieu de naissance	12/09/1953 à TOULOUSE (31)	23/03/1959 à CONDOM (32)	10/12/1930 à GARANOU (09)	28/07/1929 à GARANOU (09)	02/12/1944 à GARANOU (09)	29/11/1949 à URS (09)	26/07/1944 à URS (09)	12/08/1939 à URS (09)	20/01/1952 à URS (09)	08/06/1938 à GARANOU (09)	06/09/1946 à GARANOU (09)	24/06/1949'a CINTEGABELLE (31)					
Nom d'époux		CONESA	CONESA	ARNEDO-SARTE			PONCY	MOUYCHARD									
Nom	CONESA Michel René Lucien	CONESA Béatrice Armonie (née PILATI)	CONESA Ginette Michelle Marie (née SICRE)	ARNEDO-SARTE Jeanne Augustine (née VELA-FRACA)	VELA-FRACA Jacqueline Marie	SABATIER Michel André Gérard	PONCY Maryse Janine (née SABATIER)	MOUYCHARD Lea Yvette (née SABATIER)	SABATIER Daniel Guy Francis	FEUILLERAT François Louis Hippolyte	VELA-FRACA Marie Thérèse	ANGLADE Jean Jacques Henri	SNCF MOBILITES -			SNCF MOBILITES -	
Adresse ou lieu dit		Gransat				Gransat			-tone	מופוופפר		La grande aulnaie	La grande aulnaie		o de casa e	aulnaie	
tion et n° de parcelles		346				347			772	<del>,</del>		514	518			519	
Section et n° de parcelles		Ą				٧			<	τ		٨	∢			⋖	
N° d'ordre TERRIER		507				520			CC	250		505	522			522	
Commune N° d'ordre TERRIER							GARANOU										_

Profession Nature du totale en à acquérir $ \begin{array}{c} \text{Nature du totale en a acquérir} \\ m^2 \end{array} $	0ha03a24 ca
Superficie totale en m²	0ha24a35 0ha03a24 ca ca
Nature du terrain	Pré
Profession	
Adresse du domicile	27 avenue de Lerida, 09000 FOIX
Date et lieu de naissance	25/04/1937 à GARANOU (09)
Nom d'époux	
Nom	ROQUES Jean
Section et n° de Adresse ou lieu parcelles dit	Las
et n° de :elles	531
Section	∢
N° d'ordre TERRIER	519
Commune N° d'ordre TERRIER	

Superficie à acquérir en m²	Oha07a89	8	0ha00a34 ca			OhaO1a6O ca				Oha00a47	8	OhaO1a64 ca		Oha02a03 ca	OhaO1a42 ca	Oha00a93	ខ
Superficie totale en m²	Oha30a20   Oha07a89	g	Oḥa07a31 (			Oha09a95 Oha01a60 ca ca				Oha03a15   Oha00a47	2	Oha22a14 Oha01a64 ca ca		Oha05a96   Oha02a03 ca ca	Oha09a05 Oha01a42 ca ca	Oha03a55 Oha00a93	ខ
Nature du terrain	7	ร ก	Pré			Pré				7.0	<u> </u>	Peupleraie		Pré	Pré	-	Peupierale
Profession terrain																	
Adresse du domicile	09250 GARANOU	09250 GARANOU	4 rue Jean Nayrou, 09000 FOIX	Sporting Village   Appt 41, 272 route de Launaguet, 31200 TOULOUSE	Bois des Peres Augustins, 81500 SAINT-LIEUX-LÈS- LAVAUR	3 rue Pierre Bourthoumieux, 31300 TOULOUSE	15 chemin des Sourdes,	31620 LABASTIDE-SAINT- SERNIN	15 rue de l'Angouleme, 74000 ANNECY	49 Village de Garanou, 09250 GARANOU	16 rue Principale 09250 GARANOU	20 avenue du Onze Novembre, 09300 VILLENEUVE-D'OLMES	27b rue de la Pepiniere, 17000 LA ROCHELLE	6 rue Joseph Girard, 13210 SAINT-RÉMY-DE- PROVENCE	3 Lot du Cazal, 31290 LAGARDE	20 avenue du Onze Novembre,	09300 VILLENEUVE-D'OLMES
Date et lieu de naissance	29/01/1888 à GARANOU (09)	19/06/1900 à GARANOU (09)	04/10/1963 à BARCELONNETTE (04)	27/08/1974 à TOULOUSE (31)	21/03/1972 à AUBERVILLIERS (93)	05/09/1938 à VERDUN (09)		22/11/1939 à VERDUN (09)	24/03/1942 à VERDUN (09)	19/12/1962 à VERSAILLES (78)	03/08/1961 à LA CLAYETTE (71)	10/04/1953 à GARANOU (09)	17/10/1959 a MONTPELLIER (34)	22/04/1954 à TOULOUSE (31)		10/04/1953 à	GARANOU (09)
Nom d'époux		PELISSIE	DUFLAU		GUIRAUD					CHATELET				CHEVALIER			
Nom	PELISSIE Joseph	PELISSIE Elisa Marie Justine (née FOURCADE)	DUFLAU Marie Christine Germaine Marie-Pierre (née RAUZY)	MAFFRE Sandrine Marie Noelle	GUIRAUD Nathalie Anne-Marie (née MAFFRE)	MAFFRE Guy Albert Jean		MAFFRE Gérard Joseph Étienne	MAFFRE Claude Paul Gabriel	CHATELET Isabelle Marie-Pierre (née LEBERGER)	CHATELET Daniel André Marie	CHAMPEU Jean Edmond	LAGRANGE Thierry Louis	CHEVALIER Martine Dominique (née LAGRANGE)	WAGNER Jérôme	Provided and Hadda	כואואיבט אפפון במוויסוומ
Adresse ou lieu dit	Las	bimounassos	Las bimounassos			Las bimounassos				liche to oli li	2	L ile d abail		L ile d abail	L ile d abail	ן נילני רילני	L III O abail
et n° de elles	100	in in	540			541				640	3	641		642	643	244	ţ
Section et n° de parcelles	<	ť.	٧			∢				٥	r .	٨		∢	A	<	¢
N° d'ordre TERRIER	ת ת	CTC	517			512				305	8	504		510	513	Z Z	5
Commune								GARANOU									

Superficie à acquérir en m²	Oha00a45 ca	0ha00a78 ca	0ha01a46 ca		0ha07a05   0ha01a42 ca ca		Oha03a04   Oha01a53   Ca		Oha02a47 ca	Oha07a41 Oha02a08 ca ca			Oha05a76 Oha02a01	8			70-10
Superficie totale en m²	0ha02a67 ca	Oha02a35 ca	Oha05a10 ca		Oha07a05 ca		Oha03a04 ca		0ha04a95 ca	Oha07a41 ca			0ha05a76	8			0
Nature du terrain	Peupleraie	Peupleraie	Pré				Pré		Pré	Pré			Pré			,	
Profession terrain																	
Adresse du domicile	20 avenue du Onze Novembre, 09300 VILLENEUVE-D'OLMES	20 avenue du Onze Novembre, 09300 VILLENEUVE-D'OLMES	12b résidence le Souleillan, 09000 FERRIÈRES-SUR-ARIÈGE	6 avenue de la Gare,	09250 GARANOU	Chez Mr et Mme Conesa Michel, 90 allées de Barcelone, 31000 TOULOUSE	Apt 17, 90 allées de Barcelone, 31000 TOULOUSE	Apt 17, 90 allées de Barcelone, 31000 TOULOUSE	7 rue de la Mairie, 09250 LUZENAC	12 place Robert le Bis, 91640 BRIIS-SOUS-FORGES	09110 SAVIGNAC-LES- ORMEAUX	09250 GARANOU	4 Rue Rhin et Danube 09000 FOIX	27 avenue de Lerida, 09000 FOIX	09250 GARANOU	3 Rue du Calmil 09000 FOIX	5 impasse Manouchian,
Date et lieu de naissance	10/04/1953 à GARANOU (09)	10/04/1953 à GARANOU (09)	09/11/1968 à MARIGNAC (31)		07/08/1949 a PORTUGAL (PORTUGAL)	10/12/1930 à GARANOU (09)	23/03/1959 à CONDOM (32)	12/09/1953 à TOULOUSE (31)	25/07/1934 à GARANOU (09)	08/04/1976 à FRESNES (94)	18/11/1918 à GARANOU (09)	11/12/1921 à GARANOU (09)	08/11/1934 à GARANOU (09)	25/04/1937 à GARANOU (09)	06/03/1940 à GARANOU (09)	29/01/1953 à FOIX (09)	24/12/1952 à GARANOU (09)
Nom d'époux			AFONSO		PIRES	CONESA	CONESA			MARTIN		PAGES	BONNEFONT	íΨ			
Nom	CHAMPEU Jean Edmond	CHAMPEU Jean Edmond	AFONSO Valérie Danièle Roberte (née LESCURE)		PIRES Maria De Fatima (née BARATA)	CONESA Ginette Michelle Marie (née SICRE)	CONESA Béatrice Armonie (née PILATI)	CONESA Michel René Lucien	SICRE Charles Benjamin Laurent	MARTIN Virginie Claudia (née ALAZET)	PELISSIE Joseph Clément	PAGES Claire Rose (née PELISSIE)	BONNEFONT Paulette Jeanne Sophie (née ROQUES)	ROQUES Jean	ROQUES Marius Henri Firmin	ROQUES Daniel François	OF Claude Henri
Adresse ou lieu dit	L ile d abail	Lile d abail	Lile d abail		L ile d abail		Lile d abail		L ile d abail	L ile d abail			L ile d abail				
	645	649	059		651		653		654	655			663				
Section et n° de parcelles	٩	A	ď		∢		∢		٧	4			∢				
N° d'ordre TERRIER	504	504	511		503		202		521	501			516				
Commune TERRIER								GARANOU									

Commune N° d'ordre TERRIER	Section et n° de parcelles	et n° de illes	Adresse ou lieu dit	Nom	Nom d'époux	Date et lieu de naissance		Profession Nature du terrain	Vature du t	en	Superficie à acquérir en m²
	2			OF Andrée Jeanne (née DENJEAN)	Ą	07/10/1931 à GARANOU (09)	65 Village de Garanou, 09250 GARANOU			ខ	Са
	⋖	678	L oustendros	SNCF MOBILITES -			SIREN 552 049 447, CS 20012, 9 rue Jean Philippe Rameau,	უ	Ch. de fer	Oha42a23 Oha05a35 ca ca	na05a35 ca
=							93200 SAINT-DENIS				
	Ą	708	Las esclausos	SNCF MOBILITES -	14		SIREN 552 049 447, CS 20012, 9 rue Jean Philippe Rameau.	5	de fer 0	Ch. de fer 0ha37a57 0ha06a23	na06a23 ca
							93200 SAINT-DENIS				
	A	824	La grande aulnaie	RODIERE Charles Auguste Fernand		05/11/1934 à LIMOUX (11)	6 rue de Garin 31500 TOULOUSE		Eaux	0ha12a00 0ha00a92 ca ca	ha00a92 ca
518	ď	875	La grande aulnaie	RODIERE Charles Auguste Fernand		05/11/1934 à LIMOUX (11)	6 rue de Garin 31500 TOULOUSE		Eaux	Oha11a98 Of	Oha02a98 ca
							SIREN 552 049 447,			5	0ha03a81
	A	606	La bouicho	SNCF MOBILITES -			CS 20012, 9 rue Jean Philippe Rameau,	<u>ပ်</u>	ch. de fer	Oha90a20 —	ca 0ha09a44
							93200 SAINT-DENIS				ca
509	A	1026	Gransat	IMERYS TALC LUZENAC FRANCE			20 route Nationale 09250 LUZENAC		Pré (	Oha11a70 Oha03a14 ca ca	ha03a14 ca
	٧	1028	Gransat	IMERYS TALC LUZENAC FRANCE			20 route Nationale 09250 LUZENAC		Terre	0ha03a37 0l ca	0ha00a95 ca
	ď	1031	Gransat	IMERYS TALC LUZENAC FRANCE			20 route Nationale 09250 LUZENAC		Terre	Oha01a48 0l	0ha00a44 ca
	Ą	1034	Gransat	IMERYS TALC LUZENAC FRANCE			20 route Nationale 09250 LUZENAC		Terre	0ha09a78 0l	OhaO1a55 ca
208	۷	1037	Gransat	IMERYS TALC LUZENAC FRANCE			20 route Nationale 09250 LUZENAC		Terre	Oha04a06 0l	Oha00a86 ca
208	٧	1041	Gransat	IMERYS TALC LUZENAC FRANCE			20 route Nationale 09250 LUZENAC		Pré	Oha01a43 Oha00a66 ca ca	ha00a66 ca
208	∢	1045	Gransat	IMERYS TALC LUZENAC FRANCE			20 route Nationale 09250 LUZENAC		Pré	0ha00a34 0	0ha00a34 ca
602	٩	364	Bentoula	BAUTISTA Raphaël		13/05/1945 à ROBERT-ESPAGNE (55)	9 Imp des lavandes, 34440 NISSAN-LEZ-ENSERUNE		Terre (	Oha07a80 Oha01a15 ca ca	ha01a15 ca
602	Æ	365	Bentoula	BAUTISTA Raphaël		13/05/1945 à ROBERT-ESPAGNE	9 Imp des lavandes,		Terre	OhaO9a70 OhaO1a94	ha01a94

		0 0 2 0	of Contract of Con							Superficie	Superficie	
Commune TERRIER parcelles		4	Adresse ou lieu dit	Nom	Nom d'époux	Date et lieu de naissance	Adresse du domicile P	Profession terrain	Nature du terrain	totale en m²	à acquérir en m²	
	,,,	-		PONT Berthe (née GONCALVES)	PONT	31/10/1954 à PORTUGAL (PORTUGAL)	Route du Col de Marmare, Caussou, 09250 CAUSSOU		1	Oha06a40 Oha01a29	Oha01a29	
900 V	000		pentonia	PONT Jean Jacques Aimé Antonin		15/03/1953 à CAUSSOU (09)	Route du Col de Marmare, Caussou, 09250 CAUSSOU		erre	g	8	
888	388		Dotto	LAUTRE Annie Marie (née AUGE)	LAUTRE	11/06/1955 à SISTERON (04)	9 Lamiel, 09250 LUZENAC			Oha17a95 Oha02a95	Oha02a95	
	986			AUGE (née BONREPAUX) Marie	AUGE		9 Lamiel, 09250 Luzenac		9	ß	g	
				VERGES Noélie (née CAPDEVILLE)	VERGES	11/12/1893 à LUZENAC (09)	09250 LUZENAC					
				VERGES Michel Emmanuel		26/09/1892 à SERDINYA (66)	Maison dejuan odette, 7 Che cordeau, 31200 TOULOUSE					
				VERGES Gilbert Joseph		14/09/1920 à LUZENAC (09)	Avenue Jean Moulin 11000 CARCASSONNE					
389	388		Petiere	BRUZY Jeanne Albertine (née VERGES)	BRUZY	18/11/1922 à LATOUR-DE- CAROL (66)	Par Mme BRUZY Marie noelle 17 chemin de gentis 31220 VIEILLE TOULOUSE		Terre	0ha10a95 ca	Oha10a95 Oha0a93ca	
				ROUAN Denise		29/06/1913 a LUZENAC (09)	09250 LUZENAC					
				ROUAN Marcel François		10/03/1915 à LUZENAC (09)	09250 LUZENAC					
				GUITARD Marie		16/07/1912 à TOULOUSE (31)	7 chemin cordeau 31200 TOULOUSE					
				CARRIERE Louisette Claudine (née LAURENS)	CARRIERE	01/04/1942 à ORLU (09)	Rte de verdun 09310 LES CABANNES					
A 390	390		Petiere	CARRIERE Claude Olivier Casimir		20/11/1946 à ASCOU (09)	173 Rue du courneilh Le village 09110 ASCOU		Terre	0ha03a50 ca	0ha03a50	
				CARRIERE Roger Henri		30/09/1937 à ASCOU (09)	Le village 09110 ASCOU				1	
487	797		Coumo d	LAUTRE Nicolas			7 la Coustanelle 09250 Luzenac			Oha13a60 Oha01a29 ca ca	Oha01a29 ca	
	Ì		embails	GUIBE Emilie			8 la Coustanelle 09250 Luzenac		Lande			
A 854	854		Bentoula	DELON Francoise (née BONNEL)	DELON	20/11/1955 à LAVELANET (09)	240 Che da la Rayrete, 34270 LES MATELLES		Terre	0ha22a86 ca	0ha05a41	
A 855	855		Bentoula	BONNEL Maryse Amélie Eugénie (née BERGERE)	BONNEL	18/05/1932 à VILLENEUVE- D'OLMES (09)	Ehpad le Santoulis, Santoulis, 09250 LUZENAC		Terre	0ha22a86	0ha22a86 0ha04a22	
	8	S	111							3	<u>.</u>	

Superficie à acquérir en m²			0ha08a08   0ha02a36 ca ca		0ha49a50 0ha49a50 ca ca	Oha38a50 Oha38a50 ca ca	0ha07a40 0ha07a40 ca ca			Oha04a00 Oha04a00 ca			Oha21a15 Oha21a15 Ca Ca		Oha12a97 Oha08a18
Superficie totale en m²			0ha08a08 ca		0ha49a50 ca	Oha38a50 ca	0ha07a40 ca			0ha04a00 ca			Oha21a15 ca		Oha12a97 ca
Nature du terrain			Terre		Lande	Lande	Terre			Terre			Lande		Taillis
Profession terrain															
Adresse du domicile	240 Che da la Rayrete, 34270 LES MATELLES	109 Darre Nalzieu, 09250 UNAC	Prat Cuquie, 09250 UNAC	39 Unac Village, 09250 UNAC	MAIRIE 7 RUE DE LAUDINET 09250 UNAC	1 LE PECH 09110 PERLES-ET-CASTELET	09110 TIGNAC	8 impasse des Villas 37400 LUSSAULT-SUR-LOIRE	67 Lample 09000 BRASSAC	4 résidence les Chenes 09100 SAINT-JEAN-DU-FALGA	47 allées Pierre Et Marie Curie 09000 FOIX	Sême ETAGE PORTE 2 6 AV PRINCEP-BENLLOCH ENCAMP ANDORRE	MAIRIE 7 RUE DE LAUDINET 09250 UNAC	25C LA GRAND PLACE 31600 SAINT-CLAR-DE-RIVIÈRE	9 rue Colonel Sebbane,
Date et lieu de naissance	20/11/1955 à LAVELANET (09)	31/07/1969 à FOIX (09)	11/12/1975 à FOIX (09)	13/01/1943 à UNAC (09)		22/04/1939 à ANOR (59)		08/04/1946 à PERLES-ET- CASTELET (09)	08/02/1965 à FOIX (09)	25/01/1952 à TOULOUSE (31)	22/07/1957 à FOIX (09)	29/11/1976 à PAMIERS (09)		30/11/1975 à VITRY-SUR-SEINE (94)	23/03/1973 à VITRY-SUR-SEINE (94)
Nom d'époux	DELON								MOUCHARD	STERVINOU	·		CONTINENTE		
Nom	DELON Francoise (née BONNEL)	LANGLADE Christophe Jean Celestin	LANGLADE Geraldine Josette	LANGLADE Jean Georges Alain	COMMUNE D UNAC	MIQUEL Nicole	FERRAND Alphonse	BONREPAUX Claude Lucien Maurice	MOUCHARD Evelyne Andrée Sergine (née BONREPAUX)	STERVINOU Lucienne Marcelle Marguerite (née BONREPAUX)	DELORT Nadine Edmonde Armandine (née BONREPAUX)	SOLSONA Véronique	COMMUNE D UNAC	CONTINENTE Cécile Sabine (née BONREPAUX)	BONREPAUX Nicolas Georges
Adresse ou lieu dit			Embails		Ferrieres	Ferrieres	Ferrieres			Ferrieres	-1		Ferrieres		Ferrieres
			1196		653	959	658			629			099		770
Section et n° de parcelles			Ø		æ	В	8			Δ			В		В
N° d'ordre TERRIER			909		703	705	704			702			703		701
Commune TERRIER			LUZENAC						UNAC					Ç 2	ONAC

								T						
Superficie à acquérir en m²				0ha08a00	rg C				OhaO1a78 ca	0ha02a65 ca	0ha00a72 ca	Oha00a47 ca	0ha02a27 ca	OhaO1aO8 ca
Superficie stotale en am²				Oha08a00 Oha08a00	g				Oha14a45 Oha01a78 ca ca	Oha02a65 Oha02a65 ca ca	Oha16a63 (ca	0ha24a00	8	Oha02a20 Oha01a08 ca ca
Vature du terrain				Terre				1	Lande	Lande	Lande	. ( 1 1	rainc	Lande
Profession Nature du terrain											1			
Adresse du domicile	17 rue Denis Papin, 66100 PERPIGNAN	8 impasse des Villas 37400 LUSSAULT-SUR-LOIRE	67 Lample 09000 BRASSAC	4 résidence les Chenes 09100 SAINT-JEAN-DU-FALGA	47 allées Pierre Et Marie Curie 09000 FOIX	5ème ETAGE PORTE 2	6 AV PRINCEP-BENLLOCH ENCAMP ANDORE	ANDORNE	Siren 210 902 284, En Mairie, 3 Rec du Marti 09110 PERLES-ET-CASTELET	SIREN 210 902 284, En Mairie, 3 Rec du Marti 09110 PERLES-ET-CASTELET	Porte de Baychon 09110 PERLES ET CASTELET	41 ruelle des Glaises,	91220 BRÉTIGNY-SUR-ORGE	SIREN 210 902 284, En Mairie, 3 Rec du Marti 09110 PERLES-ET-CASTELET
Date et lieu de naissance	03/06/1950 à IVRY-SUR-SEINE (94)	08/04/1946 à PERLES-ET- CASTELET (09)	08/02/1965 à FOIX (09)	25/01/1952 à TOULOUSE (31)	22/07/1957 à FOIX (09)		29/11/1976 à PAMIERS (09)					11/12/1939 à AX-	LES-THERMES (09)	
Nom d'époux	BONREPAUX		MOUCHARD	STERVINOU	DELORT							VIIICTA		
Nom	BONREPAUX Andrée (née PASQUIER)	BONREPAUX Claude Lucien Maurice	MOUCHARD Evelyne Andrée Sergine (née BONREPAUX)	STERVINOU Lucienne Marcelle Marguerite (née BONREPAUX)	DELORT Nadine Edmonde Armandine (née BONREPAUX)		SOLSONA Véronique		Commune de Perles et Castelet	Commune de Perles et Castelet	DUPUY Michel	RATOULY Henriette Hélène	Georgette (née OLIVE)	Commune de Perles et Castelet
Adresse ou lieu dit				Cachesis					Peyreboune	Peyreboune	Peyreboune	Devrehoune		Peyreboune
et n° de elles				н					н	2	11	12		13
Section et n° de parcelles				٨					∢	∢	∢	٥	:	۵
N° d'ordre TERRIER				801					905	905	907	606		905
Commune N° d'ordre				TIGNAC								PERLES ET CASTELET		

	)
Q	)

	T	Ť	T		T			1	1	T				T	
Superficie à acquérir en m²		Oha00a63		Oha00a59 ca	•	OhaO1a78 ca	Oha00a95 ca	OhaO1a65 ca	Oha01a85 ca	Oha01a82	6		Oha00a83 ca		
Superficie : totale en m²		0ha06a60   0ha00a63 ca ca		Oha10a03   Oha00a59 ca ca		OhaO1a78 OhaO1a78 ca ca	0ha08a60 ca	0ha06a75 ca	Oha03a52 Oha01a85 ca ca	Oha15a45 Oha01a82	g		0ha04a50   0ha00a83 ca ca		
Nature du terrain		Lande		Lande		Lande	Terre	Terre	Lande		Lande		Lande		
Profession															
Adresse du domicile	3 rue des Dolomites, 31600 SAUBENS	Les Ormes II, Bat E2, Apt 18, 9017 avenue Salvador Allende, 31320 CASTANET-TOLOSAN	25C LA GRAND PLACE 31600 SAINT-CLAR-DE-RIVIÈRE	9 rue Colonel Sebbane, 69600 OULLINS	17 rue Denis Papin, 66100 PERPIGNAN	SIREN 210 902 284, En Mairie, 3 Rec du Marti 09110 PERLES-ET-CASTELET	13 avenue de Ventrille, 09000 SAINT-PAUL-DE-JARRAT	Résidence Port Cipriano, 66750 SAINT-CYPRIEN	13 avenue de Ventrille, 09000 SAINT-PAUL-DE-JARRAT	Bat B,Etage 5, 22 rue Guillemin Tarayre, 31000 TOULOUSE	7 avenue du Pont Neuf, 09000 SAINT-PAUL-DE-JARRAT	25C LA GRAND PLACE 31600 SAINT-CLAR-DE-RIVIÈRE	9 rue Colonel Sebbane, 69600 OULLINS	17 rue Denis Papin, 66100 PERPIGNAN	25C LA GRAND PLACE 31600 SAINT-CLAR-DE-RIVIÈRE
Date et lieu de naissance	18/08/1971 à TOULOUSE (31)	28/09/1947 à ARLOS (31)	30/11/1975 à VITRY-SUR-SEINE (94)	23/03/19/3 a VITRY-SUR-SEINE (94)	03/06/1950 a IVRY-SUR-SEINE (94)		11/08/1936 à PERLES-ET- CASTELET (09)	12/05/1930 a SAINT-DIÉ-DES- VOSGES (88)	11/08/1936 à PERLES-ET- CASTELET (09)	10/03/1947 à FOIX (09)	08/08/1948 à FOIX (09)	30/11/1975 à VITRY-SUR-SEINE (94)	23/03/19/3 a VITRY-SUR-SEINE	03/06/1950 a IVRY-SUR-SEINE (94)	30/11/1975 à VITRY-SUR-SEINE (94)
Nom d'époux	LEFEBVRE	D'ARANJO	CONTINENTE		BONREPAUX							CONTINENTE		BONREPAUX	CONTINENTE
Non	LEFEBVRE Céline Anne Élise (née D ARANJO)	D'ARANJO Josette Pierrette Antoinette (née MARTY)	CONTINENTE Cécile Sabine (née BONREPAUX)				BONREPAUX Augustin René Julien	BEDEL Elianne	BONREPAUX Augustin René Julien	CAVAILLES Arlette Andrée	CAVAILLES Jeanne Laure	CONTINENTE Cécile Sabine (née BONREPAUX)	BONREPAUX Nicolas Georges	BONREPAUX Andrée (née PASQUIER)	CONTINENTE Cécile Sabine (née BONREPAUX)
Adresse ou lieu dit		Peyreboune		Peyreboune BONREPAL B			Fontanelle	Fontanelle	Fontanelle	0 0			Fontanelle		
		16		17		31	475	476	477	710	3		483		
Section et n° de parcelles		⋖		∢		∢	∢	A	⋖	4	(		<b>V</b>		
N° d'ordre TERRIER		806		302		905	903	901	903	DO S			305		
Commune N° d'ordre TERRIER										PERLES ET					

cie Érir	200		184		350		a73	al .	926		986	906	96e	a50	a10	a76
Superficie à acquérir en m²	Ca		Oha04a ca		0ha00a50 ca		0ha00a73	3	0ha013	ខ	Oha00g	Oha00a ca	Oha00a96 ca	0ha01;	Ohao0ç ca	Oha01
Superficie totale en m²	Са		Oha06a95 Oha04a84			0ha30a40 ca			Oha05a65   Oha01a76	ខ	Oha16a76 Oha00a86 ca ca	0ha00a06 0ha00a06 ca ca	0ha00a96 ca	Oha01a50 Oha01a50 ca	Oha00a10 Oha00a10 ca ca	Oha12a20 Oha01a76
Nature du terrain	Lande		Terre			Lande			ì	a e	Terre	Terre	Terre	Lande	Pré	Pré.
Profession Nature du terrain																
Adresse du domicile	9 rue Colonel Sebbane, 69600 OULLINS	17 rue Denis Papin, 66100 PERPIGNAN	App 1939, résidence des Cedres, 3 Rue des Cyclamens, 31700 BLAGNAC		25C LA GRAND PLACE 31600 SAINT-CLAR-DE-RIVIÈRE	9 rue Colonel Sebbane, 69600 OULLINS	17 RUE DENIS PAPIN 66100 PERPIGNAN	11Rue des Aubépines 59155 FACHES-THUMESNIL	5 cité Camille Claudel, 09300 LAVELANET	9 cité Avelana, 09300 LAVELANET	Hopital St Louis, Place du Breilh, 09110 AX-LES-THERMES	Cite administrative bat b, BD Armand DUPORTAL, 31000 TOULOUSE	Cite administrative bat b, BD Armand DUPORTAL, 31000 TOULOUSE	Cite administrative bat b, BD Armand DUPORTAL, 31000 TOULOUSE	Cite administrative bat b, BD Armand DUPORTAL, 31000 TOULOUSE	Hopital St Louis, Place du Breilh,
Date et lieu de naissance	23/03/19/3 a VITRY-SUR-SEINE (94)	03/06/1950 a IVRY-SUR-SEINE (94)	11/03/1949 à VAYCHIS (09)		30/11/1975 à VITRY-SUR-SEINE (94)	23/03/1973 a VITRY-SUR-SEINE (94)	03/06/1950 à LIVRY-SUR-SEINE (77)	22/04/1934 a SAINT-MICHEL (02)	17/06/1947 à LES CABANNES (09)	24/06/1923 a PERLES-ET- CASTELET (09)	21/11/1939 à PERLES-ET- CASTELET (09)		•	,		21/11/1939 à PERLES-ÉT-
Nom d'époux		BONREPAUX	BONREPAUX		CONTINENTE		BONREPAUX			DAUBIN			-			
Eo <sub>N</sub>	BONREPAUX Nicolas Georges	BONREPAUX Andrée (née PASQUIER)	BONREPAUX Danielle Jeanne Pierrette (née RAUZY)	PROPRIETAIRES DU BND 228 A0491 -	CONTINENTE Cécile Sabine (née BONREPAUX)	BONREPAUX Nicolas Georges	BONREPAUX Andrée (née PASQUIER)	MIQUEL Jacquy Victor Albert	DAUBIN Christian François Pierre	DAUBIN Andrée Jeanne Françoise (née BONREPAUX)	CEBRAL Christiane Marie	ETAT MINIST EQUIPEMENT DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT -	ETAT MINIST EQUIPEMENT DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT -	ETAT MINIST EQUIPEMENT DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT -	ETAT MINIST EQUIPEMENT DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT -	CEBRAL Christiane Marie
Adresse ou lieu dit	Fontanelle		Fontanelle			Fontanelle			1000	rontanene	Sauset	Sauset	Sauset	Sauset	Sauset	Sauset
t n° de lles	484		485			491			5	437	1339	1345	1346	1348	1350	1399
Section et n° de parcelles	4		∢			∢			<	τ	υ	U	υ	U	IJ	υ
4° d'ordre TERRIER	905		911			910			900	900	1001	1002	1002	1002	1002	1001
Commune TERRIER							PERLES ET CASTELET	250							SAVIGNAC LES ORMEAUX	

Commune TERRIER	Section et n° de parcelles	et n° de elles	Adresse ou lieu dit	Nom	Nom d'époux	Date et lieu de naissance		Profession terrain	Nature du terrain	Superficie totale en m²	Superficie à acquérir en m²	
	O	1500	Sauset	ETAT MINIST EQUIPEMENT DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT -		CASTELET (09)	09110 AX-LES-THERMES Cite administrative bat b, BD Armand DUPORTAL, 31000 TOULOUSE		Pré	0ha02a22 ca	Oha02a22 ca	
	υ	1501	Sauset	PERPERE Suzanne Anne Marie		27/11/1946 à SAVIGNAC-LES- ORMEAUX (09)	38 Bd Saint Jacques, 75014 PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT		Pré	Oha07a78 Oha00a57	0ha00a57 ca	
	υ	1503	Sauset	ETAT MINIST EQUIPEMENT DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT -			Cite administrative bat b, BD Armand DUPORTAL, 31000 TOULOUSE		Lande	0ha00a72 ca	0ha00a72 ca	
	v	1504	Sauset	ETAT MINIST EQUIPEMENT DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT -			Cite administrative bat b, BD Armand DUPORTAL, 31000 TOULOUSE		Pré	0ha01a86 ca	0ha01a86 ca	
	O	1505	Sauset	ETAT MINIST EQUIPEMENT DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT -			Cite administrative bat b, BD Armand DUPORTAL, 31000 TOULOUSE		Pré	0ha08a50 ca	OhaO8a50 OhaO2a43 ca ca	h .
	C	1507	Sauset	PERPERE Suzanne Anne Marie		27/11/1946 à SAVIGNAC-LES- ORMEAUX (09)	38 Bd Saint Jacques, 75014 PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT		Pré	Oha01a94 ca	Oha00a69 ca	
	U	1511	Sauset	PERPERE Suzanne Anne Marie		27/11/1946 à SAVIGNAC-LES- ORMEAUX (09)	38 Bd Saint Jacques, 75014 PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT		Terre	0ha07a35 ca	Oha07a35 Oha00a24 ca ca	
	C	1513	Sauset	ETAT MINIST EQUIPEMENT DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT -			Cite administrative bat b, BD Armand DUPORTAL, 31000 TOULOUSE		Terre	0ha05a47 ca	Oha05a47 Oha01a30 ca ca	
	v	1514	Sauset	PESQUIE Louis Albert PESQUIE Armand		01/02/1934 à CHARENTON-LE- PONT (94)	Bp 4523, Noumea, 98800 NOUMEA 23 rue St Honest,		Terre	0ha06a04 ca	Oha06a04 Oha01a54	
				NAUDY Philippe Julien	5	02/12/1961 à SAVIGNAC-LES- ORMEAUX (09)	Plateau Roc de Caralp-Hame, 09000 SAINT-MARTIN-DE- CARALP					
				NAUDY Marie-Christine Paulette Gilberte		05/02/1957 à SAVIGNAC-LES- ORMEAUX (09)	26 Qua du Couzillou, 09110 SAVIGNAC-LES- ORMEAUX					
	U	1517	Sauset	NAUDY Marcelle Christiane		25/01/1956 à SAVIGNAC-LES- ORMEAUX (09)	31 Rte d'Espagne, 09110 SAVIGNAC-LES- ORMEAUX		Pré	Oha08a13 ca	Oha08a13 Oha01a13	

Commune N° d'ordre Section et n° de Adresse ou lieu parcelles dit	Adresse ou lieu dit		Ž	Nom Nom NIDY Jacques Lérême	Nom d'époux	Nom d'époux Date et lieu de naissance ZS/U9/1958 a ZAVIGNAC-I FS-	ā	Profession Nature du totale en à acquérir m² en m²	Vature du 'terrain	Superficie s totale en è	Superficie à acquérir en m²
NAUDY Jacques Jerome TERAIRCE Anno Mario Alborto Jack	NAUDY Jacques Jerome	NAUDY Jacques Jerome	NAUDY Jacques Jerome			SAVIGNAC-LES- ORMEAUX (09) 19/10/1954 à	09310 ALBIÈS 14 Quartier d'Enfount,				
NAUDY)	NAUDY)	NAUDY)	NAUDY)		FRAISSE	SAVIGNAC-LES- ORMEAUX (09)	09110 SAVIGNAC-LES- ORMEAUX				
							Dir Adm Et Fin Tour Edf Etg14,				
1105 B 1256 Les escalous SOCIETE FONCIERE IMMOBILIERE DE LOCATION -	Les escalous		SOCIETE FONCIERE IMMOBILIERE DE LOCATION -				20 place de la Defense,		Lande	Oha12a40 Oha03a13 ca ca	Oha03a13 ca
							92050 PARIS DEFENSE CEDEX				

Superficie à acquérir en m²	Dha04a43 ca	Oha01a26 ca		ca ca	OhaoOa53 ca OhaO2a23 ca	OhaOOa53 ca OhaO2a23 ca		OhaO1a54 - ca		Oha01a93				0ha06a07 ca	
Superficie stotale en de mar	Oha12a40   Oha04a43 ca ca	Oha01a85 (		unau4azu unau4azu ca ca	Oha19a90 ca	Oha19a90 Ca			Oha32a20 ca					0ha39a10   0ha06a07 ca ca	
	Lande	Lande		Lande	Lande	Lande			Lande	Û				Lande	
Profession Nature du terrain															
Adresse du domicile	Dir Adm Et Fin Tour Edf Etg14, 20 place de la Defense, 92050 PARIS DEFENSE CEDEX	Par Eglise Protestante, 25 rue 3 Freres Barthélémy, MARSEILLE 6ÈME ARRONDISSE	31 rue Noguier, 31400 TOULOUSE	BP 21, 92362 MEUDON LA FORET CEDEX	31 rue Noguier, 31400 TOULOUSE	BP 21, 92362 MEUDON LA FORET CEDEX	Bat A, Appart 29, 1 impasse du Tarbezou, 31500 TOULOUSE	12 rue du Cap Brunet, 09100 PAMIERS	15 rue Jonquieres, 31500 TOULOUSE	Vil la Boheme, Avenue Adolphe Authie, 09110 AX-LES-THERMES	12 rue du Cap Brunet, 09100 PAMIERS	Bat A, Appart 29, 1 impasse du Tarbezou, 31500 TOULOUSE	12 rue du Cap Brunet, 09100 PAMIERS	15 rue Jonquieres, 31500 TOULOUSE	Vil la Boheme, Avenue Adolphe Authie, 09110 AX-LES-THERMES
Date et lieu de naissance		05/10/1944 à TOULOUSE (31)	06/03/1925 à AX- LES-THERMES (09)	29/11/1936 à AX- LES-THERMES (09)	06/03/1925 à AX- LES-THERMES (09)	29/11/1936 à AX- LES-THERMES (09)	15/12/1952 à PAMIERS (09)	PARIS 12ÈME ARRONDISSEMEN	27/04/1955 à AX- LES-THERMES (09)	. 30/04/1926 à ROBERT-ESPAGNE (55)	21/01/1959 à LES MUREAUX (78)	15/12/1952 à PAMIERS (09)	PARIS 12ÈME ARRONDISSEMEN	27/04/1955 à AX- LES-THERMES (09)	30/04/1926 à ROBERT-ESPAGNE (55)
Nom d'époux			BEAUFORT	THIAUDIERE	BEAUFORT	THIAUDIERE				PORTET	PORTET				PORTET
Nom	SOCIETE FONCIERE IMMOBILIERE DE LOCATION -	AUQUE Hubert Hugues	BEAUFORT Jeanne Madeleine Louise (née SEGUELA)	THIAUDIERE Simone (née BONNEFONT)	BEAUFORT Jeanne Madeleine Louise (née SEGUELA)	THIAUDIERE Simone (née BONNEFONT)	PORTET Marie Christine Renée	PORTET Dorian Gérard François- René	PORTET Christian François Jean	PORTET Muria (née PONS)	PORTET Véronique Marie-Claude Geraldine (née PIERRE)	PORTET Marie Christine Renée	PORTET Dorian Gérard François- René	PORTET Christian François Jean	PORTET Muria (née PONS)
Adresse ou lieu dit	Les escalous	Les escalous		Les escalous	Les escalous	Les escalous			Les escalous					Les escalous	
et n° de slles	1257	1259		1260	1261	1261			1262					1263	
Section et n° de parcelles	8	89		B	а	8			ω					æ	
N° d'ordre TERRIER	1105	1101		1102	1102	1102			1104					1104	
Commune N° d'ordre TERRIER							AX LES THERMES								



ie Superficie en à acquérir en m²		OhaO7a80 OhaO3a24 ca ca	Oha23a85 Oha01a01 ca ca	Oha17a20 Oha07a98	Oha18a22 Oha05a50 ca ca		Oha2Oa00   Oha04a10   ca   ca					000000000000000000000000000000000000000	ca criation az4				OhaO6a90 OhaO2a72		0ha06a35 0ha03a40 ca ca	
Superficie totale en m²		Oha07a ca	Oha23a ca	Oha17a ca	Oha18a ca		Oha20a ca	·				2000	Canada Canada				Oha06a ca			
Nature de terrain	-	Lande	Lande	Terre	Pré		Pré						Pré				Pré		Lande	
Profession Nature du terrain																				
Adresse du domicile	12 rue du Cap Brunet, 09100 PAMIERS	10 rue Maurice Becanne, 31400 TOULOUSE	09110 ORLU	09110 ORLU	4 impasse Anselme, MARSEILLE 12ÈME ARRONDISSE	21 rue Flavien et Geneviève Pascal 31150 GRATENTOUR	11 rue René Cassin, 31140 SAINT-ALBAN	170 chemin du Rieu Tort, 82170 POMPIGNAN		44B Chemin Malbou, 31240 L'UNION	Chez Mme Llop Josette,	5 chemin des Rives,	09000 FERRIÈRES-SUR-ARIÈGE	Le Moulin Orgeix Village, 09110 ORGEIX	EHPAD Bois Gramond, Rue François Mauriac 33320 EYSINES	1633 route des Bordes, 31620 GARGAS	11 rue René Cassin, 31140 SAINT-ALBAN	170 chemin du Rieu Tort, 82170 POMPIGNAN	3 boulevard de la Papayette, 82340 AUVILLAR	Chemin du Prat de l'Auriole,
Date et lieu de naissance	21/01/1959 à LES MUREAUX (78)	21/08/1944 à AX- LES-THERMES (09)			09/06/1929 à MARSEILLE (13)	06/03/1974 à L'UNION (31)	28/07/1950 à CAUSSOU (09)	13/10/1971 à TOULOUSE (31)		08/10/1972 à TOULOUSE (31)		25/06/1922 à AX-	LES-THERMES (09)	23/03/1954 a BORDEAUX CAUDERAN (33)	14/04/1921 à ORGEIX (09)	06/03/1974 à L'UNION (31)	28/07/1950 à CAUSSOU (09)	13/10/1971 à TOULOUSE (31)	03/08/1965 à TOULOUSE (31)	14/06/1973 à TOULOUSF (31)
Nom d'époux	PORTET	PAGES			ANDRE		res Louis se Jeanne RAT) eorgette DZIT)					AUTHIFR			DUCHASSAING		BEUZIT	BALDASSI		
Nom	PORTET Véronique Marie-Claude Geraldine (née PIERRE)	PAGES Régine Anne Marie (née VEZIA)	NAUDY Bernard Dit La Lauze	NAUDY Bernard Dit La Lauze	ANDRE Janine Anna Marie (née LAURENS)	BEUZIT Lionel Jacques Louis	BEUZIT Danielle Louise Jeanne (née PONT-NOURAT)	BALDASSI Magali Georgette Simone (née BEUZIT)	PROPRIETAIRES DU BND 218 A0359 -	AUTHIER Frédéric		AUTHIER Louise Marcelle (née	PERRY)	GUERRE Marie Lise	DUCHASSAING Marcelle Alexandrine (née NAUDY)	BEUZIT Lionel Jacques Louis	BEUZIT Danielle Louise Jeanne (née PONT-NOURAT)	BALDASSI Magali Georgette Simone (née BEUZIT)	BEAUFILS Jean-Pierre	BERGE Stéphane André Jean
Adresse ou lieu dit		Coste de betxou	Coste de betxou	Coste de betxou	Germia		Germia						Germia				Germia		Germia	
		1282	1285	1286	352		353						329				360		368	
Section et n° de parcelles		8	89	В	4		∢						∢				∢		∢	
l° d'ordre TERRIER		1106	1103	1103	1208		1205						1211				1205		1202	
Commune TERRIER			AX LES THERMES						ORGEIX										ORGEIX	

Profession Nature du totale en à acquérir en m² en m²	- Oha17a70 Oha04a71	ierre ca	Terre 0ha07a00 0ha00a29 ca	Terre OhaO8a10 OhaO1a17	a65 Oha	3	Terre Oha06a45 Oha01a60	Terre Oha06a45 Oha01a74	Oha13a70 Oha04a04	lerre ca ca	Lande Oha11a00 Oha11a00		Pré Oha27a50 Oha03a53 ca ca		מרייניסיאט דיסייסייאט
Adresse du domicile Profes.	66270 LE SOLER	22 route d'Orlu, 22b Vge le Village, 09110 ORGEIX	10 rue Antoine Bayes, 31100 TOULOUSE	9 place de la Mairie, 09110 SAVIGNAC-LES- ORMEAUX	Chez Mme Llop Josette, 5 chemin des Rives, 09000 FERRIÈRES-SUR-ARIÈGE	5 chemin des Rives, 09000 FERRIÈRES-SUR-ARIÈGE	28 avenue de l'Enclos, 31120 PORTET-SUR-GARONNE	SIREN 210 902 185, En mairie, Place de la Mairie 09110 ORGEIX	6 avenue de la Halte, 09340 VERNIOLLE	5 rue du Pati, 13500 MARTIGUES	SIREN 210 902 201, En mairle, Place André Amiel, 09110 ORLU	Maison Mathieu 5 Quartier Empeyre 09110 ORLU	3 impasse de Boutet 31470 SAINT-LYS	Maison Mathieu 5 Quartier Empeyre 09110 ORLU	41.01.01
Date et lieu de naissance		30/07/1947 à ORGEIX (09)	04/03/1948 à TOULOUSE (31)	09/05/1956 à AX- LES-THERMES (09)	25/06/1922 à AX- LES-THERMES (09)	29/05/1948 à ORLU (09)	30/07/1943 à ALGÉRIE (ALGÉRIE)		21/04/1931 à ORGEIX (09)	19/02/1957 à VERNIOLLE (09)		02/07/1943 à TOULOUSE (31)	15/04/1968 à TOULOUSE (31)	27/01/1938 à ORLU (09)	
Nom d'époux					AUTHIER	ПОР			BETTAMIN	DESCHAMPS		NAUDY			
Nom		BERGE Gérard René	CANTAREUIL Pierre Joseph Bernard	PERRY Jean Pierre	AUTHIER Louise Marcelle (née PERRY)	LLOP Josette Marcelle Henriette (née AUTHIER)	PERRY Jean Pierre	COMMUNE D ORGEIX	BETTAMIN Odette Jeanne (née NAUDY)	DESCHAMPS Liliane Yvette (née BETTAMIN)	COMMUNE D ORLU	NAUDY Renée Mauricette (née NEUILLY)	NAUDY Michel Baptiste Émile	NAUDY Jean Émile	
Adresse ou lieu dit		e e	Pla del pount	Pla del pount	Pla del pount		Pla del pount	Pla del pount	100	ria dei pount	Campauleil		Campauleil		
et n° de elles	9,0	505	526	527	528		529	530	5	251	699		029		
Section et n° de parcelles		∢	A	A	٨		Ą	ď	<	٤	ш		ш		
N° d'ordre TERRIER	1365	1403	1206	1209	1201		1210	1207	200	1204	1307		1328		
Commune TERRIER						ORGEIX							ORLU		

14	
3	

Superficie à acquérir en m²	сэ	OhaO7a48 OhaO4a69 ca	OhaO4a15 OhaO2a61 ca ca	OhaO4a95 OhaO3a59 ca ca	Oha03a62 · ca	OhaO6a5O OhaO2a31 ca ca	0ha06a50 0ha03a72	3		0ha09a10		Oha08a55	0ha04a40 0ha01a05	3	OhaO7a40 OhaO7a40	3	OhaO3a25 OhaO3a25 ca ca	OhaO1a85 OhaO1a85
Superficie totale en m²	g	0ha07a48 ca	0ha04a15 ca	0ha04a95 ca	Oha04a95 ca	0ha06a50 ca	0ha06a50	5		Oha09a10 ca		Oha08a55 ca	0ha04a40	3	0ha07a40	3	Oha03a25 ca	0ha01a85
Nature du terrain	Samos	Terre	Lande	Terre	Terre	Pré	Pré			Pré		Pré	Pré		Pré		Pré	Pré
Profession Nature du terrain																		
Adresse du domicile	09110 ORLU	SIREN 210 902 201, En mairie, Place André Amiel, 09110 ORLU	1 rue du Pic du Carlite 31750 ESCALQUENS	5 Qua l'Estap, 09110 ORLU	3 résidence de Rufat 09110 AX-LES-THERMES	7 hameau de Vermeille 09500 TOURTROL	1A Rue du MELEZE 68350 BRUNSTAT-DIDENHEIM	18 Quartier La Place 09110 ORLU	Bte 96 2ème Etage	Bâtiment D 127 boulevard de Charonne	75011 PARIS 11ÈME ARRONDISSEMENT	10 Qua Carre des Nobles, 09110 ORLU	12 allées Pierre et Marie Curie 09000 FOIX	5a Qua l'Eglise 09110 ORLU	12 allées Pierre et Marie Curie 09000 FOIX	5a Qua l'Eglise 09110 ORLU	9 Qua le Couillet, 09110 ORLU	Place le Cantou, 15 Qua le Cantou,
Date et lieu de naissance	ORLU (09)		07/07/1962 à TOULOUSE (31)	12/05/1949 à ORLU (09)	29/04/1956 à AX- LES-THERMES (09)	21/04/1954 à AX- LES-THERMES (09)	28/02/1976 à MULHOUSE (68)	05/03/1942 à ORLU (09)		31/07/1927 à LARUNS (64)		13/10/1932 à ORLU (09)	06/08/1965 à FOIX (09)	22/11/1934 à ORLU (09)	06/08/1965 à FOIX (09)	22/11/1934 à ORLU (09)	24/09/1934 à ORLU (09)	11/03/1950 à ORLU (09)
Nom d'époux					SILVA	GONCALVES				DALOU			LOUBIX	ROQUES	LOUBIX	ROQUES		
Nom	TENOR SCOT	COMMUNE D ORLU	NAUDY Patrice Michel	MARTUCHOU André Lucien	SILVA Marie Christine Louisette (née NAUDY)	GONCALVES Marie-Claude (née NAUDY)	NAUDY Pierre-Yves Robert	NAUDY Jean André		DALOU Raymonde Catherine Germaine (née NAUDY)		MARTUCHOU Gabrielle Jeanne	LOUBIX Bernadette Henriette Régine (née ROQUES)	ROQUES Marguerite Marie (née NAUDY)	LOUBIX Bernadette Henriette Régine (née ROQUES)	ROQUES Marguerite Marie (née. NAUDY)	MARTUCHOU Antoine Baptiste	MARTUCHOU Josette Bernadette
Adresse ou lieu dit	campagaga	Campauleil	Campauleil	Campauleil	Campauleil	Campauleil	Campauleil			Campauleil		Campauleil	Campauleil		Campauleil		Campauleil	Campauleil
st n° de illes		677	687	069	693	9692	969			269		669	700		701		704	708
Section et n° de parcelles	1	ш	ш	ш	ш	ш	ш			ш		ш	ш		ш		ш	ш
N° d'ordre TERRIER	000	1307	1339	1315	1338	1330	1329			1341		1317	1355		1355		1316	1320
Commune TERRIER				16								ORLU						

Superficie à acquérir en m²		Oha07a65 Oha07a65 ca ca	OhaO7a00 OhaO4a53 ca ca	0ha08a50 0ha02a42 ca ca	0ha01a90 ca	Oha08a15 Oha02a98	Oha06a90 Oha01a53 ca ca	Oha08a80 Oha02a28 ca ca		0ha09a00 0ha02a95 ca ca			Oha13a70 Oha05a47			Oha06a80 Oha02a35 ca	Oha06a60 Oha03a19 ca ca	
Superficie totale en m²		0ha07a65 ca	0ha07a00 ca	0ha08a50 ca	0ha04a65 ca	Oha08a15 ca	Oha06a90 ca	Oha08a80 ca		0ha09a00 ca			Oha13a70 ca			Oha06a80 ca	0ha06a60 ca	
Nature du terrain		Pré	Taillis	Pré	Terre	Lande	Terre	Pré		Pré			Pré			Pré	Lande	
Profession Nature du terrain				4														
Adresse du domicile	09110 ORLU	13 rue Rivals, 31000 TOULOUSE	Hôpital la Grave , Service Majeurs Protégés, Place Lange, 31300 TOULOUSE	2 impasse du Pic du Midi, 31410 SAINT-HILAIRE	09110 ORLU	1 Qua le Crot, 09110 ORLU	3 Qua l'Eglise 09110 ORLU	SIREN 444 747 950, 35 avenue de la Cote Bleue, 13960 SAUSSET-LES-PINS	1 Qua Empeyre, 09110 ORLU	3 Qua Empeyre, 09110 ORLU	1 Qua Empeyre, 09110 ORLU	1 Qua Empeyre, 09110 ORLU	3 Qua Empeyre, 09110 ORLU	1 Qua Empeyre, 09110 ORLU	202 Ehpad le Clos des Bains, Place du Breilh, 09110 AX-LES-THERMES	Batiment Printemps, 30 rue du Printemps, 06160 ANTIBES JUAN LES PINS	10 Rue Fontenelle 31400 TOULOUSE	Boite n°96 2ème Etage Bâtiment D
Date et lieu de naissance		18/09/1945 à ORLU (09)	01/07/1962 à FOIX (09)	15/02/1948 à ORLU (09)		01/06/1959 à FOIX (09)	15/12/1932 à ORLU (09)		26/05/1930 à ORLU (09)	13/02/1957 a TARASCON-SUR- ARIÈGE (09)	18/06/1930 à ORLU (09)	26/05/1930 à ORLU (09)	13/02/1957 a TARASCON-SUR- ARIÈGE (09)	18/06/1930 à ORLU (09)	05/10/1923 à ORLU (09)	02/01/1954 à ASCOU (09)	19/11/1953 à ORLU (09)	11/08/1931 à
Nom d'époux				TOMMASINO		GUERRERO			MOT	ROUSSEU		MOT	ROUSSEU		CARRIERE			
Nom		MARTUCHOU Jacqueline Albertine	PEYRE Jacqueline Pierrette	TOMMASINO Jeannine Elisabeth (née MARTUCHOU)	NAUDY Pierre	GUERRERO Jocelyne Pierrette Jeannine (née CLANET)	NAUDY DIT DROLLE Pierre Firmin	MGV -	MOT Marcelle Émilie (née VERGE)	ROUSSEU Marie Thérèse (née MOT)	MOT André Marcel	MOT Marcelle Émilie (née VERGE)	ROUSSEU Marie Thérèse (née MOT)	MOT André Marcel	CARRIERE Marguerite Rose Marie (née NAUDY)	CARRIERE Gérard Jean Jérôme	GUILHOT Jean-Claude Joseph	ii da
Adresse ou lieu dit		Campauleil	Campauleil	Campauleil	Campauleil	Campauleil	Campauleil	Campauleil		Campauleil			Campauleil			Campauleil	Campauleil	
et n° de elles		711	712	713	716	728	730	731		732			733			740	741	
Section et n° de parcelles		ш	ш	В	ш	Е	ш	ш		ш			ш			ய	ш	
N° d'ordre TERRIER		1318	1350	1319	1340	1306	1343	1322		1323			1323			1303	1311	
Commune N° d'ordre														ORLU				

Superficie à acquérir en m²	Oha04a36 ca		Oha01a74 ca	Oha10a91	e	Oha02a19 ca	OhaOOaO7	8	0ha00a46 ca	0ha03a72 ca	0ha01a85 ca				Oha04a00 Oha02a25		
Superficie : totale en m²	Oha09a05 Oha04a36		OhaO6a55 OhaO1a74 ca ca	Oha25a50 Oha10a91	g	Oha17a80 Oha02a19 ca ca	0ha004a90 0ha00a07	8	Oha02a00 Oha00a46 ca ca	Oha06a80 (ca	0ha06a30 0ha01a85 ca ca				0ha04a00 ca		
Nature du terrain	Pré		Lande	opus.	9	Pré		Pre	Lande	Taillis	Тегге		211		Pré	_	
Profession Nature du terrain																	
Adresse du domicile	127 boulevard de Charonne 75011 PARIS 11ÈME ARRONDISSEMENT	Bâtiment 4 Appartement 246 19 chemin des Maraichers 31400 TOULOUSE	10 Rue Fontenelle 31400 TOULOUSE	SIREN 210 902 201, En mairie,	Place André Amiel, 09110 ORLU	3 rue Paul Tirard 66760 ENVEITG	8 Qua route des Forges, 09110 ORLU	1 résidence de Rufat, 09110 AX-LES-THERMES	09110 ORLU	82 rue Grand Rue 09400 USSAT	2 rue de la Fontaine, 09110 SAVIGNAC-LES- ORMEAUX	26 chemin des Arrigols, 09400 QUIÉ	97 rue de la Jonquiere, 75017 PARIS 17ÈME ARRONDISSEMENT	56 square François Villon, 16110 LA ROCHEFOUCAULD	12b rue Constant Alibert, 09110 AX-LES-THERMES	41 chemin de la Coumeille, 09110 IGNAUX	Suc Par Me Jean Charles Soula,
Date et lieu de naissance	ORLU (09)	15/08/1954 à ORLU (09)	19/11/1953 à ORLU (09)			08/04/1971 à TOULOUSE (31)	20/02/1932 à ORLU (09)	25/07/1962 à FOIX (09)			05/06/1947 à TOULOUSE (31)	12/12/1951 à AX- LES-THERMES (09)	17/03/1948 à AX- LES-THERMES (09)	11/06/1954 à AX- LES-THERMES (09)	09/12/1949 à AX- LES-THERMES (09)	25/11/1946 à AX- LES-THERMES (09)	
Nom d'époux		VAISSIERES					GROS				VIGNOLLES	MATHE	CHERON	CALVET		ROUGE	
Nom	Designation of the second of t	VAISSIERES Christiane Rose Marie (née NAUDY)	GUILHOT Jean-Claude Joseph	COMMINEDORI		PEYRE Karine Andrée	GROS Jeanne Marthe Joséphine (née MOT DITE MELOT)	GROS Jean Claude	MOT André Bignerau	ROUCH Aurélie Marie	VIGNOLLES Henriette Jeanne (née ANGRIEU)	MATHE Gisèle Joséphine (née MARTY)	CHERON Gilberte Claudine (née MARTY)	CALVET Francine Marie (née MARTY)	MARTY Denis	ROUGE Danièle Alice (née MARTY)	
Adresse ou lieu dit	Campauleil		Campauleil	Avan hento	2000	Aygo bento		Aygo pento	Aygo bento	Aygo bento	Aygo bento				Aygo bento	<del>'0                                    </del>	
et n° de elles	742		747	748	2	750	1	15/	752	763	764				765		
Section et n° de parcelles	ш		ш	Ĺ	<b>3</b> (	ш	i	ш	ш	ш	ш				Ш		
N° d'ordre TERRIER	1326		1311	1307		1351	0	1310	1324	1353	1301				1321		
Commune TERRIER													ORLU				

									÷i										
Superficie Superficie totale en à acquérir m² en m²			0ha10a90 0ha02a79 ca ca		OhaO5a2O OhaO2a14 ca ca	Oha10a00 Oha02a82 ca ca	Oha10a70 Oha02a11 ca ca		0ha36a30 0ha04a66 ca ca			340 Oha	Ca		0ha10a95 0ha03a73	8	Oha12a60 Oha00a42 ca ca	000000000000000000000000000000000000000	ca ca
Vature du tol			Pré		Lande 0hi	Lande Oh	Taillis Oh		Lande 0h			lande Oh			- Oh		Lande 0h		Taillis
Profession Nature du terrain																			
Adresse du domicile	26 boulevard Alsace Lorraine, 09000 FOIX	Lagardelle 09400 SAURAT	10 Quartier Le Cantou 09110 ORLU	10 Quartier le Cantou 09110 ORLU	Rte de verdun, 09310 LES CABANNES	9 Quartier La Place 09110 ORLU	52 av Painlevé appt 35 01500 AMBERIEU EN BUGEY	11b rue Anatole France 09000 FOIX	10 Quartier Le Cantou 09110 ORLU	10 Quartier le Cantou 09110 ORLU		9 Quartier La Place 09110 ORLU	64 boulevard Las Planas 06100 NICE	18 rue Biot 31200 TOULOUSE	13 Qua la place 09110 ORLU	14 Qua la place 09110 ORLU	09110 ORLU	8 Qua route des Forges,	1 résidence de Rufat,
Date et lieu de naissance	U4/U3/1300 B RAY	12/03/1969 à TOULOUSE (31)	28/01/1932 à ORLU (09)	04/11/1931 à ORLU (09)	01/04/1942 à ORLU (09)	29/10/1946 à ORLU (09)		23/01/1971 à TOULOUSE (31)	28/01/1932 à ORLU (09)	04/11/1931 à ORLU (09)		29/10/1946 à ORLU (09)	24/03/1943 à ORLU (09)	07/08/1937 à TOULOUSE (31)	13/09/1957 à FOIX (09)	19/11/1931 à ORLU (09)		20/02/1932 à ORLU (09)	25/07/1962 à
Nom d'époux					CARRIERE								FOURNIER			PEYRE		GROS	
Nom	MARTY Alain	NAUDY Marie-Hélène	NAUDY Henriette Albanie	NAUDY DIT ROBINET Pierre Firmin	CARRIERE Louisette Claudine (née LAURENS)	NAUDY Joseph Jean Pierre	ROUCH Fabien	NAUDY Laurent Albert	NAUDY Henriette Albanie	NAUDY DIT ROBINET Pierre Firmin	PROPRIETAIRES DU BND 220 E0785 -	NAUDY Joseph Jean Pierre	FOURNIER Paulette Françoise (née NAUDY)	PERRY Marcel Jean	PEYRE Maryse Marguerite Marcelle	PEYRE Suzanne Marie Peyregail (née NAUDY)	NAUDY Pierre	GROS Jeanne Marthe Joséphine (née MOT DITE MELOT)	The state of the s
Adresse ou lieu dit			Aygo bento	_	Aygo bento	Aygo bento	Aygo bento		Aygo bento			Aygo bento			Avgo bento		Aygo bento		Aygo bento
			766		772	780	781		783			785			786		787		789
Section et n° de parcelles			ш		ш	Е	ш	720	ш	ı		ш			ш	1	ш		ш
N° d'ordre TERRIER			1332		1312	1336	1353		1333			1354			1347		1340		1310
Commune TERRIER																ORLU			

7
J

Superficie à acquérir en m²			0ha02a36 ca		Oha03a61	es	Oha16a38 ca		000	Ca		Oha00a05 ca	Oha05a10 ca	0ha45a77 ca	0ha00a31 ca	0ha09a02 ca	0ha08a79 ca		0ha02a79	3	Oha02a32 ca
Superficie stotale en m²			Oha07a15 Oha02a36		Oha07a50 Oha03a61	ខ	0ha80a65 0ha16a38 ca ca		70000	Ca Ca		38ha38a0 0ha00a05 0ca ca	43ha10a0 0ha05a10 0ca ca	26ha64a2	_	0ha15a70 0ha09a02 ca ca	Oha12a10 Oha08a79 ca ca		0ha04a35 0ha02a79	3	0ha04a57
Nature du terrain			Lande			Lande	Futaie			Lande Sol		Futaie	Futaie	5	Largie	Pré	Pré		Pré		Pré
Profession Nature du terrain																					
Adresse du domicile	09110 AX-LES-THERMES	42 rue Saint Remesy 31000 TOULOUSE	5a Qua l'Eglise 09110 ORLU	5a Qua l'Eglise 09110 ORLU	5a Qua l'Eglise 09110 ORLU	5a Qua l'Eglise 09110 ORLU	Mairie 09110 ORLU	SIREN 552 081 317,	DIVISION FISCALITE GROUPE,	22 AV DE WAGRAM,	75008 PARIS BÈME ARRONDISSEMENT	Mairie 09110 ORLU	Mairie 09110 ORLU	Mairie	09110 ORLU	10 allées de l'Hermitage 30400 VILLENEUVE-LÈS- AVIGNON	26 Vge le Village, 09110 ORGEIX	SIREN 210 902 201,	En mairie,	Place André Amiel, 09110 ORLU	23 route de Ticaille,
Date et lieu de naissance	FOIX (09)		22/11/1934 à ORLU (09)	11/10/1971 à FOIX (09)	11/10/1971 à FOIX (09)	22/11/1934 à ORLU (09)										19/07/1937 à SARRIANS (84)	14/07/1929 à ORGEIX (09)				DS/DS/1961 a PARIS 14ÈME ARRONDISSEMEN
Nom d'époux			ROQUES			ROQUES															MOT
Nom	OTOD SCOTT OFFICE	NAUDY Jean Pierre Lauze	ROQUES Marguerite Marie (née NAUDY)	ROQUES Philippe Jean-Baptiste	ROQUES Philippe Jean-Baptiste	ROQUES Marguerite Marie (née NAUDY)	SYNDICAL INTERCOMMUNAL FORESTIER ET PASTORAL ORGEIX ORLU			Electricité de France -		SYNDICAL INTERCOMMUNAL FORESTIER ET PASTORAL ORGEIX ORLU	SYNDICAT INTERCOMMUNAL FORESTIER ET PASTORAL ORGEIX ORLU	SYNDICAT INTERCOMMUNAL	ORLU	NAUDY Jean Edmond	LOEUILLET Jean Dominique		COMMUNE D ORLU		MOT Elizabeth Danièle (née CHAIGNEAU)
Adresse ou lieu dit			Aygo bento			Aygo Dento	Aygo bento			Les salines		Les salines	L espurgue	ec calinec		Germia	Germia		Germia		Germia
et n° de elles		Y	790		Č	16/	792			796		818	820	85.7	}	æ	4		5		17
Section et n° de parcelles			ш		L	ш	ш			ш		Е	ш	ш		ш	ш		ш		ш
N° d'ordre TERRIER			1334		700	1330	1357			1308		1357	1357	1357		1335	1313		1307		1305
Commune TERRIER																			ORLU		

													39.3				
Superficie Superficie 1 totale en à acquérir m² en m²	0ha02a81	8	0ha02a07 ca	Oha02a30 ca	Oha01a94	e e	0ha02a02 ca	Oha02a43	8		Oha03a74 ca		Oha11a45 ca	0ha00a48 ca	0ha03a00 ca		Oha01a75 ca
Superficie : totale en m²	Oha06a13 Oha02a81	ខ	0ha04a00   0ha02a07	0ha04a65 ca	Oha20a25 Oha01a94	ខ	0ha05a05 ca	Oha03a90   Oha02a43	g		Oha07a70 Oha03a74		Oha11a45 Oha11a45 ca ca	Oha03a15 ca	Oha03a00 Oha03a00 ca ca		OhaO1a75   OhaO1a75 ca ca
Nature du terrain	Š	-	Pré	Pré	y d	<u>z</u> ō	Pré	ļ	SIIIIS		Pré		Pré	Pré	Pré		Pré
Profession Nature du terrain																	
Adresse du domicile	7 hameau de Vermeille 09500 TOURTROL	56 Vge le Village 09110 ORGEIX	9 place de la Mairie 09110 SAVIGNAC-LES- ORMEAUX	REDJAS EL FEREDA CONSTANTINE Algérie	7 hameau de Vermeille 09500 TOURTROL	56 Vge le Village 09110 ORGEIX	37 route de Saint Jory 31790 SAINT-SAUVEUR	6 Qua le pont, 09110 ORLU	97 Orlu, 09110 ORLU	Lagardelle 09400 SAURAT	10 Quartier Le Cantou 09110 ORLU	10 Quartier le Cantou 09110 ORLU	21 Vge le Village 09110 ORGEIX	5 Qua le Crot 09110 ORLU	2694 ch de l'Enseigure cedex 3661 31840 AUSSONNE	18b Qua le Cantou, 09110 ORLU	13 avenue de Ventrille, 09000 SAINT-PAUL-DE-JARRAT
Date et lieu de naissance	21/04/1954 à AX- LES-THERMES (09)	15/03/1922 à MÉRENS-LES-VALS (09)	09/05/1956 à AX- LES-THERMES (09)		21/04/1954 à AX- LES-THERMES (09)	15/03/1922 à MÉRENS-LES-VALS (09)	21/06/1969 à LAVAUR (81)	24/05/1924 à ORLU (09)	14/06/1969 à MARVEJOLS (48)	12/03/1969 à TOULOUSE (31)	28/01/1932 à ORLU (09)	04/11/1931 à ORLU (09)	03/03/1927 à ORGEIX (09)	26/03/1951 à ORLU (09)		01/06/1964 à TOULOUSE (31)	11/08/1936 à PERLES-ET- CASTELET (09)
Nom d'époux	GONCALVES	NAUDY			GONCALVES	NAUDY											
Nom	GONCALVES Marie-Claude (née NAUDY)	NAUDY Marie Louise (née MONDE)	PERRY Jean Pierre	PERRY Pierre Jean	GONCALVES Marie-Claude (née NAUDY)	NAUDY Marie Louise (née MONDE)	NAUDY Marc Jean Auguste	PEYRE Julie Marie Elisabeth	MARTUCHOU Patrick Eric Robert	NAUDY Marie-Hélène	NAUDY Henriette Albanie	NAUDY DIT ROBINET Pierre Firmin	PEYRE Laurence Janine	PEYRE Bernard Jean	VAN ROSSEM (née LAPORTERIE) Marie-France	BONREPAUX Philippe Célestin André	BONREPAUX Augustin René Julien
Adresse ou lieu dit	Germia		Germia	Germia	cimaco	5	Germia	eimyes			Germia		Germia	La jonquiere	La jonquiere		La jonquiere
tion et n° de parcelles	ά.		19	20	3	17	49	C.	3		78		82	134	135		136
Section et n° de parcelles	ш		L.	ш	u	-	Ł	ц	-		ш		Ŧ	ш	ட		ш
N° d'ordre TERRIER	1330		1344	1346	1330	OCC.	1337	1214			1332		1352	1349	1325		1302
Commune N° d'ordre																ORLU	

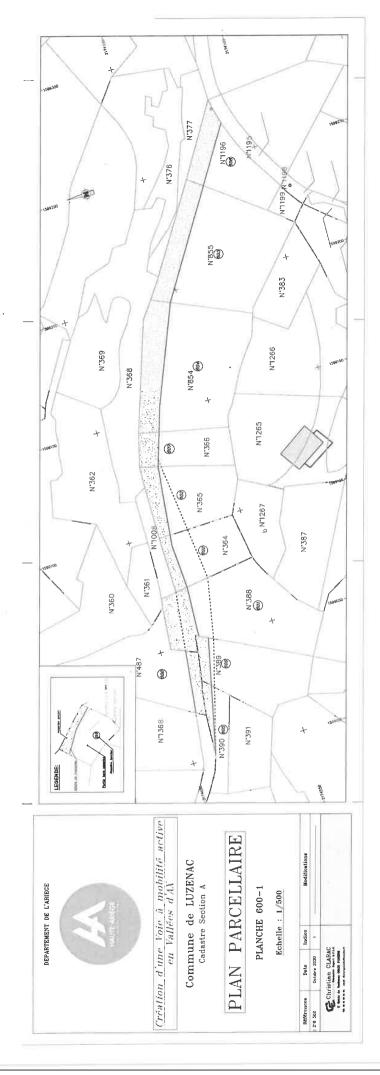
~/	
LA	4
J	

Superficie à acquérir en m²		ha02a05	g	lha04a00	g	ha02a39	g	ohaooago ca	OhaOOa85 ca	)ha01a54	g	OhaO1a44	eg		Jha02a56 ca	Oha01a71	8		Oha01a38
Superficie S totale en à		Oha02a05 Oha02a05	g	Oha04a00   Oha04a00	g	Oha04a55 Oha02a39	e	0ha02a40   0ha00a90 ca ca	Oha04a63 C	Oha06a80   Oha01a54	ខ	Oha06a85 Oha01a44	g		Oha10a15   Oha02a56 ca ca	Oha08a40 Oha01a71	g		Oha08a85 Oha01a38
Profession Nature du terrain		-	range	ž	<u>r</u>	7	P	Pré	Pré		Lande	7	7 5		Pré	1	ž Š		Pré
Profession																			
Adresse du domicile	13 avenue de Ventrille, 09000 SAINT-PAUL-DE-JARRAT	14 Qua la place 09110 ORLU	14 Qua la place 09110 ORLU	Sivarol, 09110 IGNAUX	Sivarol, 09110 IGNAUX	6 Quartier Nestrade 09110 ORLU	84 avenue du Gers 31270 FROUZINS	Résidence les Figuieres de Grimaud, 77 Enclos Max Jacob, 34130 MAUGUIO	2 rue de la Fontaine, 09110 SAVIGNAC-LES- ORMEAUX	14 Qua la place 09110 ORLU	14 Qua la place 09110 ORLU	6 Qua le pont, 09110 ORLU	97 Orlu, 09110 ORLU	18 Quartier La Place 09110 ORLU	1A Rue du MELEZE 68350 BRUNSTAT-DIDENHEIM	9 Quartier La Place 09110 ORLU	30 boulevard Gorbella 06100 NICE	18 Quartier La Place 09110 ORLU	1A Bris dii MEI EZE
Date et lieu de naissance	15/05/1937 à ORLU (09)	20/08/1953 à FOIX (09)	19/11/1931 à ORLU (09)	13/09/1957 à TOULOUSE (31)	14/11/1954 à TARASCON (13)	05/09/1971 à TOULOUSE (31)	16/02/1949 à ORLU (09)	06/04/1952 à TOULON (83)	05/06/1947 à TOULOUSE (31)	20/08/1953 à FOIX (09)	19/11/1931 à ORLU (09)	24/05/1924 à ORLU (09)	14/06/1969 à MARVEJOLS (48)	05/03/1942 à ORLU (09)	28/02/1976 à MULHOUSE (68)	29/10/1946 à ORLU (09)		05/03/1942 à ORLU (09)	
Nom d'époux	BONREPAUX		PEYRE	CAVERNES				WAGENHEIM	VIGNOLLES		PEYRE								
Nom	BONREPAUX Jeanine Marie (née AMIEL)	PEYRE Yves Jean Bernard	PEYRE Suzanne Marie Peyregail (née NAUDY)	CAVERNES Catherine Gilberte Jeanne (née GRAS)	CAVERNES Didier Hubert Germain	NAUDY Stéphane Roger Pierre	NAUDY Gabriel Prosper Baptiste	WAGENHEIM Anne-Marie Louise (née GOLIARD)	VIGNOLLES Henriette Jeanne (née ANGRIEU)	PEYRE Yves Jean Bernard	PEYRE Suzanne Marie Peyregail (née NAUDY)	PEYRE Julie Marie Elisabeth	MARTUCHOU Patrick Eric Robert	NAUDY Jean André	NAUDY Pierre-Yves Robert	NAUDY Joseph Jean Pierre	FOURNIER Catherine	NAUDY Jean André	
Adresse ou lieu dit		200	רפ זסוולתופוב	or of the state of	ra Journal of Paragraphic Para		الممود	La jonquiere	La jonquiere		רפ זכוולמובוב	oroin caroli			La jonquiere	d diameter	h		La jonguiere
Section et n° de parcelles		127	) CT	130	000	130	6.77	141	142	140	647	77	Ę		145	148	0 † .		149
		u	_	ц	-	u		ш	ш	и	-	ш	-		ш	ц	-		ш
N° d'ordre TERRIER		1240	740	1304	t on	7227	1351	1309	1301	1240	967	1214	1		1329	1331			1329
Commune																		ORLU	-

-
7

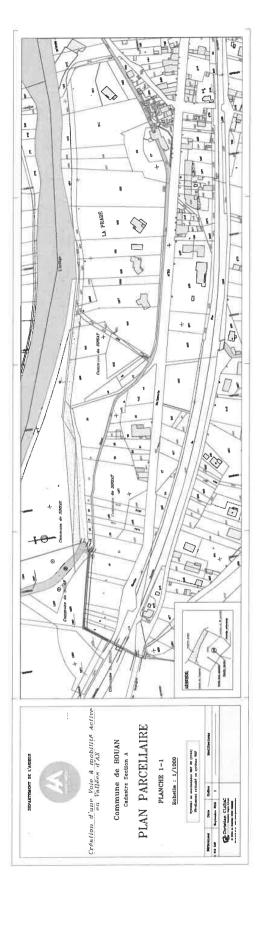
Superficie à acquérir en m²			Oha06a80 Oha01a11	0ha07a40 0ha01a53 ca ca	Oha01a45 ca	Oha19a40 Oha00a90	c
Superficie totale en m²			OhaO6a8O ca	0ha07a40 ca	0ha08a00 ca	Oha19a40	ឌ
Nature du terrain			Pré	Pré	Pré	i	e e
Profession terrain							
Adresse du domicile	68350 BRUNSTAT-DIDENHEIM	18 Quartier La Place 09110 ORLU	1A Rue du MELEZE 68350 BRUNSTAT-DIDENHEIM	8 Qua le Cantou 09110 ORLU	18 rue Biot 31200 TOULOUSE	5a Qua l'Eglise 09110 ORLU	5a Qua l'Eglise 09110 ORLU
Date et lieu de naissance	MULHOUSE (68)	05/03/1942 à ORLU (09)	28/02/1976 à MULHOUSE (68)	18/08/1944 à ORLU (09)	07/08/1937 à TOULOUSE (31)	11/10/1971 à FOIX (09)	22/11/1934 à ORLU (09)
Nom d'époux				GOMES			ROQUES
Nom	NAUDY Pierre-Yves Robert	NAUDY Jean André	NAUDY Pierre-Yves Robert	GOMES Suzanne Marie Rose (née NAUDY)	PERRY Marcel Jean	ROQUES Philippe Jean-Baptiste	ROQUES Marguerite Marie (née NAUDY)
Adresse ou lieu dit			La jonquiere	La jonquiere	La jonquiere		ra Jondonere
			150	151	152	7	133
Section et n° de parcelles			Ľ.	ш	Ł.	u	L
N° d'ordre TERRIER			1329	1342	1345	1056	DCCT
Commune TERRIER							

Profession terrain brotale en à acquérir m²	
Profession terrain	
Adresse du domicile	09110 ORLU
Nom d'époux Date et lieu de naissance	
Nom d'époux	
Nom	
Adresse ou lieu dit	
Section et n° de Adresse ou lieu parcelles dit	
Commune N° d'ordre STERRIER	

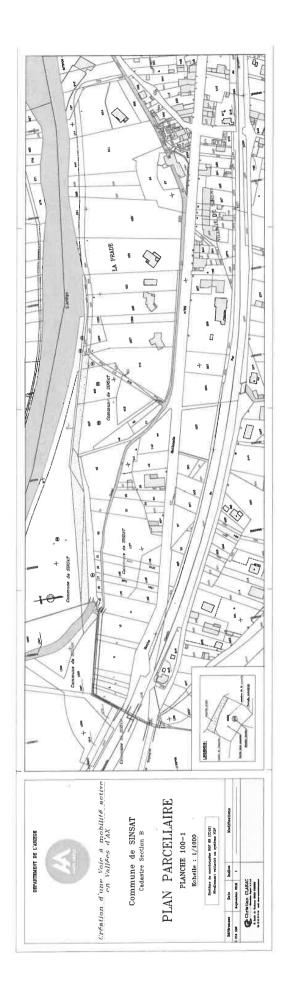




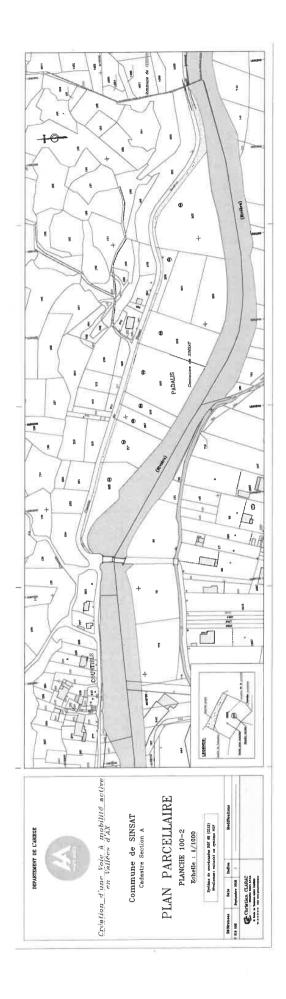
步

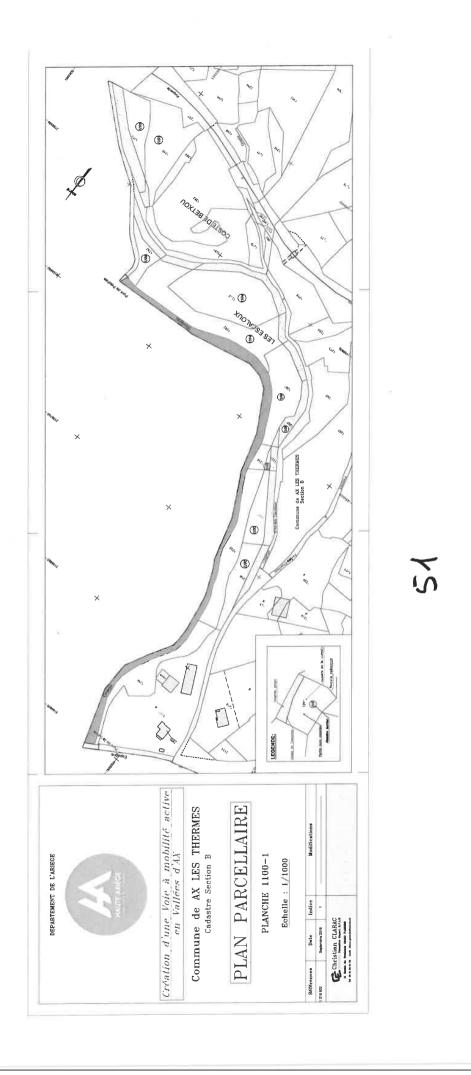


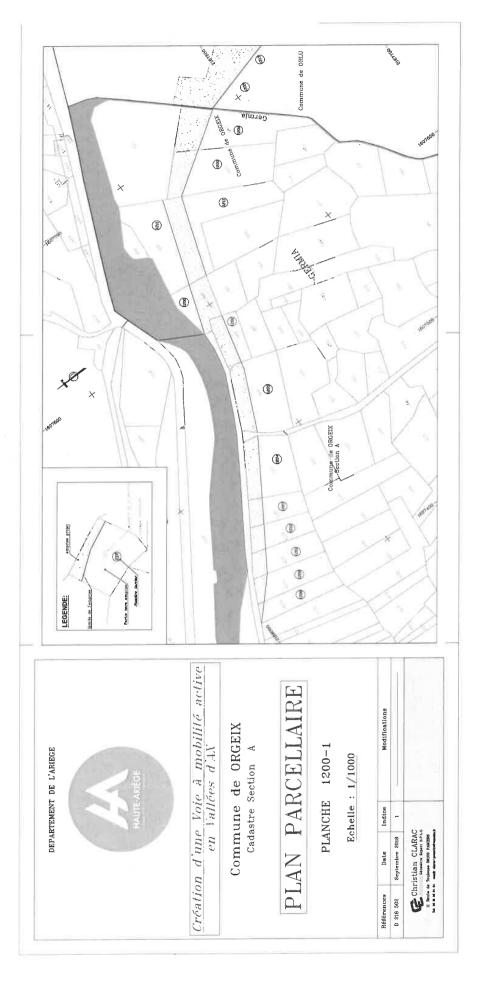
ج



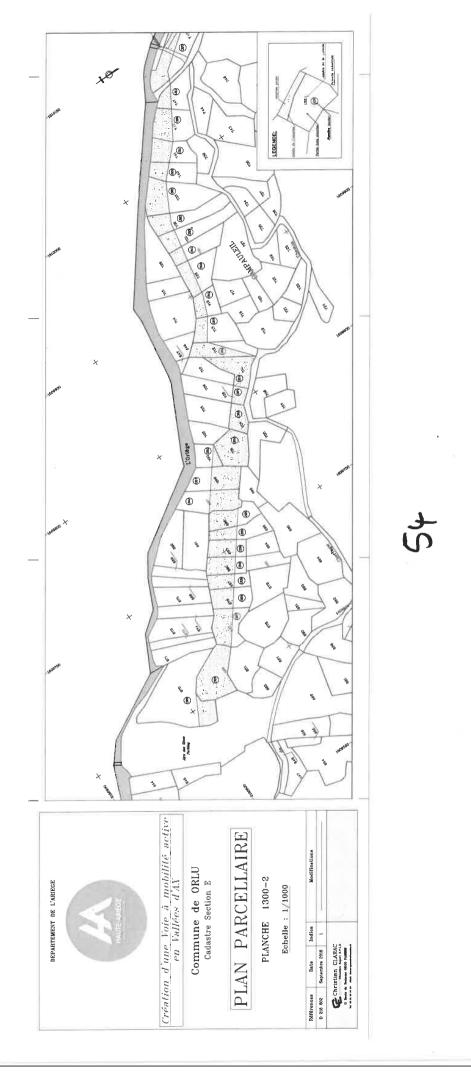


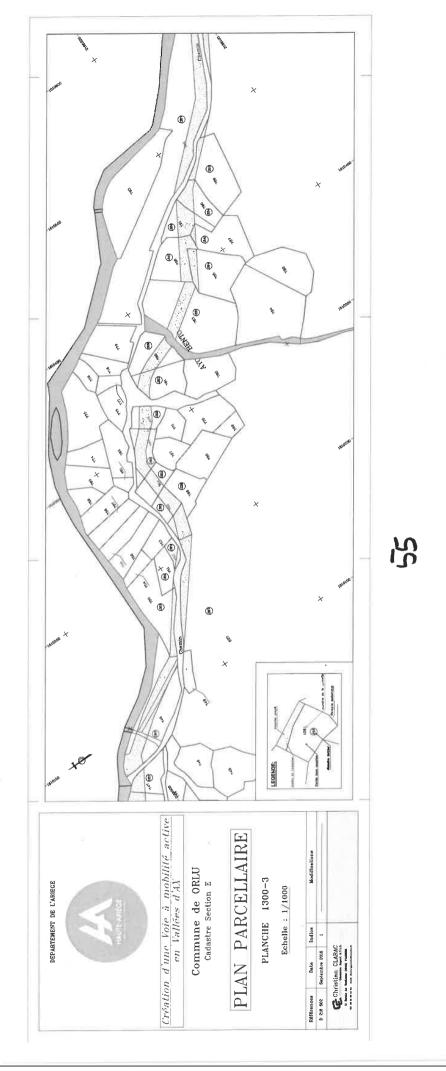


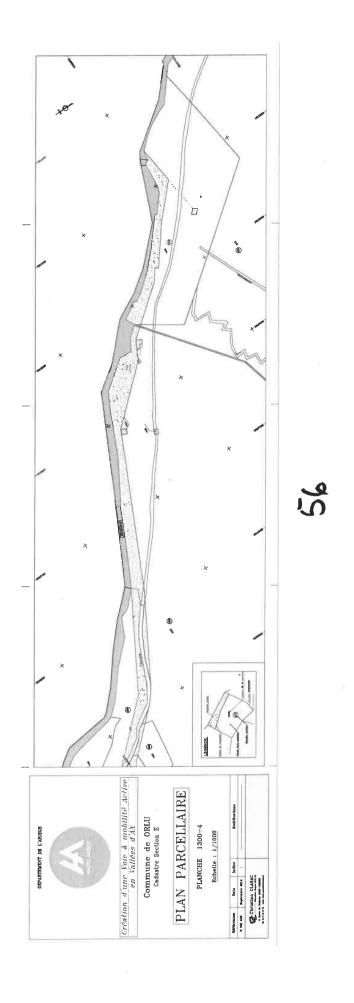


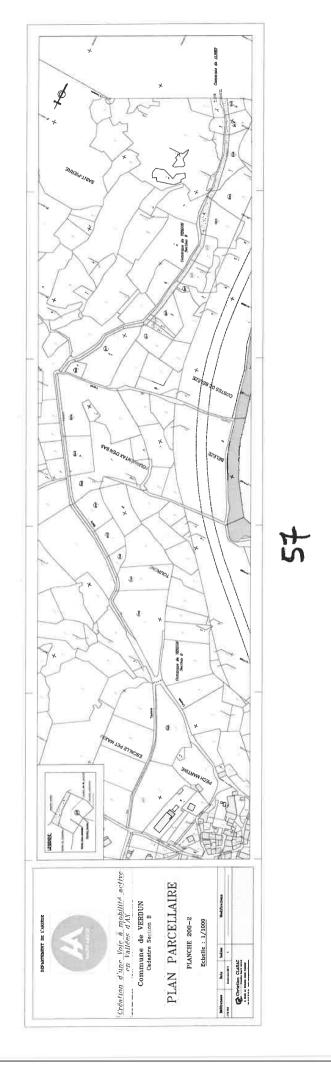


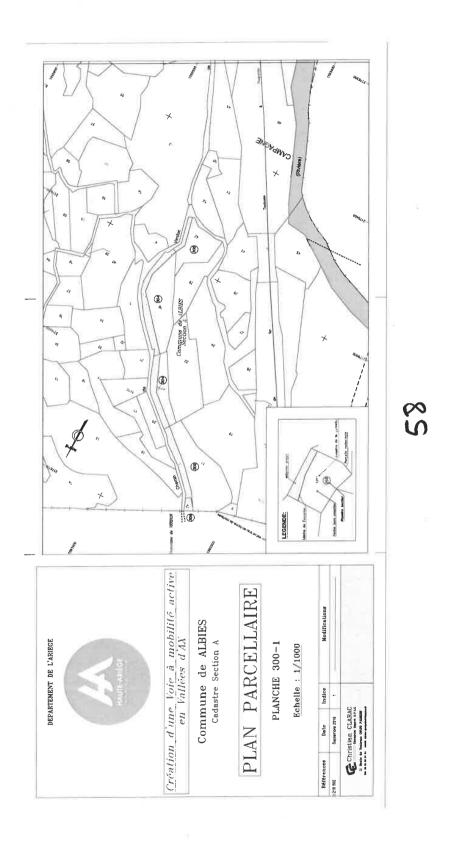


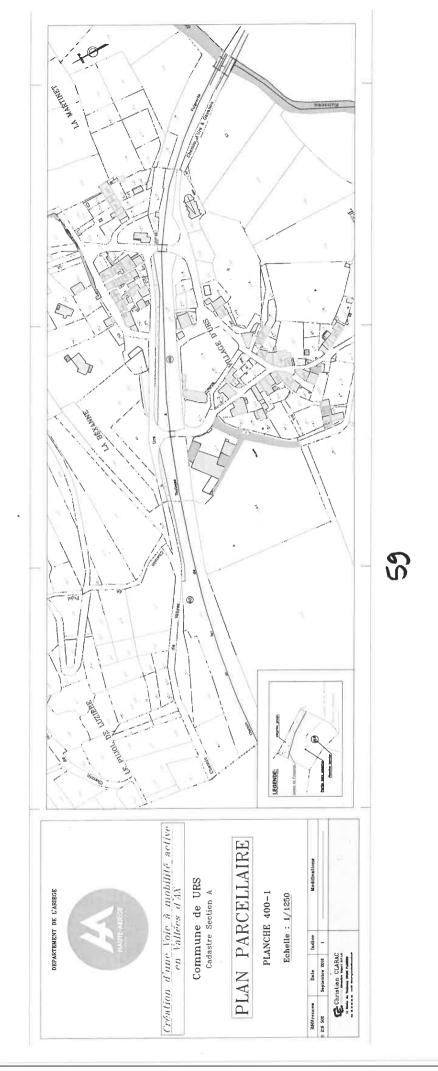


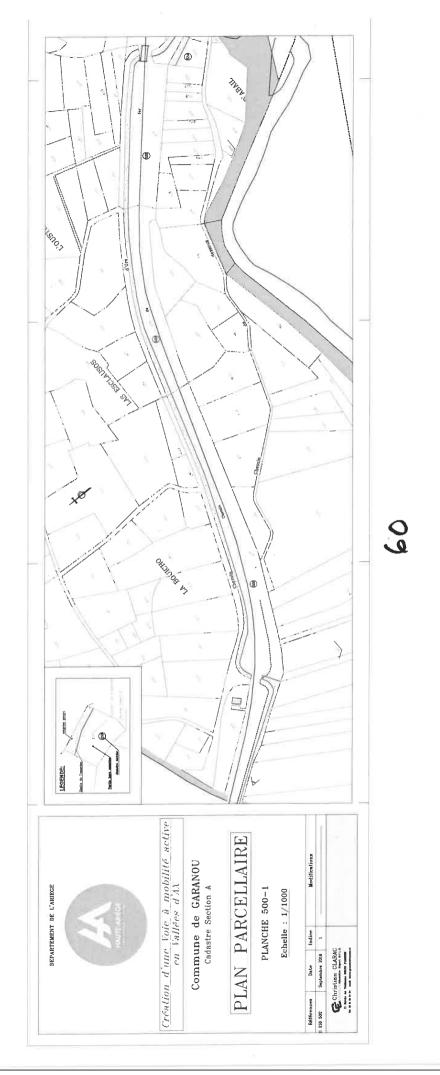


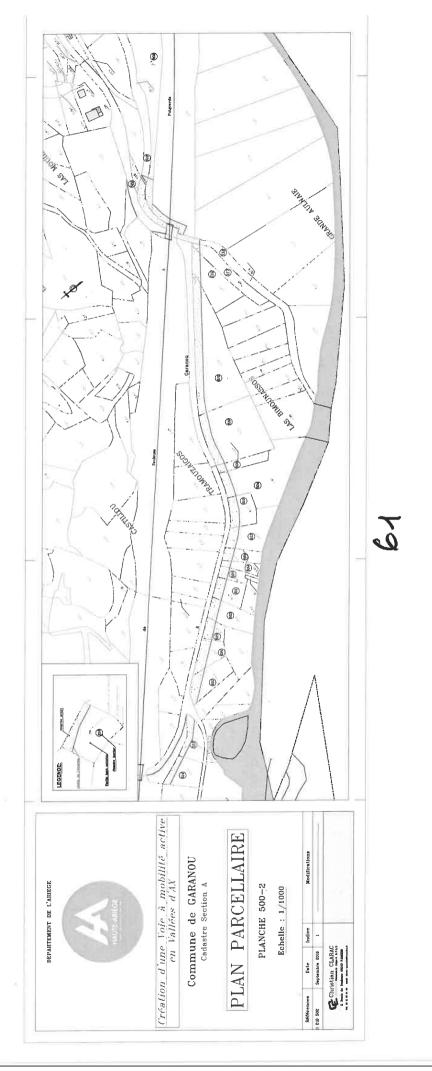


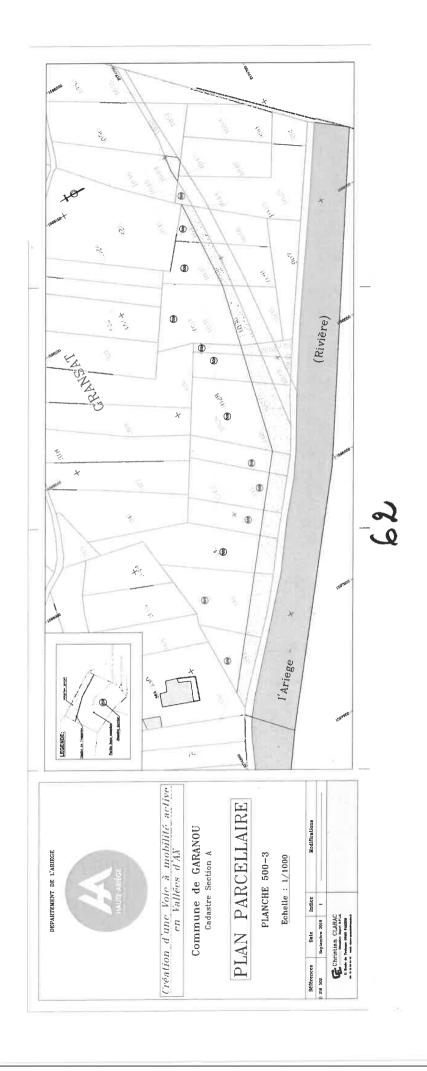


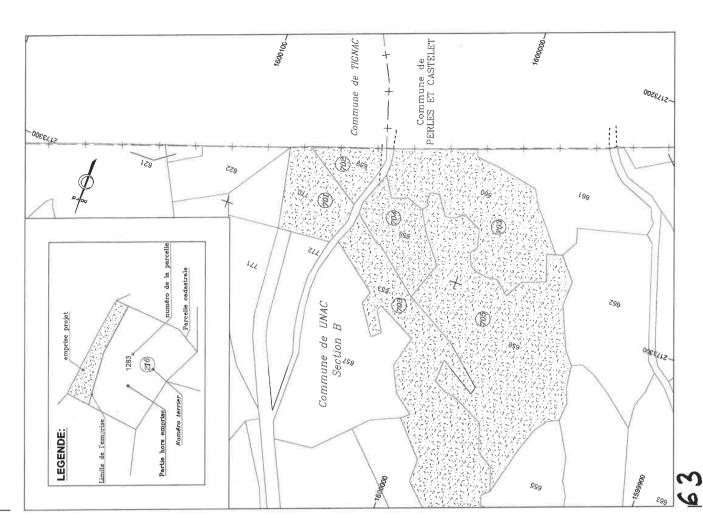


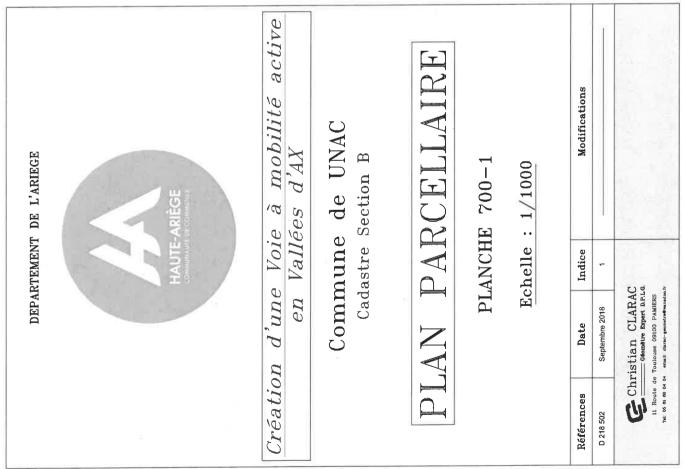


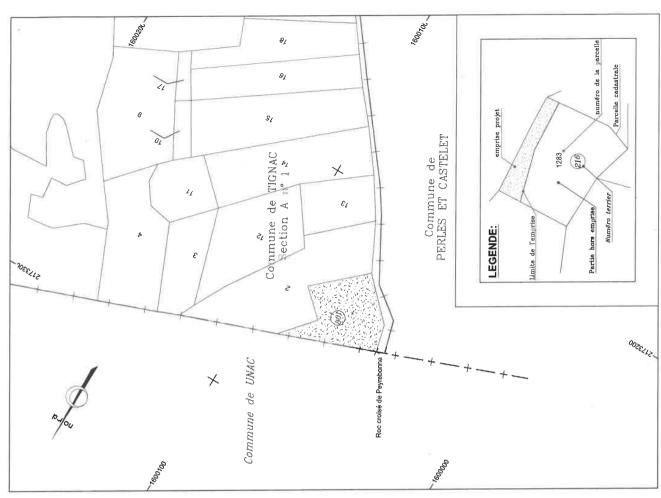


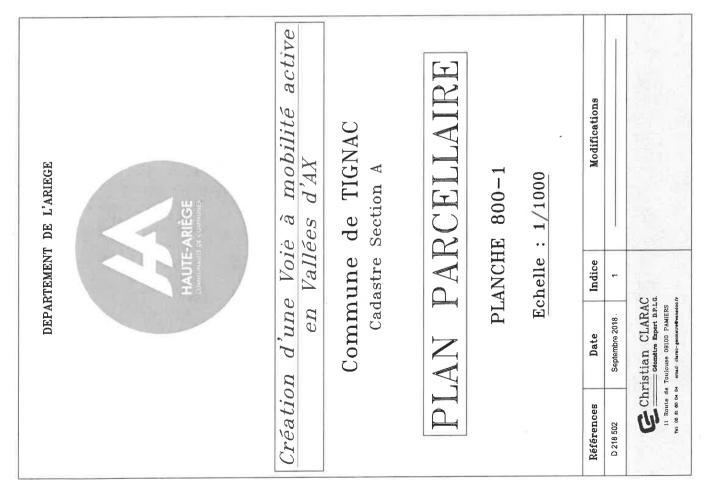


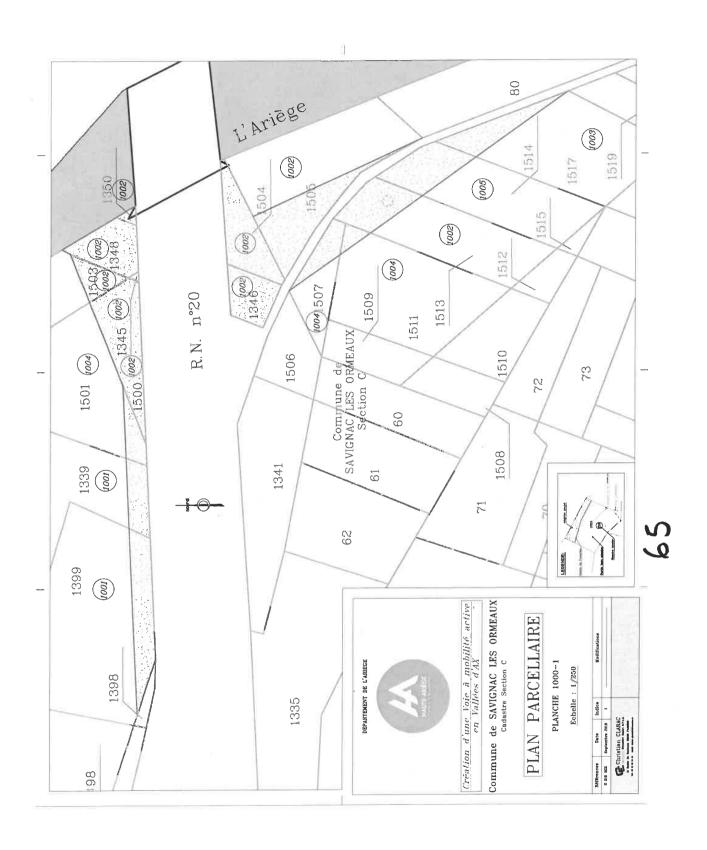


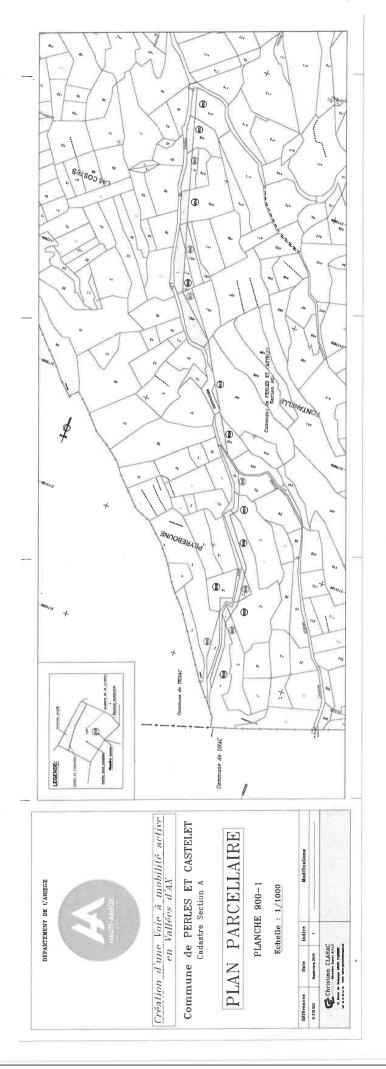












のの





# Direction de la coordination interministérielle et de l'appui territorial

Bureau de la coordination interministérielle

Cellule environnement

Affaire suivie par Caroline Pasquier de Franclieu Tél : 05 61 02 10 14

Courriel: caroline.pasquier-de-franclieu@ariege.gouv.fr pref-environnement@ariege.gouv.fr

Arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique le projet de création d'une voie à mobilité active en Vallées d'Ax sur le territoire des communes de Bouan, Sinsat, Verdun, Les Cabannes, Albiès, Urs, Vèbre, Lassur, Garanou, Luzenac, Unac, Tignac, Perles et Castelet, Savignac les Ormeaux, Ax-les-Thermes, Orgeix et Orlu et portant cessibilité des parcelles nécessaires au projet.

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.123-1 et suivants et les articles R.123-1 à R.123-27 :

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de la Haute Ariège en date du 12 juillet 2017 demandant le lancement d'une enquête publique conjointe en vue d'obtenir la déclaration d'utilité publique pour la réalisation d'une voie à mobilité active ainsi qu'une enquête publique parcellaire;

Vu le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique constitué conformément à l'article R123-8 du code de l'environnement ;

Vu la décision n°E18000153/31 du tribunal administratif de Toulouse en date du 11 octobre 2018 nommant M. Jules HERIN en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu l'avis de l'autorité environnementale d'Occitanie en date du 28 mai 2019 ;

Vu la réponse apportée par la communauté de communes de la Haute Ariège à l'autorité environnementale ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 août 2019 portant ouverture d'une enquête publique unique du 18 novembre 2019 au 18 décembre 2019 comprenant deux objets : enquête préalable concernant la demande de déclaration d'utilité publique des acquisitions et des travaux nécessaires à la réalisation du projet de voie à mobilité active sur les territoires des communes suivantes : Bouan, Sinsat, Verdun, Les Cabannes, Albiès, Urs, Vèbre, Lassur, Luzenac, Garanou, Unac, Tignac, Perles et Castelet, Savignac les Ormeaux, Ax-les-Thermes, Orgeix et Orlu et enquête parcellaire en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à l'opération,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 janvier 2020 accordant un délai supplémentaire, jusqu'au 21 février 2020, de transmission du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur ;

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 14 février 2020 ;

Vu la décision en date du 20 avril 2020 du président de la communauté de communes de la Haute Ariège prise sur le fondement de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 par laquelle les conclusions du commissaire enquêteur sont approuvées en prenant en compte les huit recommandations et les trois réserves qui sont intégrées dans la phase d'avant projet;

Vu la délibération du 30 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire de la communauté de communes de la Haute Ariège s'est prononcé, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général du projet de voie à mobilité active et sollicitant la déclaration d'utilité publique;

Vu le dossier de cessibilité déposé en préfecture le 4 août 2020 par le président de la communauté de communes de la Haute Ariège comprenant :

2 rue de la Préfecture - Préfet Claude - Erignac B.P. 40087 - 09007 Foix Cedex – Tél : 05 61 02 10 00 Site internet : <u>www.ariege.gouv.fr</u>

- les notifications, prévues à l'article R131-6 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, à chaque propriétaire des immeubles à exproprier et les accusés de réception,
- le document d'arpentage de chaque terrier notifié à chaque propriétaire des parcelles concernées par l'emprise :
- les certificats des maires attestant de l'affichage pendant toute la durée de l'enquête des notifications des propriétaires dont le domicile est inconnu ;

Vu la demande en date du 2 septembre 2020, par laquelle le président de la communauté de communes de la Haute Ariège sollicite la prise de l'arrêté préfectoral rendant cessibles les parcelles nécessaires à la création du projet de création d'une voie à mobilité active en Vallées d'Ax;

Vu l'exposé des motifs et des considérations justifiant le caractère d'utilité publique de l'opération annexé au présent arrêté (annexe 1) ;

Considérant que cette opération présente un caractère d'utilité publique, tel que justifié par le document annexé au présent arrêté et requis conformément aux articles L 122-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique;

Considérant les mesures d'évitement et de réduction des effets du projet sur l'environnement dont il est prévu la mise en œuvre et les prescriptions de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement;

Considérant que, au vu des résultats de l'enquête, le maître d'ouvrage a décidé de prendre en compte les huit recommandations du commissaire enquêteur, ;

Considérant, qu'ainsi sur la commune de Verdun, les parcelles en section A n°1511, 1517, 1523, 1524 et section B 1617, 1650, 2007, 1651, 1652, 1653, 1654, 1655, 1656, 2096, 2097, 1535 et 1534 sont exclues de la cessibilité prévue au présent arrêté; seules deux parcelles 1188 et 1189 appartenant à la commune de Verdun sont utilisées pour éloigner l'itinéraire d'un bâtiment agricole en accord avec la commune;

Considérant que sur la commune d'Albiès, le statut actuel du chemin des Anglars sera maintenu ce qui exclut huit parcelles de la cessibilité : section A 841, 1108, 1099, 1211, 1098, 1094, 1090, 1089 ;

Considérant que sur la commune de Luzenac le maintien de la largeur d'emprise actuelle est satisfaisante ; qu'ainsi la largeur d'emprise a été réduite sur les parcelles de Luzenac section A 389, 388, 364, 365, 366 et 390 ;

Considérant que le maître d'ouvrage s'engage à protéger un arbre remarquable situé sur la commune de Perles-et-Castelet ;

Considérant que sur la commune de Vèbre la communauté de communes de la Haute Ariège s'est engagée à conserver les accès aux parcelles ;

Considérant qu'aucune parcelle située sur les communes de les Cabannes, Vèbre et Lassur n'est concernée par le projet ;

Considérant que ces changements ne modifient pas l'économie générale du projet ; Considérant qu'il y a lieu de poursuivre la procédure d'expropriation ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Ariège

#### ARRÊTE

#### Article 1

Est déclaré d'utilité publique le projet de création d'une voie à mobilité active en vallées d'Ax sur le territoire des communes de Bouan, Sinsat, Verdun, Les Cabannes, Albiès, Urs, Vèbre, Lassur, Garanou, Luzenac, Unac, Tignac, Perles et Castelet, Savignac les Ormeaux, Ax-les-Thermes, Orgeix et Orlu.

#### Article 2

La communauté de communes de la Haute Ariège doit prévoir l'adaptation du calendrier des travaux, notamment pour la réalisation des travaux lourds (défrichement, débroussaillage, terrassement), en

arrière saison, entre septembre et décembre, sous la responsabilité d'un écologue. Dans les documents de consultation des entreprises, il sera précisé que les entreprises sont tenues au respect du milieu naturel, à l'utilisation de matériaux non polluants et à la remise en état du chantier à la fin des travaux. L'écologue sera chargé du suivi environnemental du déroulement des travaux.

#### Article 3

La communauté de communes de la Haute Ariège doit transmettre aux services de polices municipales et de la gendarmerie nationale le plan de fréquentation prévisionnel établi au stade du dossier de consultation des entreprises. Une fois, la Voie à Mobilité Active mise en service, elle mettra en place tout dispositif permettant de mesurer la fréquentation réelle sur l'itinéraire et transmettra régulièrement les données en découlant aux polices municipales et à la gendarmerie nationale.

#### Article 4

Les services du SDIS seront contactés pour définir les différents modes d'intervention afin de maîtriser le risque incendie tout au long de la voie.

#### Article 5

La présente déclaration d'utilité publique deviendra caduque à l'expiration d'un délai de 5 ans. Les expropriations éventuellement nécessaires devront être réalisées dans ce délai.

#### Article 6

Sont déclarées cessibles, au profit de la communauté des communes de la Haute Ariège, les parcelles cadastrées telles que désignées sur l'état parcellaire et les plans parcellaires ci-annexés.

La communauté de communes de la Haute Ariège est autorisée à acquérir soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, les terrains nécessaires à la réalisation de l'opération projetée et figurant sur les plans parcellaires et l'état parcellaire.

A défaut d'accord amiable et dans le délai de 6 mois, soit la durée de validité de l'arrêté de cessibilité, le juge de l'expropriation pourra être saisi par la préfète de l'Ariège, à la demande de la communauté de communes de la Haute Ariège.

#### Article 7

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Ariège, affiché en mairie de Bouan, Sinsat, Verdun, Les Cabannes, Albiès, Urs, Vèbre, Lassur, Luzenac, Garanou, Unac, Tignac, Perles et Castelet, Savignac-les-Ormeaux, Ax-les-Thermes, Orgeix et Orlu pendant une durée de deux mois et notifié par la communauté de communes de la Haute Ariège aux propriétaires concernés par lettre recommandée avec accusé de réception avec les offres pour le règlement des indemnités.

#### Article 8

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs des services de l'État par courrier et également par l'application informatique Télérecours accessible par le lien: http://www.telerecours.fr.

#### Article 9

Le secrétaire général de la Préfecture de l'Ariège, le président de la communauté de communes de la Haute Ariège, les maires des communes de Bouan, Sinsat, Verdun, Les Cabannes, Albiès, Urs, Vèbre, Lassur, Luzenac, Garanou, Unac, Tignac, Perles et Castelet, Savignac-les-Ormeaux, Ax-les-Thermes, Orgeix et Orlu sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Foix, le 1 3 DEC. 2020

P/La préfète et par délégation.

) < \ m

3



# ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° SPL-2020-026 PORTANT RENOUVELLEMENT DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (C.L.E.) DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (S.A.G.E.) DE LA HAUTE VALLÉE DE L'AUDE

La Préfète de l'Aude, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

VU le Code de l'Environnement, Livre II, et notamment ses articles L 212-1 à L 212-7 ;

VU le décret n°2007-1213 du 10 août 2007, relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le Code de l'Environnement ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2001-1710 du 17 septembre 2001 fixant le périmètre du S.A.G.E. de la Haute Vallée de l'Aude ;

VU l'arrêté inter-préfectoral n° 2006-11-1983 du 02 août 2006 fixant la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Haute Vallée de l'Aude ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012-256-0001 du 18 octobre 2012 portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Haute Vallée de l'Aude ;

VU le courrier de Madame la Présidente du Conseil Régional de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, du 15 septembre 2020, portant désignation du représentant de la Région au sein de la CLE du SAGE de la Haute Vallée de l'Aude;

VU le courrier de Madame la Présidente du Conseil Départemental de l'Aude, du 08 septembre 2020, portant désignation des représentants du Département de l'Aude au sein de la CLE du SAGE de la Haute Vallée de l'Aude;

VU le courrier de Monsieur le Président de l'Association des Maires Ruraux de l'Aude, du 14 septembre 2020, proposant les représentants des communes rurales de l'Aude, au sein de la CLE du SAGE de la Haute Vallée de l'Aude;

... / ...

VU le courrier de Monsieur le Président de l'Association des Maires de l'Aude, du 02 novembre 2020, proposant les représentants des communes de l'Aude et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), au sein de la CLE du SAGE de la Haute Vallée de l'Aude,

VU le courrier de Monsieur le Président de l'Association des Maires et des Élus de l'Ariège, du 05 octobre 2020 proposant un représentant des communes et un représentant des EPCI au sein de la CLE du SAGE de la Haute Vallée de l'Aude,

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental de l'Ariège du 09 novembre 2020, proposant un représentant du Conseil Départemental de l'Ariège au sein de la CLE du SAGE de la Haute Vallée de l'Aude,

VU la proposition de Monsieur le Président de l'Association des Maires des Pyrénées Orientales, du 02 novembre 2020, proposant un représentant des communes au sein de la CLE du SAGE de la Haute Vallée de l'Aude,

VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, du 22 octobre 2020, désignant son représentant au sein de la CLE du SAGE de la Haute Vallée de l'Aude,

VU le courrier électronique du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales du 20 septembre 2020 confirmant la délibération du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales du 27 avril 2015 désignant son représentant au sein de la CLE du SAGE de la Haute Vallée de l'Aude,

VU les propositions du Président de la Fédération Aude Claire, du Président du Comité Départemental de Canoë-Kayak de l'Aude, du Président des Professionnels des Sports d'Eau Vive, du Président des Fédérations départementales des Pêcheurs de l'Aude, du Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aude, du Président de la Chambre d'Agriculture de l'Aude, du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aude, du Président l'Association de l'Union Fédérale des Consommateurs « UFC Que Choisir ? », du Président d'E.D.F. hydraulique Aude – Ariège, du Président de France Hydro Électricité, au titre des producteurs d'hydroélectricité, du Président des Neiges Catalanes (regroupant les Stations de Ski de PUYVALADOR, LES ANGLES et FORMIGUERES)

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet de LIMOUX,

## ARRÊTE

#### ARTICLE 1er:

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Haute Vallée de l'AUDE est composée ainsi qu'il suit :

P 02/06

.1.

COLLÈGE des REPRÉSENTANTS des COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, de leurs GROUPEMENTS & des ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

. 25 MEMBRES.

## REPRÉSENTANT de la RÉGION OCCITANIE - PYRENEES - MEDITERRANEE

Kamal CHIBLI, Vice-Président du Conseil Régional Occitanie Pyrénées - Méditerranée ou son représentant

## DÉPARTEMENT de l'AUDE

## REPRÉSENTANTS du DÉPARTEMENT

Annie BOHIC-CORTES, Conseillère Départementale du Canton de QUILLAN ou son représentant

Slone GAUTIER, Conseillère Départementale du Canton de CARCASSONNE 3 ou son représentant

Rose-Marie JALABERT-TAILHAN, Conseillère Départementale du Canton de la Région Limouxine ou son représentant

Francis SAVY, Conseiller Départemental du Canton de QUILLAN ou son représentant

## REPRÉSENTANTS des COMMUNES

Alain COSTES, Maire de Cournanel ou son représentant

Jacques GALY, Maire de Lapradelle-Puilaurens ou son représentant

Honoré GERVAIS, Maire de Le Clat ou son représentant

David FERNANDEZ, Adjoint au Maire de Campagne-sur-Aude ou son représentant

André AUTHIER, Maire de Rennes-les-Bains ou son représentant

Christian ARAGOU, Maire de Le Bousquet ou son représentant

Philippe ANDRIEU, Maire de Cépie ou son représentant

André AMAT, Maire de Belvèze-du-Razès ou son représentant

Jacky ONDEDIEU, Maire de Coudons ou son représentant

Pierre CASTEL, Maire de Quillan ou son représentant

## REPRÉSENTANTS des ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Denis MOUNIÉ, représentant du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de la Vallée de l'Aude ou son représentant

Pierre DURAND, Président de la Communauté de Communes du Limouxin ou son représentant

Pierre BARDIES, Président du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude ou son représentant

Jean-Régis GUICHOU, représentant du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques & des Rivières ou son représentant

## DÉPARTEMENT des PYRÉNÉES ORIENTALES

### REPRÉSENTANT du DÉPARTEMENT

Charles CHIVILO, Conseiller départemental de la Vallée de l'Agly ou son représentant

## REPRÉSENTANT des COMMUNES

Pierre BATAILLE, Maire de Fontrabiouse ou son représentant

## REPRÉSENTANT des ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Michel GARCIA, Vice-Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes ou son représentant

P 03/06

## DÉPARTEMENT de l'ARIÈGE

### REPRÉSENTANT du DÉPARTEMENT

Karine ORUS-DULAC, Conseillère Départementale du Canton de la Haute-Ariège ou son représentant

## REPRÉSENTANT des COMMUNES

Jean-François SANCHE, Conseiller municipal de Rouze ou son représentant

## REPRÉSENTANT des ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Francis MAGDALOU, Vice-Président de la Communauté de Communes de la Haute-Ariège ou son représentant

#### .11.

COLLÈGE des REPRÉSENTANTS des USAGERS, des PROPRIÉTAIRES FONCIERS, des ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES & des ASSOCIATIONS CONCERNÉES . 11 MEMBRES.

Un siège pour	: Un représentant de la Fédération Aude Claire
Un siège pour	: Un représentant du Comité Départemental de Canoë Kayak de l'Aude
Un siège pour	: Un représentant des Professionnels des Sports d'Eau Vive
Un siège pour	Un représentant des Fédérations départementales des Pêcheurs de l'AUDE *
Un siège pour :	Un représentant de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'AUDE
Un siège pour :	Un représentant de la Chambre d'Agriculture de l'AUDE *
Un siège pour :	Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aude
Un siège pour :	Un représentant de l'Association de l'Union Fédérale des Consommateurs « UFC Que Choisir ? »
Un siège pour :	Un représentant d'E. D. F. Hydraulique AUDE – ARIÈGE
Un siège pour :	Un représentant de France Hydro-Electricité, au titre des producteurs d'hydroélectricité*
In siège pour :	Un représentant des NEIGES CATALANES (regroupant les Stations de Ski de PUYVALADOR, LES ANGLES & FORMIGUERES)
*: Cf. Article	2-B du présent arrêté.

P 04/06

#### .111.

## COLLÈGE des REPRÉSENTANTS de l'ÉTAT & de ses ÉTABLISSEMENTS PUBLICS . 8 MEMBRES.

Mme la Préfète de l'AUDE, Coordonnatrice du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Haute Vallée de l'AUDE (S.A.G.E.), sera représentée par M. le Sous-Préfet de LIMOUX ou par le représentant responsable de la Mission Inter Services de l'Eau & de la Nature (M.I.S.E.N.) de l'AUDE,

Mme la Préfète de l'ARIÈGE ou son représentant responsable de la Mission Inter Services de l'Eau & de la Nature (M.I.S.E.N.) de l'ARIÈGE,

- M. le Préfet des PYRÉNÉES ORIENTALES ou son représentant responsable de la Mission Inter Services de l'Eau & de la Nature (M.I.S.E.N.) des PYRÉNÉES ORIENTALES,
- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (D.R.E.A.L.) OCCITANIE représentant également le Préfet Coordonnateur de Bassin ou son représentant,
- M. le Délégué Interrégional de l'Office Français de la Biodiversité (O.F.B) ou son représentant,
- M. le Délégué Régional de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ou son représentant,
- M. le Directeur de l'Agence interdépartementale de l'AUDE et des PYRÉNÉES ORIENTALES de l'Office National des Forêts ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ou son représentant.

#### **ARTICLE 2:**

## A - REPRÉSENTATION DES MEMBRES :

Chaque représentant aura la possibilité de donner mandat à tout membre du collège auquel il appartient ; en outre, chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

## B - REPRÉSENTATION AU SEIN DU COLLÈGE DES USAGERS:

## 1 / Pour les Représentants des Producteurs d'Hydroélectricité:

#### Sera invité avec voix consultative :

Un représentant de Électricité Autonome Française.

## 2 / POUR LES REPRÉSENTANTS DES PÊCHEURS:

## Seront invités avec voix consultative :

Un représentant de La Fédération Départementale de Pêche de l'ARIÈGE, Un représentant de La Fédération Départementale de Pêche des PYRÉNÉES ORIENTALES.

## 3 / POUR LES REPRÉSENTANTS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE :

## Seront invités avec voix consultative :

Un représentant de la Chambre d'Agriculture du département de l'ARIÈGE. Un représentant de la Chambre d'Agriculture du département des PYRÉNÉES ORIENTALES,

P 05/06

#### **ARTICLE 3:**

Le Président de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) est élu par les membres du Collège des Représentants des Collectivités Territoriales, de leurs Groupements et des Établissements Publics Locaux.

## **ARTICLE 4:**

L'arrêté préfectoral n° 2012-256-0001 du 18 octobre 2012 fixant la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Haute Vallée de l'AUDE est abrogé.

#### **ARTICLE 5:**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de MONTPELLIER dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs ou de sa notification :

- Soit par courrier: 6, rue Pitot CS 99002 34063 MONTPELLIER CEDEX 02,
- Soit par voie dématérialisée sur le site internet : https://www.citovens.telerecours.fr

#### **ARTICLE 6:**

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'AUDE, Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de LIMOUX sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à chacun des membres de la Commission.

Cet arrêté sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'AUDE, de la Préfecture de l'ARIÈGE, de la Préfecture des PYRÉNÉES ORIENTALES et sera mis en ligne sur le site Internet désigné par la Ministre de Transition Écologique : <a href="http://www.gesteau.eaufrance.fr">http://www.gesteau.eaufrance.fr</a>

CARCASSONNE, le 1 2 NOV. 2020

LA PRÉFÈTE

Sophie ELIZEON